



Rapport annuel 2019

SOMMAIRE

Groupe d'assurance mutualiste engagé	02
1. Présentation de Covéa	07
1.1 Histoire	08
1.2 Profil et organisation	09
1.3 Activités et réseaux de distribution	10
1.4 Stratégie	12
2. Gouvernance de Covéa	13
2.1 Le Conseil d'Administration	15
2.2 Les comités du Conseil d'Administration	16
2.3 La Direction Générale	17
2.4 Politique de rémunération	17
2.5 Gestion des risques et contrôle interne	20
3. Un groupe engagé et responsable	23
3.1 Une démarche structurée par des enjeux sociaux et environnementaux	24
3.2 Les risques et la performance extra-financière	24
4. Rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée Générale	31
4.1 Environnement de marché	32
4.2 Événements significatifs	34
4.3 Résultats et situation financière	35
4.4 Événements postérieurs à la clôture	41
4.5 Perspectives	42
5. États financiers	43
5.1 Comptes combinés et annexe	44
5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	80

Groupe d'assurance mutualiste engagé

3 MARQUES COMPLÉMENTAIRES



Mutuelle sans intermédiaire, assureur généraliste des particuliers et des professionnels.



Mutuelle avec agents généraux, assureur multispecialiste des particuliers, professionnels, entreprises, associations et collectivités.



Mutuelle sans intermédiaire, assureur de particuliers, mutuelle de référence des Agents du Service Public.

NOS STRUCTURES SPÉCIALISÉES, MUTUELLES AFFILIÉES ET INSTITUTION DE PRÉVOYANCE



Gestion d'actifs, réassurance, assurances affinitaires, assistance et protection juridique.

Assurance non-vie, santé et prévoyance collectives.

SOCIAL



Effectif

23 000

collaborateurs

dont 21 000 en France



Diversité



65,7 % femmes

34,3 % hommes

53,3 %

taux de féminisation des cadres

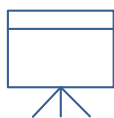
4,1 %

taux d'emploi des personnes en situation de handicap

Formation

68,5 %

taux d'accès à la formation



Âge et ancienneté

43,4 ans d'âge moyen

15,7 ans d'ancienneté moyenne

ENVIRONNEMENTAL

Consommation d'énergie



Immobilier d'exploitation

93 378 144 kWh

soit -5,1 % par rapport à 2018

Immobilier de placement

59 kWh/m²

soit -3,4 % par rapport à 2018

Bilan carbone (émissions liées aux consommations d'énergie)



Immobilier d'exploitation

9 224,9 teq CO₂**

15,0 kgeq CO₂/m²***

soit -1,8 % par rapport à 2018

Immobilier de placement

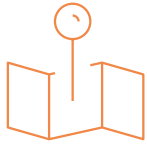
6 253,4 teq CO₂**

10,1 kgeq CO₂/m²***

soit -3,4 % par rapport à 2018

** Tonne équivalent CO₂ *** Kilogramme équivalent CO₂/m²

POINTS DE VENTE



2 495

PRIMES ACQUISES

17,4 Mds€



dont

15,2 Mds€
en France



et 2,2 Mds€
à l'international

Italie, Royaume-Uni,
États-Unis, Luxembourg

PORTEFEUILLES EN FRANCE



11,5



millions de sociétaires
et clients

10,7



millions de véhicules
assurés

8,1



millions d'habitations
assurées

3,0



millions de bénéficiaires
en santé

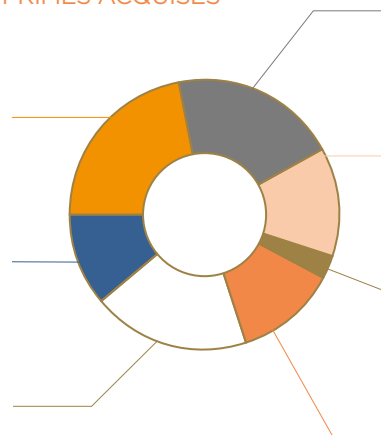
DES EXPERTISES DIVERSIFIÉES

RÉPARTITION DES PRIMES ACQUISES

22 %
Automobile

11 %
Risques privés

19 %
Professionnels
et entreprises



19 %
Épargne
retraite

14 %
Santé et
prévoyance

3 %
Autres France

12 %
International

DES POSITIONS DE LEADER EN FRANCE

(EN PARTS DE MARCHÉ)

N°1

Automobile
19,4 %

N°1

Habitation
17,2 %

N°1

**Protection
juridique**
17,0 %

N°2

Entreprises
11,3 %

N°4

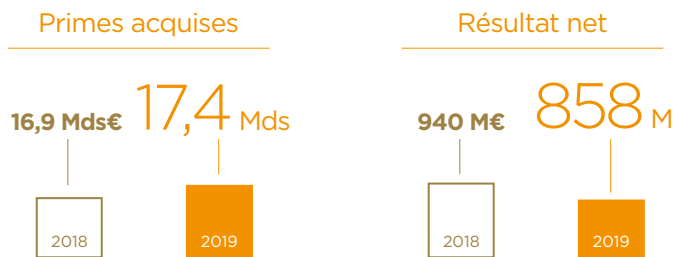
**Santé
individuelle**
4,8 %

“ Les résultats 2019 sont satisfaisants et conformes à nos objectifs. La robustesse de Covéa permet à toutes les entités du Groupe de continuer à accompagner nos sociétaires et clients, en étant fidèles à nos valeurs mutualistes. ”

Thierry Derez,
Président-Directeur Général de Covéa



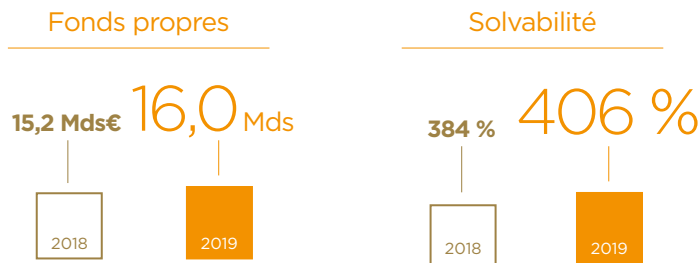
UN DÉVELOPPEMENT RENTABLE



UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE RECONNUE PAR LES AGENCES DE NOTATION

S&P Global Ratings*
AA-

UN BILAN TRÈS SOLIDE

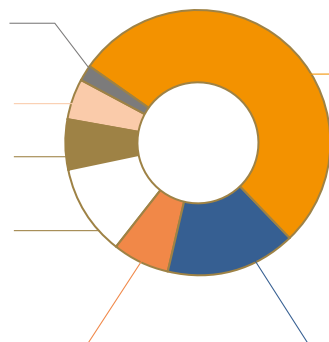


Moody's **
Aa3

A.M. Best **
A (Excellent)

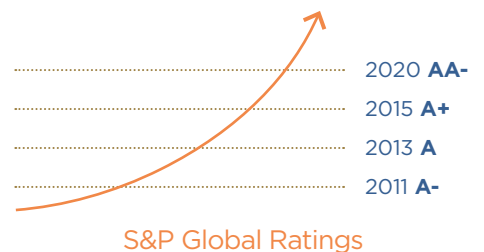
111 Mds€ d'actifs gérés

- 2 %
Dépôt et prêts
- 6 %
Unités de compte
- 6 %
Immobilier
- 11 %
Actions et OPCVM Actions
- 8 %
OPCVM obligataires



- 53 %
Obligations d'État
- 14 %
Obligations d'entreprises

UNE NOTATION EN CONSTANTE AMÉLIORATION



*Entités notées : Covéa Coopérations, MMA IARD SA, MMA VIE, MAAF VIE, GMF VIE, Covéa Insurance, Covéa Life
** Entité notée : Covéa Coopérations

Présentation de Covéa



1.1	Histoire	08
1.2	Profil et organisation	09
1.3	Activités et réseaux de distribution	10
1.3.1	En France	10
1.3.2	À l'international	11
1.4	Stratégie	12

1.

1.1 Histoire

Covéa, un groupe bâti sur deux siècles

Les premières mutuelles : Durant le 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle, les sociétés mutuelles ont façonné le secteur de l'assurance en France. De cette période, Covéa a hérité de trois marques puissantes et reconnues, et de valeurs solidement ancrées dans la culture du Groupe : engagement, prudence et vision à long terme.

Le développement : La deuxième moitié du 20^e siècle a été marquée par l'expansion des sociétés mutuelles sur l'ensemble du territoire français. Elles se sont également développées à l'international, en fondant ou développant des filiales et des partenariats.

L'union : En 2003 puis en 2005, les sociétés mutuelles historiques décident d'unir leurs forces. Institutionnellement dans un premier temps, par la création de la SGAM Covéa, qui a introduit des liens de solidarité et leur a permis de se doter d'une stratégie commune. Dans un second temps, avec la mise en commun de leurs capacités opérationnelles et la création de Covéa Coopérations. Enfin, le Groupe s'est doté d'un statut commun, partagé par l'ensemble des collaborateurs en France.

1819 - 1950 : naissance de sociétés mutuelles puissantes profondément ancrées dans le paysage de l'assurance français

- 1819 : Création d'Assurances Mutuelles de France
- 1828 : Création des Mutuelles du Mans Assurances
- 1934 : Création de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires
- 1950 : Création de MAAF Assurances

1958 - 2001 : le début de la diversification internationale

- 1958 : MMA crée Norman Insurance, qui deviendra Covéa Insurance, au Royaume-Uni
- 1981 : GMF acquiert des parts dans CSE, avant de détenir 100 %, aux États-Unis
- 2001 : MAAF et MMA deviennent actionnaires dans Caser en Espagne

2003 - 2005 : création de la SGAM Covéa

- 2003 : MAAF Assurances et MMA décident de créer ensemble une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, nouveau type de structure juridique dans le droit français.
- 2005 : AZUR-GMF rejoint Covéa. quatre familles de mutuelles d'assurances composent désormais la SGAM Covéa, qui devient leader en assurances de dommages aux biens.

2011 : poursuite du développement en France et à l'international

- Adhésion à la SGAM Covéa d'APGIS, institution de prévoyance, permettant la mutualisation de ressources en matière de recherche, développement, distribution et gestion d'assurances santé collectives.
- Acquisition de 81 % de Bipiemme Vita et de Bipiemme Assicurazioni en Italie.
- Acquisition de Provident au Royaume-Uni, dont les activités seront transférées au sein de Covéa Insurance.

2012 : création de Covéa Coopérations

Création de Covéa Coopérations pour simplifier la structure juridique du Groupe. Détenu conjointement par les quatre familles de mutuelles d'assurances composant la SGAM Covéa, Covéa Coopérations porte directement ou indirectement la majeure partie des activités opérationnelles du Groupe.

2013 : adhésion de SMI

L'adhésion de SMI, société mutuelle interprofessionnelle, conforte les positions du Groupe en assurances santé collectives.

2015 : renforcement de la diversification

- Transformation de Covéa Coopérations en société de réassurance afin de développer l'activité d'acceptations en réassurance.
- Acquisition de Sterling Insurance Group au Royaume-Uni et intégration des activités non-vie au sein de Covéa Insurance.

2017 : un statut commun pour une entreprise unique

En juin 2017, signature avec les partenaires sociaux d'un statut commun pour les 21 000 collaborateurs en France. Ce statut novateur renforce l'agilité, la capacité d'innovation et l'efficacité au service de 11,5 millions de sociétaires.

2018 : poursuite de la rationalisation

- DAS Assurances Mutuelles, DAS SA et Assistance Protection Juridique APJ, les sociétés de protection juridique du groupe Covéa, regroupent leurs activités pour devenir Covéa Protection Juridique.
- Cession de Swinton Group, activité de courtage en assurance dommages, pour recentrer l'activité du Groupe au Royaume-Uni sur l'activité d'assurance.

1.2 Profil et organisation

Le groupe d'assurance mutualiste Covéa a pour mission de veiller à la pérennité et au développement des entreprises affiliées et de leurs filiales

La société faitière du groupe Covéa est une SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle). Elle exerce une influence dominante, coordonnant les décisions, y compris financières, de ses affiliés et disposant de pouvoirs de contrôle. Elle noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entreprises affiliées

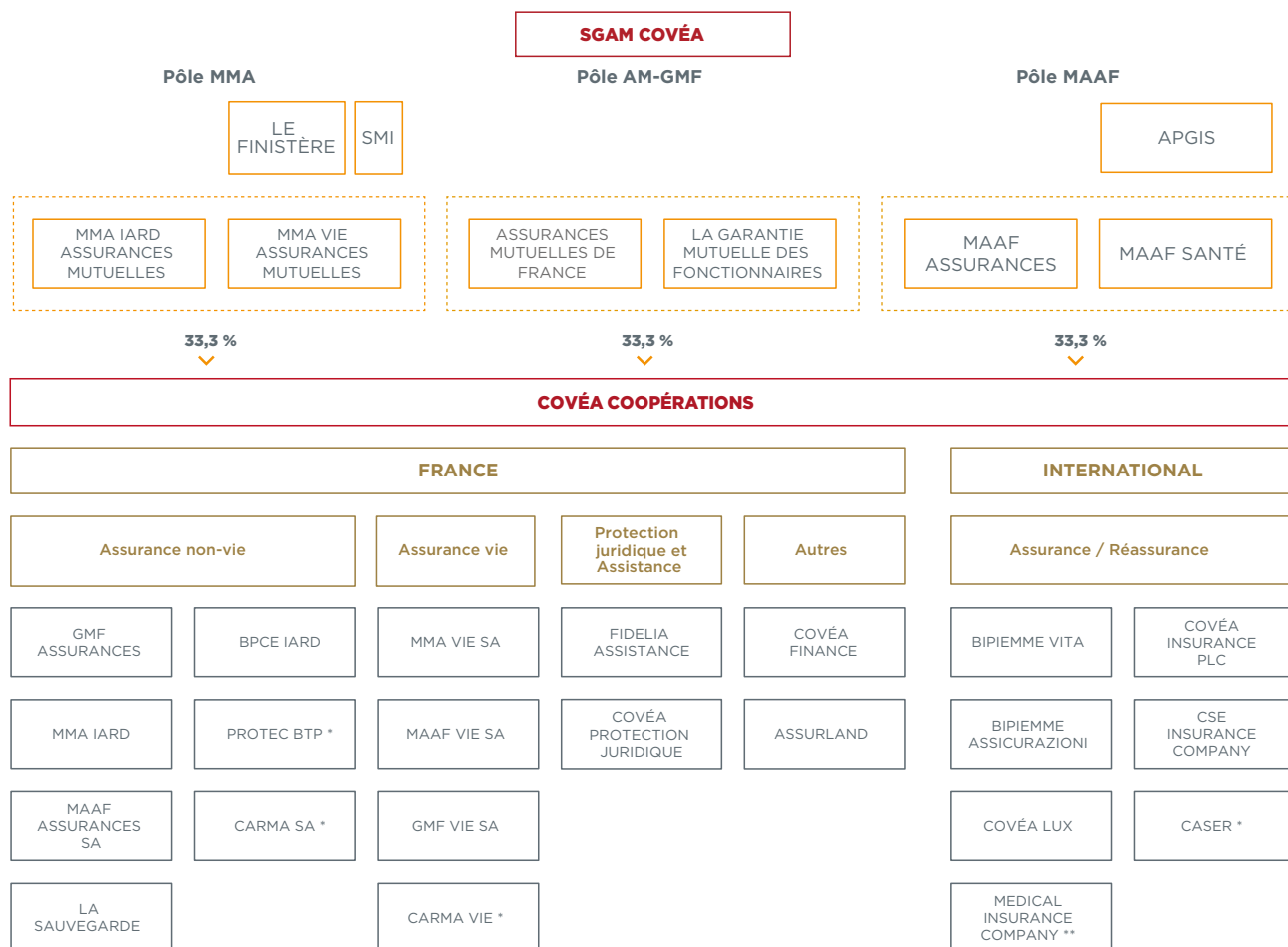
Neuf entités appartenant au monde mutualiste, réparties en quatre familles, sont affiliées à la SGAM Covéa :

- **Famille MMA** : MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles, Le Finistère Assurance, SMI;
- **Famille MAAF** : MAAF Assurances, MAAF Santé, APGIS;
- **Famille AM** : Assurances Mutuelles de France;
- **Famille GMF** : La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires.

Parmi ces entreprises affiliées à la SGAM Covéa, certaines sont actionnaires de Covéa Coopérations, société de réassurance de droit français qui détient, à son tour, directement ou indirectement, tout ou partie du capital des sociétés opérationnelles du Groupe.

Covéa Coopérations constitue ainsi la structure pivot entre les entreprises affiliées à la SGAM et les sociétés opérationnelles du Groupe.

Organigramme simplifié du groupe Covéa au 31 décembre 2019



* Mise en équivalence ** Détention par MMA IARD Assurances Mutuelles

1.3 Activités et réseaux de distribution

1.3.1 En France

1.3.1.1 ACTIVITÉS

Activités d'assurance

En France, Covéa s'appuie principalement sur trois marques fortes :

- **MMA**, mutuelle à réseaux de distribution intermédiés, intervient sur les marchés des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales ;
- **MAAF**, mutuelle sans intermédiaires, propose des solutions globales pour les particuliers et les professionnels ;
- **GMF**, mutuelle sans intermédiaires, est assureur des particuliers et la référence des Agents du Service Public.

Le Groupe s'appuie également sur APGIS et SMI, entreprises affiliées à la SGAM Covéa intervenant sur le marché de la santé et de la prévoyance.

À travers MMA, MAAF, GMF, APGIS et SMI, le Groupe offre une gamme complète de produits afin de répondre au mieux à l'ensemble des besoins de ses clients et sociétaires et leur offrir la meilleure expérience d'assurance.

En assurance de biens et responsabilité, le Groupe propose une gamme de produits à destination des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales. Sur le marché des particuliers, une offre complète de produits est commercialisée et couvre principalement l'assurance automobile, l'assurance habitation, l'assistance et la protection juridique. Sur le marché des professionnels et des entreprises, le Groupe répond aux besoins des professionnels, TPE, PME et ETI au travers d'une gamme complète couvrant les garanties responsabilité civile, dommages aux biens, flots, construction et agricoles.

En santé et prévoyance, le Groupe commercialise l'ensemble des produits destinés à assurer les particuliers, les professionnels indépendants mais également les salariés des entreprises, quelle que soit leur taille, tant en complémentaire santé que dans le domaine de la prévoyance. Le Groupe propose, dans le cadre de contrats individuels et collectifs, une vaste offre de garanties incluant notamment la prise en charge des frais de soins avec des services associés adaptés et la préservation des revenus en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès. Sur le marché de la prévoyance, le Groupe commercialise également des contrats de prévoyance temporaire individuelle en cas de décès, des produits d'assurance emprunteur, des contrats vie entière et obsèques, ainsi que des contrats couvrant les accidents de la vie.

Sur le marché de l'**épargne**, le Groupe commercialise des produits d'assurance vie et capitalisation multisupports incluant une large gamme d'unités de compte rigoureusement sélectionnées et susceptibles d'offrir des alternatives à la part en euros. L'offre sur le marché de la **retraite** se concentre sur les produits Madelin et les Plans d'Épargne Retraite Populaire (PERP). Le Groupe a développé en 2019 une offre PER individuel pour les marques MMA et MAAF pour un lancement de la commercialisation au premier semestre 2020.

Réassurance

Le Groupe exerce une activité d'acceptations en réassurance non-vie à l'international, réalisée principalement sur les branches dommages aux biens, automobile, *Engineering* et accidents corporels. Les risques assurés sont localisés dans plus de 30 pays sur quatre continents.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Groupe développe une activité d'acceptations en réassurance en santé et prévoyance. Cette activité correspond à des risques santé et prévoyance traditionnels, en assurances collectives essentiellement. Les risques assurés sont principalement localisés en France. Dans une volonté de diversification des risques à l'international, le Groupe a développé en 2019, l'activité dans trois autres pays européens (Portugal, Espagne et Pays-Bas).

Gestion d'actifs

Covéa Finance, société de gestion de portefeuille du groupe Covéa, gère plus de 101,6 milliards d'euros d'actifs. Avec 49 fonds gérés, elle dispose d'un encours en actions de près de 16,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

Covéa Immobilier mutualise les moyens et les savoir-faire des trois marques dans le domaine de la gestion d'immeubles de placement comme d'exploitation. À fin 2019, la valeur du patrimoine immobilier de placement détenu par Covéa s'élève à 5,5 milliards d'euros. Il est composé de 211 immeubles, situés en Île-de-France. Ils se répartissent à 65 % en immobilier tertiaire et à 35 % en immobilier résidentiel.

1.3.1.2 RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Le Groupe distribue ses produits par différents réseaux composés principalement de salariés, d'agents généraux et de courtiers. La stratégie du Groupe en matière de distribution repose sur la complémentarité de ses réseaux afin de répondre aux besoins de ses clients et sociétaires.

Les principaux réseaux intermédiés

Les agents généraux, chefs d'entreprises indépendants, agissent en qualité d'intermédiaires de MMA pour la commer-

cialisation de l'ensemble de son offre. Leur expertise, alliée à la proximité géographique, permet aux agents généraux de commercialiser l'ensemble de l'offre MMA mais également d'offrir la qualité de service et la continuité des relations attendues par ses clients. Avec 1 614 points de vente en France, le réseau de MMA représente une force commerciale de plus de 5 500 agents et collaborateurs, implantée sur l'ensemble du territoire français.

MMA s'appuie également sur un réseau de courtiers positionné prioritairement sur le marché des Professionnels et Entreprises.

Les principaux réseaux salariés

Au sein du groupe Covéa, MAAF et GMF disposent de réseaux de distribution salariés. Des collaborateurs de chacune de ces marques assurent la distribution des produits commercialisés.

Le réseau MAAF compte plus de 3 000 collaborateurs dédiés à la relation avec ses sociétaires et clients, 549 points de vente et neuf centres d'appels téléphoniques. GMF s'appuie sur un réseau de distribution de plus de 2 400 collaborateurs, 328 points de ventes et 11 centres d'appels téléphoniques.

Les partenariats

Le Groupe a conclu en 1996 un partenariat avec les Banques Populaires qui a donné lieu à la création de BPCE IARD, société aujourd'hui détenue à 50 % par le groupe Covéa et à 50 % par le groupe BPCE. Les produits d'assurance automobile, multirisques habitation, protection juridique et multirisques des professionnels de BPCE IARD sont distribués par les réseaux des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de Foncia. Dans le cadre de l'évolution du partenariat avec Natixis Assurances, la société BPCE IARD sera progressivement dédiée au développement de l'activité sur le marché des professionnels à compter de 2020.

1.3.2 À l'international

À l'international, le Groupe est présent dans six pays, essentiellement au Royaume-Uni et en Italie.

Royaume-Uni

Covéa Insurance propose des garanties en assurances dommages et responsabilité à destination des particuliers et des entreprises. En février 2015, Covéa a renforcé sa présence au Royaume-Uni par l'acquisition du groupe Sterling qui opère notamment sur les marchés de l'assurance habitation moyenne et haut de gamme et de la prévoyance. Les activités non-vie du groupe Sterling ont été intégrées au sein de Covéa Insurance fin 2015. Dans le cadre de sa stratégie de distribution

multicanal, Covéa Insurance distribue ses produits à travers différents réseaux de distribution, notamment des courtiers, des réseaux de vente directe et des partenariats affinitaires.

Italie

L'activité du Groupe en Italie s'appuie sur les filiales Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni, dont les produits sont distribués par le groupe bancaire Banco BPM.

Bipiemme Vita intervient sur le marché de l'assurance vie à destination des particuliers. Elle propose essentiellement des produits d'épargne en euros et en unités de compte. Bipiemme Assicurazioni propose des garanties en assurances dommages et responsabilité à destination des particuliers. Elle commercialise des produits en assurance automobile, habitation et emprunteur.

États-Unis

Civil Service Employees (CSE) Insurance Company commercialise des produits d'assurances dommages et responsabilité à destination des particuliers et des professionnels. Sur le marché des particuliers, CSE Insurance Company opère sur les marchés de l'assurance automobile et habitation. Présente essentiellement en Californie, mais aussi en Utah, au Nevada et en Arizona, CSE Insurance Company distribue ses produits par le biais d'un réseau d'agents non exclusifs et d'un partenariat avec un courtier en Utah.

Luxembourg

Société de réassurance de droit luxembourgeois, Covéa Lux a pour vocation d'offrir au Groupe des solutions pour gérer sa capacité de rétention et, le cas échéant, des capacités de réassurance additionnelles pour compléter des programmes de réassurance. Covéa Lux réassure principalement les sociétés d'assurance membres du périmètre de combinaison du groupe Covéa.

Irlande

Historiquement, Medical Insurance Company intervient sur le marché de l'assurance de responsabilité civile médicale essentiellement en France. La souscription de nouveaux risques a été arrêtée en novembre 2015.

Espagne

Covéa détient une participation de 20 % dans le groupe Caser qui intervient sur le marché de l'assurance vie et de l'assurance non-vie à destination des particuliers et des entreprises.

Filiales françaises

En outre, les filiales françaises couvrent des risques à l'étranger, notamment via l'activité d'acceptations en réassurance et des offres affinitaires en Libre Prestation de Services. MMA accompagne également des entreprises françaises actives à l'étranger.

1.4 Stratégie

Un ancrage

La stratégie de Covéa s'appuie sur ses valeurs mutualistes et son modèle économique de long terme guidé par une appétence aux risques modérée et ciblée, visant à conserver un haut niveau de solvabilité pour être en capacité de supporter à tout moment des scénarios extrêmes. C'est pourquoi le Groupe entend consolider sa solidité financière qui repose sur une gestion financière de long terme durablement performante et une solvabilité parmi les plus élevées du marché.

Après le pilier institutionnel, matérialisé par la SGAM, et le pilier financier, au travers de Covéa Coopérations, la signature en juin 2017 d'un statut commun pour les 21 000 collaborateurs français du Groupe a concrétisé le troisième pilier de l'entreprise unique, le pilier social.

Une dynamique

Dans un contexte d'accélération de la mutation de l'environnement concurrentiel et réglementaire, ces trois piliers constituent le socle permettant au Groupe de lancer un nouveau cycle de dynamique commerciale, d'accélérer la mutation de son modèle opérationnel et d'accroître sa rentabilité, de façon à créer plus de valeur à partager entre les sociétaires, les collaborateurs et l'entreprise.

Les orientations stratégiques et opérationnelles du plan stratégique Cové@venir 2021, se déploient ainsi autour de quatre axes prioritaires :

Privilégier les marchés et segments à valeur

Sur les marchés des particuliers, le Groupe poursuit ses objectifs de développement rentable, en ciblant les produits et les marchés créateurs de valeur pour nos assurés tels que la prévoyance, la protection juridique ou la santé. Sur le marché des professionnels et des entreprises, le Groupe a un objectif de développement ambitieux axé sur les segments de marché à valeur. Le Groupe maintient notamment une dynamique de croissance sur le marché des partenariats sous forme affinitaire.

En assurance vie, la priorité est donnée au maintien de la rentabilité sur le long terme. La transformation du mix produit vers les unités de compte, le développement de la retraite et de la prévoyance sont les principaux leviers activés pour atteindre cet objectif.

La réassurance constitue un axe privilégié de développement diversifié du Groupe : outre la recherche d'un développement organique en IARD comme en santé et prévoyance, des opportunités de croissance sont explorées.

Poursuivre l'excellence de l'expérience client

Le Groupe poursuit son investissement dans l'excellence des services et des prestations au bénéfice de ses sociétaires et clients. Il s'agit de privilégier l'humain et leur offrir une expérience différenciante en réinventant les parcours clients.

Covéa anticipe et imagine les modèles digitaux de demain en investissant dans la connaissance de ses sociétaires et clients afin de leur offrir les produits et services dont ils ont besoin.

Renforcer l'efficacité opérationnelle

En continuant à positionner la relation client au cœur de sa stratégie, le Groupe améliore en permanence sa compétitivité opérationnelle et son efficacité. L'adaptation des systèmes d'information, la simplification des processus et des offres constituent les principaux leviers pour réaliser cette ambition.

Capitaliser sur des équipes fières et engagées

Covéa s'appuie sur l'adhésion et l'engagement de l'ensemble des collaborateurs, et les accompagne vers les métiers de demain. Le Groupe valorise la performance collective et individuelle dans la création de valeur et adapte son modèle managérial en affirmant l'esprit de coopération, reconnu comme une compétence clé.

Un déploiement

Les marques du Groupe, au travers de la relation avec les sociétaires et clients, déploient la stratégie du Groupe sur leurs marchés en concrétisant notamment l'excellence de l'expérience client :

« MAAF, pour les particuliers et les pros »

Dans la continuité de ces dernières années, MAAF poursuit sa conquête du marché des professionnels et développe sa transformation digitale afin de renforcer ses positions sur le marché des particuliers. Le positionnement MAAF s'appuie sur un socle bien défini : la « préférence client ».

« MMA, l'assureur généraliste du Groupe »

MMA est devenu un assureur référent sur les marchés français des professionnels et des entreprises, ainsi que sur les marchés dits affinitaires, et y poursuit son développement tout en contribuant au leadership de Covéa sur le marché des particuliers. La croissance sur le marché des entreprises s'appuie sur la mobilisation des deux réseaux d'agences et du courtage.

« GMF, l'assureur de référence des Agents du Service Public »

GMF a l'ambition de renforcer « l'évidence GMF » en tant que marque affinitaire dédiée aux Agents du Service Public. GMF consolide son modèle de développement, basé sur un taux de fidélité fort, une bonne maîtrise des risques et un excellent rapport qualité-prix.

Gouvernance de Covéa



2.1	Le Conseil d'Administration	15
2.2	Les comités du Conseil d'Administration	16
2.2.1	Le Comité d'Audit et des Risques	16
2.2.2	Le Comité des Rémunérations	16
2.3	La Direction Générale	17
2.4	Politique de rémunération	17
2.4.1	Rémunération des administrateurs et membres des comités	17
2.4.2	Rémunération de la Direction Générale	18
2.5	Gestion des risques et contrôle interne	20
2.5.1	Système de gestion des risques	20
2.5.2	Contrôle périodique : l'audit interne	20
2.5.3	Système de conformité et de contrôle interne	22
2.5.4	Fonction actuarielle	22

2.

2. Gouvernance de Covéa

Le groupe Covéa est un groupe d'assurance mutualiste, composé d'entreprises affiliées réparties en quatre familles, MAAF, MMA, AM et GMF, regroupant six sociétés d'assurance mutuelle, deux mutuelles 45 et une institution de prévoyance.

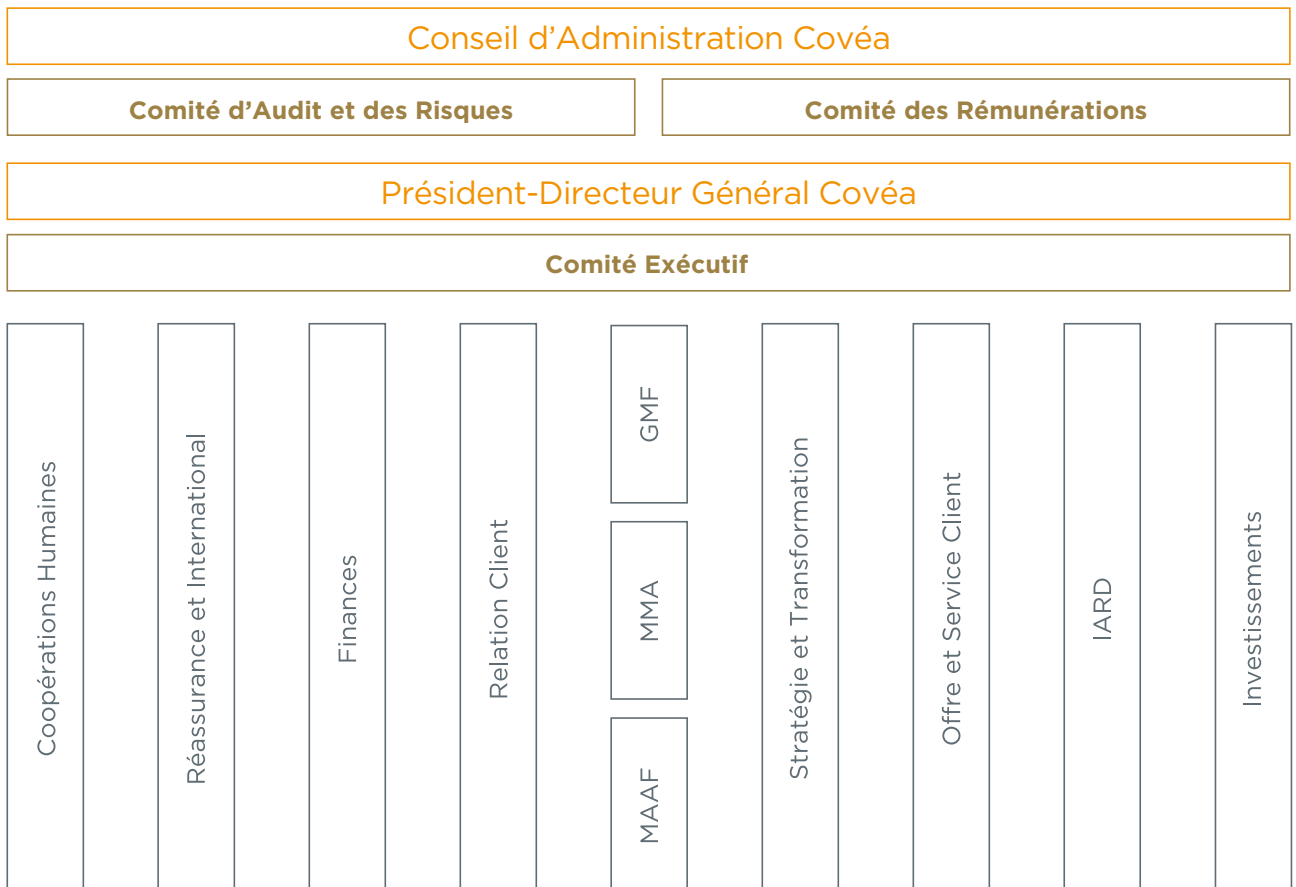
N'ayant pas d'actionnaire, la primauté institutionnelle revient aux sociétaires des entreprises affiliées dont les représentants élus composent leurs Assemblées Générales. Ces dernières désignent notamment les membres de leurs Conseils d'Administration.

La SGAM Covéa, société mère du Groupe, est administrée par un Conseil d'Administration dont le président assume également la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration de la SGAM Covéa est composé d'administrateurs issus de ceux des entreprises affiliées qui sont toutes représentées à son Assemblée Générale. L'ensemble permet ainsi la représentation du sociétariat.

Le système de gouvernance mis en œuvre au sein du Groupe est en adéquation avec son modèle économique et ses activités, et contribue à la mise en œuvre de sa stratégie.

L'organisation opérationnelle du Groupe, fondée notamment sur son Comité Exécutif, est une composante essentielle de son système de gouvernance. Axée sur la transversalité, celle-ci met en action l'ensemble des compétences et des moyens techniques dédiés aux activités du Groupe et de ses entreprises, ainsi qu'à leur maîtrise. Les fonctions supports y sont centralisées, au service de toutes les sociétés du Groupe.



2.1 Le Conseil d'Administration

La SGAM Covéa (ci-après désignée Covéa) est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 28 membres au 31 décembre 2019 :

- **Thierry Derez**, Président,
- **Jean-Claude Seys**, Vice-Président,
- **Christian Baudon**, administrateur et administrateur délégué,
- **Jean-Michel Banlier**, administrateur,
- **Monique Berger**, administrateur,
- **Éric Lagarde**, administrateur,
- **Christophe Crepin**, administrateur,
- **Diane Hamen**, administrateur,
- **Rémy Vergès**, administrateur,
- Assurances Mutuelles de France représentée par **Jean-Marie Meckler**, administrateur,
- APGIS représentée par **Gilbert Lebrument**, administrateur,
- Covéa Protection Juridique représentée par **Hélène Béjui-Hugues**, administrateur,
- Fidélia Assistance représentée par **Xavier Dejaiffe**, administrateur,
- Fidélia Services représentée par **Jean-Pierre Gualazzi**, administrateur,
- MAAF Vie représentée par **Michèle Beyt**, administrateur,
- La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires représentée par **Hubert Ivanoff**, administrateur,
- GMF Assurances représentée par **Hélène Martini**, administrateur,
- GMF Vie représentée par **Christiane Maurech**, administrateur,
- MAAF Assurances représentée par **Michel Castagné**, administrateur,
- MAAF Assurances SA représentée par **Bernard Barbottin**, administrateur,
- MAAF Santé représentée par **Michel Gougard**, administrateur,
- MMA IARD Assurances Mutuelles représentée par **Michel Coursat**, administrateur,
- MMA IARD représentée par **Anne-José Fulgéras**, administrateur,
- MMA Vie Assurances Mutuelles représentée par **Christophe Guettier**, administrateur,
- Prony Habitations représentée par **Christian Delahaigue**, administrateur,
- La Sauvegarde représentée par **Jean Fleury**, administrateur,
- SMI représentée par **Philippe Bailly**, administrateur,
- Téléassurances représentée par **Marie-France Orti**, administrateur.

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul. La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est de six années.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration arrête ainsi la stratégie du Groupe. Il examine l'orientation de sa gestion, y compris financière, ses performances et les modifications réglementaires soumises à agrément. Le Conseil exerce un contrôle effectif sur les entreprises affiliées et plus largement sur les sociétés du Groupe. Il veille notamment au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation et des statuts.

Le Conseil d'Administration se tient aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2019, il s'est réuni 11 fois et le taux de participation de ses membres est de 89,3 %.

2.2 Les comités du Conseil d'Administration

2.2.1 Le Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques, placé sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Covéa, couvre l'ensemble des sociétés d'assurance et de réassurance contrôlées par le Groupe.

Au 31 décembre 2019, le Comité d'Audit et des Risques est composé de neuf membres :

- **Jean Fleury**, représentant permanent de La Sauvegarde, Président,
- **Bernard Barbottin**, représentant permanent de MAAF Assurances SA, membre,
- **Michèle Beyt**, représentant permanent de MAAF Vie, membre,
- **Michel Coursat**, représentant permanent de MMA IARD Assurances Mutuelles, membre,
- **Christian Delahaigue**, représentant permanent de Prony Habitations, membre,
- **Anne-José Fulgéras**, représentant permanent de MMA IARD, membre,
- **Hubert Ivanoff**, représentant permanent de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, membre,
- **Marie-France Orti**, représentant permanent de Téléassurances, membre,
- **Jean-Jacques Vouhé**, membre.

Le Comité d'Audit et des Risques est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière. En outre, au moment de l'arrêté des comptes, il examine les comptes sociaux et les comptes combinés;
- du contrôle légal des comptes annuels par le ou les commissaires aux comptes;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne;
- de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de l'efficacité de ces derniers;
- des travaux des fonctions clés.

En outre, le Comité d'Audit et des Risques approuve les services autres que la certification des comptes, fournis par les commissaires aux comptes du Groupe.

Le président du Comité d'Audit et des Risques rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de Covéa des travaux réalisés.

En 2019, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni sept fois. Le taux de participation de ses membres est de 96,8 %.

2.2.2 Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, placé sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Covéa, couvre les sociétés contrôlées par le Groupe.

Au 31 décembre 2019, le Comité des Rémunérations est composé de trois membres :

- **Jean Fleury**, représentant permanent de La Sauvegarde, Président;
- **Hélène Béjui-Hugues**, représentant permanent de Covéa Protection Juridique, membre;
- **Christian Delahaigue**, représentant permanent de Prony Habitations, membre.

Le Comité des Rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner, sur la base du profil de risque de l'entreprise, les conditions d'octroi et les critères se rattachant à la rémunération (fixe, variable, et tout autre complément) des mandataires sociaux non dirigeants, des dirigeants mandataires sociaux, des mandataires sociaux pouvant être considérés comme dirigeants effectifs et des cadres de direction, y compris ceux exerçant une fonction clé au sens de la réglementation des assurances;
- d'assurer un suivi global de l'évolution des rémunérations;
- d'examiner la conformité de la politique de ressources humaines des sociétés aux principes édictés dans la politique de rémunération du groupe Covéa.

Le Comité des Rémunérations peut émettre toutes propositions, selon les cas, au Conseil d'Administration de Covéa, à la Direction Générale ou à la Direction Générale en charge des Ressources Humaines.

Une fois par an, le Président du Comité rend compte au Conseil d'Administration de Covéa des orientations, réflexions, appréciations et démarches engagées par le Comité dans le cadre de ses missions.

En 2019, le Comité des Rémunérations s'est réuni neuf fois. Le taux de participation de ses membres est de 96,3 %.

2.3 La Direction Générale

Thierry Derez, Président-Directeur Général, est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués, Maud Petit et Amaury de Hautecloque, nommés le 14 février 2018.

Le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe. Ils exercent ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Ils représentent le Groupe dans ses rapports avec les tiers. Ils ont la faculté de déléguer leur pouvoir.

Le Comité Exécutif, placé sous l'autorité du Président-Directeur Général, Thierry Derez, constitue l'organe central opérationnel du Groupe. Il rassemble les deux Directeurs Généraux Délégués et les dirigeants des principales sociétés d'assurance et fonctions transverses mutualisées au sein du Groupe.

Le Comité Exécutif propose et met en œuvre les orientations nécessaires au développement du Groupe, à sa bonne performance opérationnelle et à la gestion de ses risques. Cette instance dispose ainsi d'une vision d'ensemble et traite de tous les sujets intéressant les sociétés du Groupe qui mutualisent une part de leurs ressources, de leurs outils et de leurs pratiques dans le cadre de politiques communes. Ce comité se réunit deux fois par mois, et aussi souvent que l'intérêt du Groupe et de ses entreprises l'exige.

Les membres du Comité Exécutif ont été, par ailleurs, assistés en 2019 par des Chargés de Mission rattachés au Président-Directeur Général.

Au 31 décembre 2019, le Comité Exécutif est composé de 13 membres (y compris le Président-Directeur Général).

2.4 Politique de rémunération

Applicable au groupe Covéa, à ses entreprises affiliées et aux entités sur lesquelles il exerce une influence dominante, la politique de rémunération encadre la détermination des éléments d'indemnisation et/ou de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux, dirigeants et salariés.

Elle s'inscrit dans un objectif global de promotion d'une gestion des risques saine, prudente et efficace, n'encourageant pas une prise de risque excédant les limites de tolérance de l'entreprise.

Elle vise également à attirer, motiver et retenir les talents dont le Groupe a besoin.

Elle pose ainsi des principes généraux et des critères associés et définit un processus de mise en place, de suivi et de contrôle du dispositif.

La politique de rémunération et son annexe, le Code du Comité des Rémunérations, sont approuvées par le Conseil d'Administration de Covéa.

2.4.1 Rémunération des administrateurs et membres des comités

Covéa attribue des jetons de présence aux administrateurs et membres des comités dans la limite d'une enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale.

Le montant versé tient compte de l'assiduité des membres du Conseil d'Administration et de leur participation éventuelle à des comités spécialisés – Comité d'Audit et des Risques et Comité des Rémunérations.

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration réunit 28 administrateurs, le Comité d'Audit et des Risques est composé de neuf membres, et le Comité des Rémunérations de Covéa est composé de trois membres.

Les administrateurs et membres de comités perçoivent :

- un montant fixe correspondant à une somme annuelle réglée dans tous les cas en rémunération du travail de préparation ;

- un montant variable correspondant à une somme versée par séance à laquelle participe l'administrateur afin de favoriser l'assiduité.

En 2019, les montants attribués par Covéa sont les suivants :

- pour la participation au Conseil d'Administration : un fixe annuel de 4 000 euros et 2 000 euros par séance (hors administrateur délégué);
- pour la participation au Comité d'Audit et des Risques : un fixe annuel de 5 000 euros (porté à 10 000 euros pour le président) et 2 500 euros par séance;
- pour la participation au Comité des Rémunérations : un fixe annuel de 4 000 euros et 2 000 euros par séance;
- pour l'administrateur délégué de Covéa¹ : une indemnité forfaitaire de 60 000 euros hors taxe et hors charge versée en fin d'année, non cumulable avec les jetons de présence.

Les administrateurs qui sont par ailleurs salariés d'une entité du Groupe ne perçoivent pas d'indemnités.

Au titre de l'exercice 2019, le montant global des indemnités des membres du Conseil d'Administration de Covéa au titre de leurs mandats dans l'ensemble des entités du Groupe (y compris les entités affiliées et contrôlées) est de 1 279 154 euros (dont 872 500 euros au titre de leurs mandats Covéa).

Les administrateurs et membres de Comités ne bénéficient pas de régime de retraite ni de rétribution sous forme d'action ni de stock-option au titre de leur mandat.

2.4.2 Rémunération de la Direction Générale

2.4.2.1 PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération brute du Président-Directeur Général du Groupe perçue au titre de 2019 est de 1 679 554 euros, incluant une rémunération fixe brute annuelle de 1 615 008 euros et une rémunération variable annuelle maximale, appréciée au regard d'objectifs triennaux, de 64 546 euros bruts.

Elle est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

La rémunération du Président-Directeur Général, pour sa partie fixe et sa partie variable, est portée par les différentes entités au titre desquelles les fonctions de Présidence sont exercées : Covéa, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA VIE Assurances Mutuelles, MAAF Assurances, La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Assurances Mutuelles de France.

Le Président-Directeur Général ne bénéficie pas d'attribution d'action ni de stock-option.

2.4.2.2 AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS

Les deux Directeurs Généraux Délégués bénéficient d'une indemnité fixe au titre de leur mandat Covéa. Le montant individuel brut perçu à ce titre en 2019 est de 66 741 euros. L'indemnité est fixée par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, ils sont titulaires d'un contrat de travail pour leurs autres fonctions au sein du Groupe, détachables de leur mandat social.

2.4.2.3 MEMBRES SALARIÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La rémunération brute globale de l'ensemble des membres de la Direction Générale² (non compris le Président-Directeur Général) au titre de leurs contrats de travail en 2019 est de 5 524 599 euros. L'effectif moyen est de 13 personnes.

Par ailleurs, en fonction de leurs entités d'origine, ils bénéficient soit de l'application des accords d'intéressement et de participation issus du statut commun, soit du régime d'intéressement collectif de Covéa³.

Les membres de la Direction Générale (autre que le Président-Directeur Général) peuvent exercer au sein du Groupe des fonctions dépassant le périmètre strict de l'entité dont ils sont dirigeants ou salariés. Une refacturation entre les sociétés est opérée, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 261 B du Code général des impôts.

2.4.2.4 ÉLÉMENTS PÉRIPHÉRIQUES DE RÉMUNÉRATION

Régimes de retraite complémentaire

Les membres de la Direction Générale bénéficient de régimes de retraite complémentaire en fonction de leurs entités de rattachement⁴. Trois régimes applicables aux cadres dirigeants coexistent au sein du Groupe :

- un régime souscrit par les entités MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA VIE Assurances Mutuelles, MMA IARD, MMA VIE ou DAS (ci-après dénommées MMA), qui comprend un régime de retraite à cotisations définies relevant de l'article 83 et un régime de retraite à prestations définies relevant de l'article 39;
- un régime souscrit par Covéa, qui comprend un régime de retraite à cotisations définies relevant de l'article 83 et un régime de retraite à prestations définies relevant de l'article 39;

1. Une assistance technique et administrative ainsi qu'un véhicule de fonction sont mis à sa disposition pour assurer ses missions.

2. Montant fixe plus variable individuel.

3. Plafonné à 0,5 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.

4. À fin 2019, au sein de la Direction Générale, 1 membre relève du régime MMA, 11 membres relèvent du régime Covéa et 1 membre salarié GMF ne relève d'aucun régime de retraite supplémentaire.

- un régime souscrit par les entités de la marque MAAF, qui consiste en un régime de retraite à prestations définies relevant de l'article 39.

À compter du 1^{er} janvier 2019, sur proposition du Comité des Rémunérations et approbation du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général bénéficie du régime de retraite complémentaire applicable aux cadres dirigeants de Covéa SGAM.

Pour les régimes à prestations définies :

- le bénéficiaire doit avoir fait valoir ses droits à la retraite et liquidé l'ensemble de ses régimes de retraite obligatoire;
- le bénéficiaire doit satisfaire aux conditions minimales d'ancienneté et d'âge prévues au régime dont il relève, pour être éligible aux prestations;
- le complément de retraite permet d'atteindre, déduction faite de l'ensemble des composantes de retraite obligatoires, y compris les régimes à cotisations définies obligatoires dont bénéficient les bénéficiaires :
 - › pour les bénéficiaires relevant de la marque MAAF, 55 % du montant de référence, taux majoré de 1 % par an au-delà de 60 ans dans la limite de 60 %;
 - › pour les bénéficiaires relevant de Covéa SGAM, 55 % du montant de référence, taux majoré de 1 % par an au-delà de 62 ans dans la limite de 58 %, sachant qu'à compter d'avril 2019, sur proposition du Comité des Rémunérations validée par le Conseil d'Administration, les prestations brutes dues aux bénéficiaires du contrat Covéa SGAM, sont plafonnées à un montant de 8 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, sans que leur montant ne puisse être inférieur à 30 % du salaire de référence;
 - › pour les bénéficiaires relevant de MMA, la composante additionnelle est de 1 % du montant de référence par année d'ancienneté, sans que :
 - le montant additionnel ne puisse dépasser 15 % du salaire de référence;
 - ni que le montant global cumulé de toutes les rentes perçues (en ce compris également celles issues des composantes de retraite obligatoire et des régimes à cotisation obligatoire) ne puisse dépasser 60 % du salaire de référence;
- le salaire de référence correspond :
 - › pour les salariés relevant de Covéa SGAM et de MMA, au salaire annuel brut moyen des 36 derniers mois, hors avantages en nature;
 - › pour les salariés relevant de la marque MAAF, à la rémunération brute moyenne des cinq meilleures des 10 dernières années, à l'exclusion des éléments non récurrents.

Conformément à l'ordonnance du 3 juillet 2019, publiée au Journal Officiel du 4 juillet 2019 et relative aux régimes professionnels de retraite supplémentaire, il a été décidé :

- la fermeture des trois régimes à prestations définies existant dans le groupe Covéa, à tout nouveau bénéficiaire et cela à compter du 4 juillet 2019;

- le gel au 31 décembre 2019 des droits afférents aux régimes. À la prestation résultant de la formule de calcul prévue dans les régimes, est appliqué le coefficient suivant : nombre d'années d'ancienneté dans le régime au 31 décembre 2019 rapporté au nombre d'années d'ancienneté dans le régime à la date de départ en retraite dans l'entreprise.

Autres avantages

Chaque membre de la Direction Générale bénéficie d'une voiture de fonction, à l'exception du Président-Directeur Général pour lequel un véhicule de service est mis à disposition pour un usage professionnel.

Ils bénéficient des mêmes dispositifs santé prévoyance que l'ensemble des salariés du Groupe⁵.

Un logement peut, le cas échéant, être mis à leur disposition lorsque leur résidence principale se situe hors région parisienne.

Ils ne bénéficient d'aucun dispositif contractuel d'indemnité en cas de rupture, ni de rétribution sous forme d'action ou de stock-option.

5. Par ailleurs, les cadres dirigeants bénéficient de la possibilité d'effectuer un bilan de santé annuel.

2.5 Gestion des risques et contrôle interne

2.5.1 Système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques Covéa a pour mission de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et rapporter en permanence, avec anticipation, l'ensemble des risques auxquels le Groupe est soumis.

La mise en œuvre globale du dispositif de gestion des risques est confiée à la direction Risques, placée sous l'autorité directe du Président-Directeur Général du groupe Covéa. Elle a un accès direct et permanent aux dirigeants et au Conseil d'Administration de la société.

Le dispositif de gestion des risques :

- couvre les risques inclus, partiellement inclus et non inclus dans le capital de solvabilité requis en norme Solvabilité II, les techniques de réduction des risques ainsi que les risques liés aux méthodes de valorisation du bilan prudentiel ;
- maintient une cartographie des risques par société et pour le Groupe, élaborée à partir d'une méthode, d'un référentiel de processus et d'une nomenclature des risques communs et harmonisés au sein du Groupe ;
- s'appuie sur les processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité, dits processus « ORSA⁶ ». Dans ce cadre, le dispositif de gestion des risques produit des reportings relatifs aux risques de chaque entreprise à destination des instances de gouvernance, dont le Rapport ORSA annuel en particulier ;
- est encadré par une politique générale de gestion des risques ainsi que par des politiques détaillées de gestion des risques par domaine (souscription, provisionnement, réassurance, investissements, gestion actif-passif etc.). Ces politiques sont approuvées annuellement par le Conseil d'Administration.

Le dispositif de gestion des risques doit, de plus, garantir une déclinaison opérationnelle pertinente de la stratégie Covéa et de l'appétence au risque du Groupe. Il effectue notamment sous son contrôle une revue critique des plans d'activité des sociétés. Il s'assure que les plans d'activité produits respectent le cadre général de l'appétence au risque du Groupe et que les risques inhérents à ces plans d'activité sont maîtrisables. Le dispositif de gestion des risques participe ainsi à sécuriser la prise de décision.

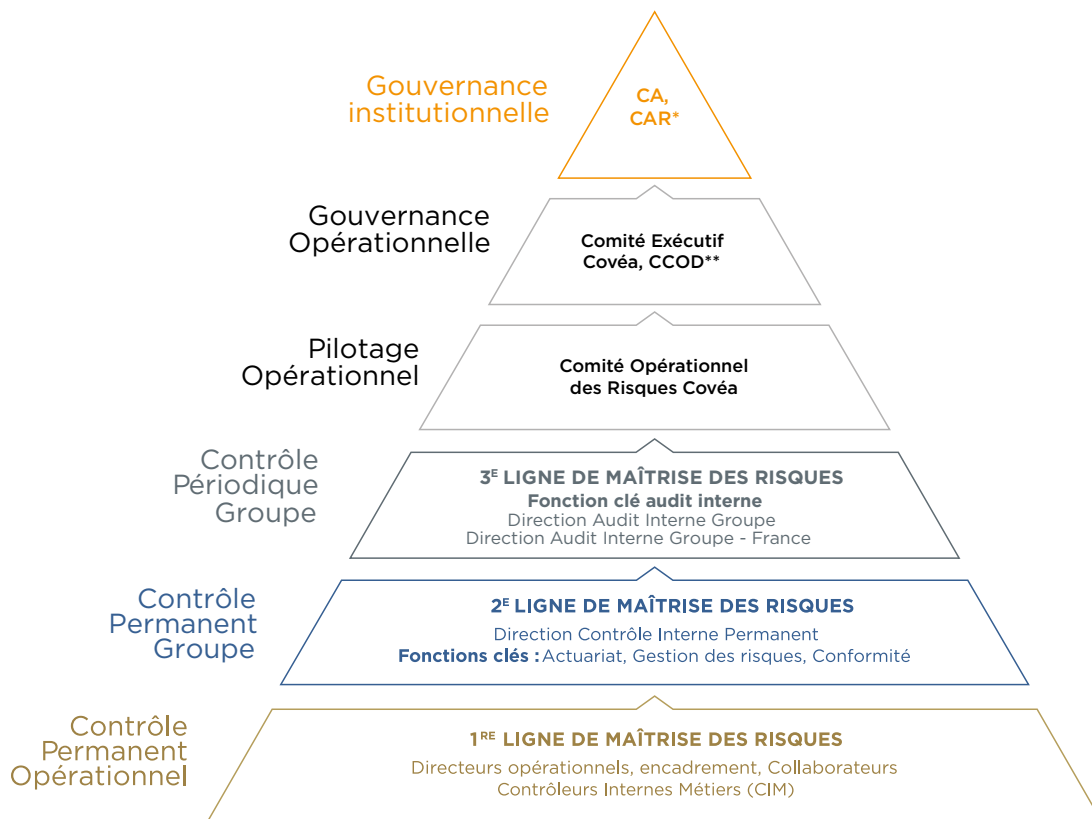
Il s'appuie à cette fin sur les politiques détaillées de gestion des risques qui font le lien entre la stratégie et les responsabilités des directions métiers, et vérifie que les limites opérationnelles fixées pour chaque domaine considéré sont cohérentes avec l'appétence globale définie dans la stratégie du Groupe. Les études visant à faire évoluer le niveau et les limites de risque sont réalisées en s'assurant que les risques pris ne portent atteinte ni à la pérennité du Groupe et de ses entités, ni à la protection des assurés.

La gouvernance du dispositif de gestion des risques Covéa s'inscrit dans le dispositif global de contrôle de la société.

La Fonction Gestion des risques rend compte régulièrement de ses travaux à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration. Elle établit, au moins annuellement, un rapport dans lequel sont présentés les résultats des analyses qui émanent du processus ORSA. Ce rapport est présenté et soumis à la validation des instances de gouvernance du Groupe.

Le Comité Opérationnel des Risques est l'instance décisionnelle ayant autorité sur les questions opérationnelles relatives aux travaux ORSA, à l'élaboration des cartographies des risques des entreprises Covéa et du Groupe, aux travaux du contrôle interne (plans de contrôle, résultats des contrôles clés, examen des principaux incidents, cotation des risques sociétés, suivi des plans d'actions, alertes...), et aux activités de la direction de la Conformité. Il constitue par ailleurs un organe de partage des travaux menés par la direction de l'Audit Interne.

6. ORSA : Own Risk and Solvency Assessment — Évaluation interne des risques et de la solvabilité.



* Conseil d'Administration, Comité d'Audit et des Risques.

** Comité de Coordination Opérationnel et de Développement des marques.

2.5.2 Contrôle périodique : l'audit interne

La Fonction d'Audit Interne a pour finalité d'assister le Conseil d'Administration et la Direction générale dans la protection des actifs, de la réputation et de la viabilité de la société. Elle procure une assurance indépendante et objective sur l'adéquation des dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur quant à leur conception, à leur pertinence et à leur efficacité en procédant à leur évaluation périodique. Elle émet des recommandations pour remédier aux éventuelles insuffisances détectées et effectue le suivi de leur mise en œuvre.

La Fonction d'Audit Interne contribue à l'amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l'organisation. Le champ de la Fonction d'Audit Interne recouvre notamment la revue de :

- l'atteinte des objectifs stratégiques et la viabilité du modèle d'affaires;
- la situation technique, économique et financière;
- la conformité aux lois et règlements;
- l'efficacité des ressources et des organisations;
- la maîtrise des opérations et l'efficacité des procédures de contrôle interne associées;

- le pilotage des risques (y compris les risques stratégiques, émergents et de réputation) ainsi que la pertinence et la performance du système de gestion des risques associé;
- les dispositifs de lutte anti-fraude interne et externe;
- la sous-traitance stratégique et son dispositif de maîtrise;
- la fiabilité des informations financières, et de façon générale, la qualité des données de gestion.

La Fonction d'Audit Interne, mise en œuvre par les équipes de la direction d'Audit interne du groupe Covéa, est placée sous l'autorité directe du Président-Directeur Général du groupe Covéa et rapporte fonctionnellement au Comité d'Audit et des Risques Covéa. Elle a un accès direct et permanent aux dirigeants et au Conseil d'Administration de la société.

Un reporting est réalisé et diffusé régulièrement aux membres du Comité Exécutif du groupe Covéa qui est notamment destinataire :

- du tableau de bord trimestriel d'activité de l'audit interne qui trace l'avancement du plan d'audit et l'évolution de la mise en œuvre des recommandations;
- du rapport annuel de la Fonction Audit Interne groupe Covéa présentant notamment les résultats des audits, du suivi de la mise en œuvre des recommandations, et du suivi du respect de la politique d'audit interne mesuré à travers différents indicateurs de performance.

Une évaluation externe indépendante et régulière de la Fonction est réalisée dans le cadre de la certification délivrée par IFACI Certification. La dernière certification a été renouvelée en 2018. Elle constitue un gage de qualité permanente pour les parties prenantes sur les prestations délivrées et le fonctionnement des activités d'audit interne.

2.5.3 Système de conformité et de contrôle interne

Le système de conformité

Le dispositif de conformité est placé sous la responsabilité du Directeur Conformité Covéa qui rend compte régulièrement de ses activités au Comité d'Audit et des Risques Covéa.

La Fonction Vérification de la Conformité a pour missions :

- de conseiller les instances dirigeantes sur toute question relative au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance et de réassurance;
- d'évaluer l'impact possible de tout changement d'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise;
- d'identifier et évaluer le risque de non-conformité.

Pour mener à bien ces missions, le système de conformité s'appuie sur un dispositif permettant d'anticiper et d'analyser les évolutions réglementaires, de piloter la mise en œuvre opérationnelle de celles-ci, d'en mesurer les impacts sur les activités exercées au sein du Groupe et de s'assurer de leur implémentation opérationnelle.

La Direction Conformité et la Direction du Contrôle Interne Permanent établissent conjointement chaque année un plan de vérification de la conformité constitué de contrôles thématiques approfondis et de contrôles permanents annuels portant sur les domaines et périmètres d'intervention de la Fonction clé Conformité définis dans la politique de Conformité Covéa.

Le dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne a pour finalité d'identifier, d'évaluer et de piloter les risques opérationnels. Il concourt à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficace de ses ressources.

Placé sous la responsabilité de la direction du Contrôle Interne Permanent Covéa, rattachée à la Direction Risques, il s'appuie sur le référentiel COSO⁷.

Les objectifs du dispositif de contrôle interne sont d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements auxquels la société est soumise;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale;

- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs (corporels ou incorporels comme le savoir-faire ou la réputation);
- la fiabilité des informations financières à travers notamment la séparation des tâches, l'identification de l'origine de l'information, la conformité aux principes comptables, etc.

Le dispositif de contrôle interne est doté d'un mode d'organisation garantissant son indépendance et lui permettant de remplir efficacement ses missions.

Un reporting régulier des travaux de contrôle interne est réalisé auprès des directeurs, directeurs généraux et des instances de gouvernance selon un plan de communication défini annuellement.

2.5.4 Fonction Actuarielle

Placée sous la responsabilité de la Direction Actuariat Prudentiel Covéa, la Fonction Actuarielle a pour missions de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacents au calcul des provisions techniques. Elle apprécie également la qualité des données utilisées dans le cadre du provisionnement prudentiel, et revoit les politiques de souscription et de réassurance. L'ensemble des travaux de la Fonction Actuarielle participe au renforcement du système de gestion des risques, en améliorant la connaissance et le pilotage des risques sous-jacents à l'activité.

Pour mener à bien ses missions, la Fonction Actuarielle s'appuie sur le dispositif global de contrôle de l'entreprise. Ainsi, les résultats et recommandations du système de contrôle interne permanent et de la Fonction Audit Interne, en lien avec l'appréciation de la qualité des processus de provisionnement, la qualité des données, la souscription et la réassurance, permettent à la Fonction Actuarielle d'identifier des thématiques prioritaires devant être approfondies au cours de l'exercice. La coordination des fonctions clés, réalisée notamment grâce au Comité Opérationnel des Risques, permet également d'orienter les travaux de la Fonction Actuarielle sur la base d'une connaissance partagée des enjeux et risques matériels identifiés

La Fonction Actuarielle établit annuellement un rapport dans lequel elle présente ses conclusions sur l'évaluation des provisions techniques et porte un avis sur les politiques de souscription et de réassurance. Ce rapport annuel est adressé au Comité Exécutif Covéa et au Conseil d'Administration.

⁷ COSO est l'acronyme de Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, une commission qui établit une définition standard du contrôle interne et crée un cadre pour évaluer son efficacité.

Un groupe engagé et responsable



3.1	Une démarche structurée par des enjeux sociaux et environnementaux	24
3.2	Les risques et la performance extra-financière	24
3.2.1	Les principaux risques sociaux et environnementaux liés aux activités de Covéa	24
3.2.2	Les enjeux liés au risque de dégradation du climat social	25
3.2.3	Les enjeux liés au risque cyber	26
3.2.4	Les enjeux liés au risque de réputation	27
3.2.5	Les enjeux liés au risque technique et commercial	28
3.2.6	Les enjeux liés au risque ESG (environnemental, social et de gouvernance) des investissements	29
3.2.7	Les enjeux liés au risque environnemental de notre activité	30

3.

3.1 Une démarche structurée par des enjeux sociaux et environnementaux

Covéa déploie ses activités dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux. Les engagements du Groupe et de ses marques, formalisés au travers d'une politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), s'articulent autour de trois axes :

- la gestion des ressources humaines, notamment sur les sujets de dialogue social, de diversité, de développement des compétences, d'employabilité, de santé et qualité de vie au travail ;
- la transformation de ses activités, en adaptant les produits et services aux évolutions sociétales et environnementales, ainsi qu'aux nouvelles pratiques de consommation ;
- la gouvernance responsable en veillant à l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption, les achats responsables, et à la gestion des risques sociaux et environnementaux.

Ces trois axes sont déclinés autour de 15 enjeux, qui ont été priorisés grâce à un dialogue avec les parties prenantes internes et externes (salariés, clients, fournisseurs, partenaires, société civile). Ils illustrent l'ambition RSE du Groupe : « Covéa agit et invite à agir ». Une dynamique vertueuse de contribution de toutes les parties prenantes est en place. Cette politique se renforcera en 2020 pour répondre aux nouvelles attentes

environnementales et sociétales de nos clients et au souhait d'engagement de nos collaborateurs.

Le suivi et l'animation de la politique RSE au sein du Groupe fait l'objet d'une gouvernance spécifique articulée autour du comité RSE, émanation du Comité Exécutif. La Direction RSE anime ce comité et rend compte de l'appropriation des enjeux de la politique par les différents acteurs internes et externes. Pour cela, elle s'appuie sur deux réseaux dédiés, l'un géographique, l'autre métier, qui diffusent la politique auprès de l'ensemble des collaborateurs afin de leur permettre de la faire vivre au sein de l'entreprise et auprès de ses parties prenantes externes.

Covéa a fait le choix de publier une Déclaration de Performance Extra-Financière volontaire, couvrant l'ensemble de ses entités françaises, à l'exception de SMI et APGIS. Elle décrit la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités. Elle présente les principaux risques extra-financiers, ainsi que les politiques, diligences raisonnables et résultats associés à la maîtrise de ces risques.

3.2 Les risques et la performance extra-financière

L'identification des risques environnementaux et sociaux s'appuie sur les activités du groupe Covéa telles que décrites en partie 1.3 « Activités et réseaux de Distribution » de ce rapport, et sur le modèle d'affaires — présenté dans le rapport intégré — qui détaille également les activités et les ressources à l'origine de création de valeur.

3.2.1 Les principaux risques sociaux et environnementaux liés aux activités de Covéa

À partir des travaux collégiaux du secteur français de l'assurance, menés par la Fédération Française de l'Assurance (FFA), du modèle d'affaires et de la matrice de matérialité, la Direction RSE de Covéa a défini la liste de ses risques extra-financiers majeurs. Afin d'en assurer la cohérence, cette cartographie a été croisée avec la cartographie des risques du Groupe.

Risque de dégradation du climat social

La dégradation du climat social peut avoir plusieurs causes : l'absence ou les mauvaises conditions d'exercice du dialogue social, la non-prise en compte de la santé des collaborateurs et de leur qualité de vie au travail, l'absence de mesures pour garantir l'employabilité ou la non-prise en compte de la diversité. La dégradation du climat social peut conduire à une baisse de la motivation des collaborateurs, des difficultés à retenir les talents, à une diminution de la performance et à une dévaluation de l'image du Groupe.

Risque cyber

Certains collaborateurs de Covéa traitent les données personnelles qui sont confiées aux marques et au Groupe. Covéa est ainsi exposé au risque de défaut de leur protection. La perte, l'altération ou la divulgation de données personnelles pourrait entraîner une utilisation malveillante et avoir un impact sur les personnes. De plus, le Groupe peut être exposé à une atteinte d'origine immatérielle à la disponibilité, la confidentialité, l'intégrité ou la traçabilité du système d'information.

Risque de réputation

Un manquement dans sa gouvernance responsable ou dans son éthique des affaires entacherait la réputation de Covéa, et exposerait le Groupe à des sanctions, des amendes ou des contraintes administratives. Covéa inclut dans l'éthique des affaires : la lutte contre la corruption, les responsabilités de vigilance et d'impact positif de ses achats, la lutte contre l'évasion fiscale, et la participation à l'évolution socio-économique des territoires.

Risque technique et commercial

Plusieurs facteurs pourraient entraîner une baisse de l'attractivité du Groupe : des offres et des services inadaptés aux besoins des clients, notamment ceux liés aux conséquences du changement climatique et aux évolutions sociétales, la mauvaise compréhension des contrats et des garanties ou le défaut dans l'exercice du devoir de conseil tout au long de la relation - souscription, prévention, sinistre.

Risque ESG lié aux investissements

Une maîtrise insuffisante des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements engendre des risques de réputation, financiers ou réglementaires pour Covéa et ses parties prenantes. La performance des investissements peut s'en trouver affectée. La « *soft law* » (juridicité discutée) et les réglementations se renforcent, appelant les investisseurs à renforcer la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans leurs processus d'investissement, ainsi que la transparence sur ces sujets.

Risque environnemental lié à notre activité

L'activité d'assurance a un impact direct limité sur l'environnement, principalement lié à la gestion du patrimoine immobilier et à la politique d'investissement. Il se mesure à travers le bilan des émissions de gaz à effet de serre, majoritairement dues à la détention et à l'utilisation des immeubles et des matériels nécessaires et aux déplacements des salariés. Par ailleurs, clients particuliers, professionnels et entreprises ont besoin de garanties adaptées au changement climatique et aux évolutions sociétales majeures. Enfin, l'impact environnemental dans la conception des offres et la réparation des sinistres est également un défi.

Afin d'atténuer ou de faire disparaître ces risques, Covéa a défini des politiques et mis en place des actions autour de plusieurs enjeux.

3.2.2 Les enjeux liés au risque de dégradation du climat social

En France, hors SMI et APGIS, Covéa compte 20 332 salariés (CDI et CDD hors contrats suspendus).

- 65,7 % sont des femmes
- 45,7 % de cadres
- Âge moyen : 43,4 ans
- Ancienneté moyenne : 15,7 ans

Contribuer au développement durable du capital humain et à la gestion des talents

C'est grâce aux femmes et aux hommes du Groupe que Covéa fait la différence pour relever le défi du développement de son activité. La formation tout au long de la vie professionnelle et la gestion des carrières sont des leviers essentiels dans sa stratégie de compétitivité. C'est pourquoi Covéa s'engage, dans le cadre de son accord GPEC (Gestion des Parcours, des Emplois et des Compétences), à concourir au maintien et au développement des compétences des salariés et à faciliter leur mobilité.

Actions et résultats 2019

- **62 %** : taux de pourvoi des postes en interne (67 % en 2018).
 - › Déploiement d'un dispositif de formation des managers : kit des 100 premiers jours du manager pour les primo-managers, et création du dispositif « Horizon manager » pour les managers de managers.
 - › Création d'un premier parcours de formation 100 % digital pour les souscripteurs.
 - › Accompagnement des nouvelles approches projets : méthode agile, design thinking, etc.
- **68,5 %** : taux d'accès à la formation⁸ (58,8% en 2018).

Assurer la santé et la qualité de vie au travail des salariés

La politique de prévention des risques professionnels de Covéa a pour vocation de contribuer à améliorer la qualité de vie au travail en cohérence avec les politiques des ressources humaines et RSE, préserver la santé physique et mentale des salariés, anticiper les exigences légales en matière de santé et sécurité au travail, contribuer à la performance durable de l'entreprise et d'accompagner les salariés dans leurs parcours de vie professionnel et personnel.

Actions et résultats 2019

- Déploiement sur trois ans de l'accord sur le télétravail, signé en 2018.
 - **77 %** des 2300 télétravailleurs estiment que le télétravail a eu un impact positif sur l'équilibre vie professionnelle/vie privée.
- Constitution d'un groupe de travail sur l'absentéisme pour analyser la situation et mettre en œuvre une démarche de prévention.
- Identification des risques prioritaires du Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (DUER), et mise en place d'un programme annuel de prévention.
 - **31** collaborateurs Covéa ont suivi la formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail et 518 ont effectué le recyclage SST.

⁸ % de collaborateurs en CDI ayant réalisé au moins une session de formation professionnelle continue en présentiel dans l'année écoulée.

Promouvoir la diversité et l'égalité des chances

La politique diversité de Covéa s'inscrit dans une démarche inclusive, qui prend en compte les singularités de chacun pour créer un environnement de travail qui sert le bien-être individuel et un climat favorable à la performance collective. Covéa s'engage aussi pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, pour l'insertion professionnelle et dans la lutte contre toutes formes de discrimination.

Actions et résultats 2019

- *E-learning* « La diversité pour faire la différence ».
 - **50 %** des collaborateurs sensibilisés à l'importance de la prise en compte des discriminations et de l'impact des stéréotypes.
- Poursuite des actions de la Mission Handicap et de son réseau de **64** collaborateurs engagés volontaires, pour maintenir dans l'emploi, recruter des personnes en situation de handicap et sensibiliser les collaborateurs du groupe Covéa.
 - **41** collaborateurs en situation de handicap recrutés en 2019 (37 en 2018).
- Création d'un module « Parcours et Projets au féminin » qui a permis à **50** femmes de développer leur leadership et d'oser postuler à des postes à responsabilité.
- **13** événements du réseau féminin Cov&elles pour la promotion des carrières féminines et le développement de la mixité des métiers.
 - **53,3 %** de taux de féminisation des cadres (52,8 % en 2018).

Partenariats et mécénats en faveur de l'égalité des chances

Nos Quartiers ont des Talents

Partenaire de l'association Nos Quartiers ont des Talents depuis 2015, Covéa s'engage en faveur de l'égalité des chances. Plus de 70 salariés mettent leurs expériences professionnelles et leurs réseaux au service de l'insertion professionnelle de jeunes diplômés issus de quartiers ou de milieux défavorisés.

La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE Le Mans métropole)

Dans le cadre de son engagement avec FACE, réseau national d'entreprises qui s'engagent à mener au plan local des actions pour lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes, Covéa a signé la charte « La Sarthe, une chance. Les Entreprises s'engagent ». Cette initiative soutient le développement économique, social et culturel des quartiers et du territoire. Neuf parrains et marraines de Covéa ont accompagné sur plusieurs mois des personnes en recherche d'emploi.

Les fondations MAAF et MMA en faveur du handicap

Depuis de nombreuses années, la Fondation MAAF Initiatives & Handicap, et la Fondation MMA Solidarité accompagnent et financent des projets innovants pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Mécénat de GMF auprès des Parcs Nationaux de France

GMF et les Parcs Nationaux de France ont noué un partenariat de mécénat depuis 2008 sur le thème « La nature en partage ». L'ambition est de faciliter l'accès à la nature, en particulier, des personnes en situation de handicap, et de préserver et restaurer la biodiversité.

Maintenir la qualité du dialogue social

Le dialogue social de Covéa est organisé autour du Comité Social Économique (CSE) et des rencontres avec les organisations syndicales. Adapté et efficient il accompagne les évolutions de Covéa.

Actions et résultats 2019

- Mise en place des nouvelles instances de dialogue social : le CSE et la commission santé et conditions de travail (CSSCT).
- Signature de l'avenant à l'accord collectif de groupe sur la méthodologie relative aux négociations portant sur le projet de reconnaissance de l'UES et sur les conséquences en termes de représentation du personnel et d'exercice du droit syndical.
- Signature d'accords sur la prorogation des mandats du Comité de groupe, le temps de travail, le projet de reconnaissance de l'Unité Économique et Sociale, l'intéressement du Groupe.

Le pôle affaires sociales de Covéa a consacré 35 % de son temps aux réunions avec les représentants du personnel et les organisations syndicales.

3.2.3 Les enjeux liés au risque cyber

Garantir la protection des données personnelles et le respect de la vie privée

Mobilisé pour la protection des données personnelles de ses clients et de ses salariés, Covéa participe aux réflexions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au sein de la profession. En interne, Covéa en assure l'application dans tous ses métiers.

Actions et résultats 2019

- Spécification du respect des dispositions du RGPD dans les contrats de sous-traitance.
- Mise à jour des procédures d'exercice des droits des assurés.
- Création d'un e-learning « Mission RGPD » à destination de l'ensemble des salariés.
 - **89 %** des collaborateurs sont formés à la protection des données personnelles.

Protéger les systèmes d'information des cyberattaques

Covéa a mis en place une politique de prévention et de sensibilisation aux cyberattaques auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Actions et résultats 2019

Programme de sensibilisation « Cybersafe » à destination des collaborateurs :

- Communications par vidéos, textes, groupe de partage et jeu-concours.
- Exercices de mise en situation d'hameçonnage.
- Distribution d'un kit de sensibilisation à la cybermalveillance.
- Parcours de formation appliquée « Mes premiers pas dans la sécurité de l'information ».

22 % des collaborateurs Covéa sont formés à la cybermalveillance (18 % en 2018).

3.2.4 Les enjeux liés au risque de réputation

Promouvoir la RSE par une gouvernance responsable

La politique RSE de Covéa s'appuie sur une analyse de matérialité conduite auprès de parties prenantes internes et externes. Son ambition, « Agir et inviter à agir », se traduit par un engagement mutuel à l'égard des clients, des collaborateurs et de la société civile. Les trois axes de la politique RSE regroupent 15 enjeux prioritaires. Le premier est la gouvernance responsable qui couvre les sujets d'éthique, de lutte anticorruption, de lutte contre l'évasion fiscale, et des achats responsables.

Lutter contre la corruption

Le programme anticorruption de Covéa repose sur un code de conduite anticorruption, un système d'alerte professionnelle, un guide pratique, une formation et un dispositif de contrôle interne.

Actions et résultats 2019

- Formation sur la lutte anticorruption obligatoire pour les cadres et les dirigeants du Groupe.

75 % des cadres formés à la lutte anticorruption.

Avoir un impact positif par des achats responsables

Covéa cherche à avoir des impacts environnementaux et sociaux positifs à travers ses achats. La politique Achats contribue à la vigilance du Groupe quant au respect des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes ainsi que de l'environnement. Elle veille également à faire de Covéa un partenaire économique durable des territoires et préconise : l'implication d'au moins une entreprise du secteur adapté dans les appels d'offres et de services, l'inclusion de clauses d'insertion sociale dans les contrats ou la consultation d'entreprises locales et de PME.

Actions et résultats 2019

- Diagnostic des achats responsables et préconisation d'actions pour accélérer les impacts positifs des achats : organisation, suivi, évaluation des fournisseurs, etc.
- Mise en place d'indicateurs de suivi de la politique Achats.

Lutter contre l'évasion fiscale

Covéa respecte ses obligations de *reporting* fiscal pays par pays. Le Groupe n'est pas implanté dans des États ou des territoires considérés comme non coopératifs par la France, l'OCDE ou l'Union européenne. Covéa contribue également au respect des obligations fiscales de sa clientèle.

Participer à l'évolution socio-économique des territoires

Covéa participe à l'évolution socio-économique des territoires du fait de son importance et de son implantation.

- **3,5 %** des salariés du bassin d'emploi⁹ de Chartres et 4,3 % des salariés du bassin d'emploi du Mans travaillent chez MMA.
- **5,5 %** des salariés du bassin d'emploi de l'unité urbaine de Niort travaillent chez MAAF.

Le Groupe agit sur les différents bassins d'emploi de ses principaux sites, soutient les entreprises locales par le biais de fondations et d'incubateurs et noue des partenariats avec des associations locales. Il assure la proximité auprès de ses clients grâce au maillage territorial des 2 491¹⁰ points de vente de ses 3 marques.

Actions et résultats 2019

- Engagement dans le Collectif des entreprises en faveur d'une économie plus inclusive, qui cherchent à mettre leur puissance économique au service des personnes en situation de précarité sur l'ensemble du territoire national.
- Récompenses d'initiatives locales innovantes et citoyennes : le Grand Prix des Bonnes Nouvelles des Territoires avec la Fondation des Entrepreneurs du Futur — MMA —, les Prix territoriaux avec La Gazette des communes, le Prix Hélioscope et le Prix Chercheurs en Actes — GMF —.
- Soutien de start-up dans le cadre de partenariats régionaux avec Niort Tech et Le Mans Tech, notamment sur les thèmes de la blockchain, de l'intelligence artificielle, du big data et des parcours clients.
- Poursuite des journées solidaires. Plus de 200 des collaborateurs ont consacré une journée de congé pour participer à un projet local : jardinage avec des personnes en insertion, tri dans des centres Emmaüs, soutien auprès de jeunes des écoles de la 2^e chance, etc.

9. INSEE, 2016.

10. Concernent uniquement MAAF, MMA et GMF.

3.2.5 Les enjeux liés au risque technique et commercial

Créer une expérience client qui prévient et accompagne autant qu'elle assure

Enjeu prioritaire de la politique RSE et axe majeur de la stratégie 2019-2021, l'expérience client doit être efficace tout au long de la relation. Covéa, par le biais de ses marques, doit être au rendez-vous des garanties et des services auxquels le client aspire, dans un monde marqué par de profonds bouleversements : *boom* des nouvelles technologies, allongement de la durée de la vie, réseaux sociaux, progrès scientifique ... Mieux le servir passe aujourd'hui par des offres et des services plus simples, plus fiables et plus rapides.

Actions et résultats 2019

- **8/10 et 8,1/10** : note de satisfaction à froid des professionnels et entreprises pour les marques MMA et MAAF.
- **8,1/10** : note de satisfaction à froid des sociétaires pour GMF en 2018.
- **8,8/10** : note de satisfaction à chaud des clients Covéa ayant fait appel à l'assistance Fidélia.
- Enrichissement de la plateforme de services, permettant de proposer de nouveaux services pour l'habitation et les voyages :
 - › Accompagnement aux travaux immobiliers de rénovation énergétique.
 - › Mise à disposition d'un réseau d'artisans qualifiés pour les travaux d'aménagement concernant le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.
 - › Propositions de vacances adaptées aux personnes en situation de handicap, avec organisation du suivi médical.
- **1,5 million** de connexions à la plateforme de services (97 800 en 2018), dont **200 000** vers des services de partenaires orientés RSE.

Développer des offres et services répondant aux enjeux environnementaux et sociétaux

Covéa intègre les enjeux sociétaux et environnementaux dans les offres d'assurance des marques pour répondre aux évolutions actuelles et aux nouveaux besoins des clients.

Actions et résultats 2019

Les offres s'adaptent aux nouveaux usages :

- Assurance auto : tarification au prorata des distances parcourues, réductions pour les véhicules électriques et les utilisateurs de transports en commun, couvertures en responsabilité civile des nouveaux engins de déplacements personnels motorisés, solutions d'assurance pour la location ou la mise en location d'un véhicule personnel, pour l'auto partage ou le covoiturage.
- Assurance habitation : valorisation de la performance énergétique des habitats, offres de garanties et services liés à la location touristique ou l'échange de domicile. Des offres qui couvrent également les installations d'énergie renouvelable, et si besoin, l'assurance de la revente d'électricité.

- Assurance pro et entreprises : garantie du préjudice écologique pour couvrir les conséquences financières en cas d'atteinte à la biodiversité.
- Les contrats pour les familles s'enrichissent de services d'aide aux aidants, de garde partagée, d'accompagnement psychologique des enfants en situation de harcèlement scolaire ou de cyberharcèlement.
- **56 %** de clients santé Covéa ont eu recours aux prestations du réseau d'opticiens partenaires de Santéclair et ont bénéficié ainsi de conditions préférentielles avec qualité garantie.

Partager notre science du risque pour sensibiliser et engager à la prévention

Développer la connaissance des besoins actuels et à venir des Français, partager notre science du risque pour sensibiliser et protéger les personnes vulnérables, mettre en place des actions de prévention efficaces : c'est aussi cela, la responsabilité de Covéa.

Actions et résultats 2019

- Mécénat auprès de programmes de recherche : avec le centre de recherche biomédical Clnatec pour les tétraplégiques et les patients atteints de la maladie de Parkinson, avec la Chaire Prevent'Horizon pour des actions de prévention en santé efficaces, avec la Chaire BiomecAM Innovation et Handicap sur les pathologies ostéo-articulaires, avec l'association France Tutelle sur la perte d'autonomie, avec la Chaire Transitions Démographiques, Transitions Économiques sur le bien vieillir.
- **5 millions** d'euros ont été consacrés à des actions de mécénat de Covéa et ses marques.
- Prévention santé : messages et dépistages lors des journées nationales de l'audition et de la santé visuelle, bilans de mémoire pour les seniors, coachings nutrition et sommeil.
- Prévention routière : site zerotrakas.mma, applications et réseaux sociaux, organisation du premier crash test trotinette, étude sur la connaissance des dirigeants de TPE/PME du risque routier dans leur entreprise, jeu-concours « Trace ta Route avec Max » — GMF —, réunions de prévention pour les jeunes, actions de prévention en soirée « Vigicarotte » — MAAF —, sensibilisation sur les dangers de l'alcool et des stupéfiants au volant, etc.
- Prévention envers les clients pros et entreprises : **1300 visites de prévention** incendie, malveillance et dommages liés à des événements naturels (900 en 2018), sensibilisation au risque routier, mise en place de plans de continuité d'activité, et audits de la cybersécurité.
- Prévention climat : modélisation des risques climatiques à travers l'outil Coventéo, « Chatbot alertes météo » qui envoie des messages de prévention et facilite la déclaration de sinistre. **2,5 millions** d'alertes météo ont été envoyées en 2019 (1,5 million en 2018).

3.2.6 Les enjeux liés au risque ESG (environnemental, social et de gouvernance) des investissements

C'est aussi dans son activité d'investisseur que Covéa insufflé ses valeurs mutualistes et relève les grands enjeux environnementaux et sociétaux. Avec Covéa Finance et Covéa Immobilier, qui gèrent son patrimoine mobilier et immobilier, Covéa inscrit ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans une démarche de progrès continu. Le rapport ESG de Covéa décrit de manière transparente la mise en application de cette démarche ESG dans la gestion de ses actifs mobiliers et immobiliers.

Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la stratégie d'investissement

Covéa est convaincu de la valeur ajoutée de sa démarche ESG pour la gestion de ses portefeuilles. Covéa Finance intègre ainsi les éléments extra-financiers (ESG) aux éléments financiers dans l'appréciation des risques et des opportunités de ses placements. La démarche ESG s'appuie sur cinq piliers :

- la politique de vote;
- la politique d'exclusions;
- la politique d'engagement, basée sur le dialogue actionnarial avec les entreprises et l'analyse de leur performance ESG;
- les fonds à thématique environnementale et les fonds labellisés Investissement Socialement Responsable;
- le calcul de l'intensité carbone de la majeure partie des portefeuilles.

Actions et résultats 2019

- **66** votes aux Assemblées Générales des entreprises détenues en portefeuille (69 en 2018).
- **58** entreprises rencontrées au sujet des pratiques ESG de l'entreprise (26 en 2018).
- **85 %** des encours totaux gérés par Covéa Finance ont fait l'objet d'une analyse ESG au 31/12/2019.

Investir dans des placements immobiliers responsables

Covéa Immobilier est un centre de compétences doté d'équipes performantes unissant leurs forces pour concevoir, investir, gérer et rénover le patrimoine immobilier de placement et d'exploitation du groupe Covéa. Investi dans le respect des normes environnementales et attentif aux évolutions sociétales, Covéa Immobilier s'adapte de façon continue et s'engage concrètement en matière d'immobilier « vert et vertueux » en définissant les objectifs et les plans d'actions qui en découlent. L'immobilier est en effet au cœur du sujet environnemental avec pour thématiques centrales :

- sélectionner des actifs qui génèrent de la valeur pour Covéa comme pour ses futurs locataires en tenant compte de leurs qualités intrinsèques et du potentiel environnemental, sanitaire

- et social (localisation, accessibilité, intégration aux territoires...);
- proposer à nos futurs locataires des espaces de travail permettant de garantir un confort de vie au travail et développer leur efficacité productive;
- valoriser notre patrimoine et proposer des immeubles innovants et performants pour accroître leur attractivité;
- impliquer nos clients en inscrivant des clauses environnementales dans nos baux et en les animant régulièrement;
- cibler l'efficacité énergétique dans nos projets de restructuration;
- protéger notre planète en construisant et en rénovant des bâtiments par le prisme environnemental (efficacité énergétique, émission de CO₂, gestion des ressources et recyclage des déchets);
- protéger la biodiversité et la gestion mesurée des ressources;
- poursuivre notre démarche d'amélioration de certification de nos immeubles.

Dans ce contexte et au quotidien, Covéa Immobilier prouve sa capacité à innover, proposer et gérer des biens de façon durable et responsable.

Covéa Immobilier a signé la Charte Plan Bâtiment Durable en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés et du bien-être des utilisateurs des locaux, de la Charte de l'économie circulaire dans le secteur de l'immobilier et de la construction (Charte de Circolab) et de la Charte de gestion de l'eau dans l'habitat privé de la ville de Paris. L'adhésion à ces chartes a pour objectif d'améliorer la performance énergétique et environnementale du parc immobilier de Covéa.

Actions et résultats 2019

- Management énergétique instrumenté et plans d'actions associés.
- Délivrance de guides de sensibilisation aux locataires tertiaire et résidentiel.
- Démarche de certification BREEAM et « Haute Qualité Environnementale » de cinq nouveaux sites.
- Réalisation d'audits énergétiques réglementaires favorisant le pilotage de la consommation d'énergie de nos immeubles les plus énergivores.
- Réduction de la consommation énergétique sur les immeubles restructurés et labellisés de 40 % sur les cinq usages réglementaires.
- Lancement d'études visant à améliorer la biodiversité sur nos immeubles.

Depuis 2012, ce sont plus de **170 000 m²** du patrimoine qui ont fait l'objet d'une labellisation/certification (construction/rénovation ou exploitation) et **95 %** des immeubles tertiaires restructurés ont fait l'objet d'une labellisation/certification.

Covéa Immobilier réalise tous les ans un bilan de gaz à effet de serre des immeubles dont il est le gérant pour le compte des sociétés du Groupe. L'empreinte carbone des actifs de placement immobilier s'élevait à **10,14 kgeqCO₂/m²**, soit une baisse de 3,4 % par rapport à 2018.

3.2.7 Les enjeux liés au risque environnemental de notre activité

Maîtriser l'empreinte environnementale de notre activité

La Charte développement durable de Covéa immobilier décrit la politique, les grands principes, les objectifs et les actions mises en place pour réduire les impacts des bâtiments d'exploitation sur l'environnement. Elle a vocation à se renforcer progressivement. Elle est déclinée de façon opérationnelle dans des documents d'application internes élaborés à destination des collaborateurs, qui font également l'objet d'actions de sensibilisation. Ces documents viennent préciser de manière concrète des cas d'application. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre en est la première mesure de suivi global. Les principaux postes d'émissions sont liés à la détention et à l'utilisation des immeubles et des matériels nécessaires à l'exercice de l'activité.

Actions et résultats 2019

- La gouvernance du dispositif, l'animation et la sensibilisation des équipes, ainsi que la place laissée aux initiatives locales favorisent la mise en œuvre d'une politique ambitieuse et pragmatique.
- Des études visant au respect et à l'amélioration de l'environnement sont menées régulièrement avant d'être mises en œuvre au quotidien (énergie renouvelable, récupération de chaleur, ruches, plantation d'arbres...).
- Le renouvellement de certification BREEAM in use du site de Wacken à Strasbourg et le renouvellement de la norme ISO 50001 du site de Saran.
- Les grands projets de restructuration font l'objet d'une démarche de certification et/ou labellisation.
- La mise en place de la gestion technique des bâtiments de l'ensemble des sites pour une meilleure maîtrise des consommations et analyse des consommations énergétiques et analogiques.
- Le renforcement de la gestion des alertes en cas de surconsommation.

- Une politique de mise en place de la réduction des déchets et de leur valorisation a été mise en œuvre en 2019 sur l'ensemble des sites centraux.

À fin 2019, pour le patrimoine Exploitation des sites centraux, ce sont plus de **61 000 m²** qui ont été certifiés/labellisés « Travaux » et plus de **58 000 m²** qui ont été certifiés et labellisés « Exploitation ».

L'empreinte carbone du Patrimoine immobilier d'Exploitation s'élève à **15,02 kgeqCO₂ / m²** d'émissions de gaz à effet de serre, soit une baisse de 1,8 % par rapport à 2018.

Maîtriser l'empreinte environnementale lors de la conception des offres et la réparation des sinistres

Covéa veille à réduire l'impact environnemental de son activité non seulement dans la conception de ses offres, mais aussi dans les techniques de réparation des sinistres et dans ses missions d'assistance. Covéa veille en particulier à la qualité de ses prestataires sur les sinistres automobiles, sur des critères environnementaux, économiques, de traçabilité, de diversification, et de certification.

Actions et résultats 2019

- Suivi des certifications obtenues en matière de gestion propre des polluants par les partenaires auto.
- Promotion de la réparation, au lieu du remplacement, et du réemploi de certaines pièces dans la réparation automobile, au travers de CESVI France.
- Mise à disposition de plateformes de débosselage mobiles, au plus près des véhicules endommagés par la grêle.
- Mise à disposition du *selfcare* : en cas de petit sinistre automobile, l'assuré prend lui-même les photos normées de son dommage qu'il transmet au réparateur agréé pour expertise.
- Partenariats avec les principaux fabricants de peinture pour l'utilisation de peinture sans solvant.
- Constitution d'un réseau d'experts spécialisés en construction et rénovation durables pour les sinistres habitations.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale



4.1	Environnement de marché	32
4.1.1	Marchés financiers et immobiliers	32
4.1.2	Marchés de l'assurance en France	33
4.2	Événements significatifs	34
4.3	Résultats et situation financière	35
4.3.1	Activités et résultats du Groupe	35
4.3.2	Activités et résultats en France	36
4.3.3	Activités et résultats à l'international	39
4.3.4	Bilan combiné	40
4.4	Événements postérieurs à la clôture	41
4.5	Perspectives	42

4.

4.1 Environnement de marché

4.1.1 Marchés financiers et immobiliers

Les incertitudes commerciales sont restées élevées en 2019 à l'image des tensions sino-américaines qui se sont traduites par la mise en place de barrières tarifaires entre les deux pays. Les négociations du Brexit ont, par ailleurs, contribué à ce manque de visibilité. Ces incertitudes se sont répercutées sur l'activité économique qui est en net ralentissement au niveau mondial. La croissance s'établit à 2,9 % selon les estimations du FMI, au niveau le plus faible depuis la crise financière de 2008. L'année 2019 est également associée au retour de l'assouplissement des politiques monétaires des banques centrales.

Au sein de la zone euro, la croissance a ralenti à 1,2 % contre 1,9 % en 2018. Plusieurs pays ont flirté avec la récession, en particulier l'Allemagne, qui est touchée de plein fouet par la décélération des échanges mondiaux. À l'échelle de la zone euro, la croissance a surtout été tirée par la demande domestique alors que la contribution du commerce extérieur a été négative. En parallèle, la Banque Centrale Européenne a poursuivi ses mesures de soutien en opérant trois mesures accommodantes en septembre : réduction de 0,1 point de son taux de dépôt à -0,5 %, réactivation de son programme d'achats d'actifs, et remontée à 0 % du coût des dépôts pour les réserves obligatoires (« *tiering* »).

Au Royaume-Uni, la croissance a ralenti en 2019, pour s'établir à 1,2 % contre 1,4 % en 2018, pénalisée par l'absence de perspectives claires jusqu'aux élections de décembre. Dans l'incertitude quant à l'issue du Brexit, la Banque d'Angleterre est restée attentiste en maintenant sa politique monétaire et son taux directeur à 0,75 %.

Aux États-Unis, la croissance reste solide à 2,3 %, malgré un ralentissement au regard des deux dernières années, et le chômage est au plus bas depuis 50 ans. Après des hausses continues de taux directeurs entre 2015 et 2018, la Fed a radicalement changé son discours au printemps en abandonnant sa politique de resserrement monétaire puis en procédant à partir de juillet à trois baisses préventives de 25 points de base de son taux directeur pour l'amener à 1,75 %.

Prise en étau entre la guerre économique avec les États-Unis et l'essoufflement de sa demande intérieure, la croissance de la Chine n'en finit plus de ralentir et enregistre un taux de croissance à 6,1 % en 2019.

Dans les grands pays émergents, à l'exception de l'Inde, l'année 2019 est marquée par une absence de dynamique avec une croissance à peine positive (Russie, Brésil, Mexique) et certains pays ont vu leurs difficultés financières s'aggraver (Venezuela, Turquie, Argentine).

Marchés Obligataires

Sur les marchés obligataires de la zone euro, l'année 2019 se caractérise par l'effondrement des taux, avec des nouveaux records historiques de faiblesse battus au cours de l'été pour tous les pays. Le catalyseur de cette chute a été le revirement de la politique de la Banque Centrale Européenne au printemps, qui a repoussé *sine die* l'horizon de normalisation des taux directeurs. La recherche de rendement a contribué à aplatiser davantage les courbes des taux, les investisseurs étant contraints d'investir sur des maturités toujours plus longues pour trouver des rendements positifs. Sur la dette française, les taux à fin 2019 ne sont positifs qu'au-delà de la maturité 9 ans et le taux 10 ans est à 0,1 %.

Outre-Atlantique, les taux sont également repartis fortement à la baisse suite à l'abandon par la Fed du projet de normalisation de sa politique monétaire et aux baisses de taux opérées. Sur l'année, les taux sur les maturités 2 ans et 10 ans ont respectivement diminué de 92 et 77 points de base, soit des niveaux respectifs de 1,57 % et 1,92 %.

Malgré un montant d'émissions sans précédent en 2019, les dettes privées de la zone euro ont été très demandées, la recherche de rémunération positive et la reprise des achats de la Banque Centrale Européenne à partir de novembre ayant drainé les flux vers cette classe d'actifs. La prime de risque moyenne s'est ainsi réduite de 68 points de base sur l'année et s'inscrit à 104 points de base du taux allemand.

Marchés Actions

Malgré un contexte économique et géopolitique peu porteur et une stagnation globale des résultats des entreprises, les marchés actions ont connu une excellente année avec une progression extrêmement importante et généralisée des indices boursiers. Ainsi, après avoir franchi le cap symbolique des 6 000 points en toute fin d'année, le CAC 40 a clôturé l'année à 5 978 points, soit une hausse spectaculaire de 26,4 %. Le constat est identique aux États-Unis, les indices Dow Jones et S&P 500 enregistrant respectivement une hausse de 22 % et de 29 %.

Taux de Change

À l'exception de la monnaie britannique, le marché des devises a connu relativement peu de volatilité en 2019, avec une dépréciation très généralisée de l'euro et une fermeté du dollar américain. Sur la parité EUR/USD, cela s'est traduit par une légère baisse continue du taux de change qui est passé de 1,15 à 1,12, soit une diminution de 2,2 % sur l'année. Fortement chahutée tout au long de l'année au gré des actualités sur le processus du Brexit, la livre sterling s'est finalement fortement appréciée à partir de la mi-août. Le taux de change EUR/GBP s'établit à 0,85, en progression de 6 % sur l'année. Bien que modérée, le yen enregistre également une hausse de 3 % contre la monnaie unique.

Marchés Immobiliers

Dans la lignée de 2018, le marché de l'investissement en immobilier tertiaire français (bureaux, commerces, industriel) a connu une nouvelle croissance de l'activité en 2019, avec près de 36 milliards d'euros investis. Dans un contexte international chahuté et des rendements obligataires très faibles, le marché français continue d'attirer les capitaux, à la fois nationaux et étrangers. Les actifs de bureaux dans les quartiers d'affaires traditionnels restent la cible privilégiée des investisseurs. Alors que les taux de rendement des meilleurs actifs de bureaux semblaient avoir atteint un point bas à 3,0 %, celui-ci a été enfoncé au dernier trimestre pour se situer à 2,85 %.

Sur le volet locatif, l'activité sur le marché tertiaire francilien recule à nouveau pour s'établir à 2,3 millions de m² sur l'ensemble de l'année 2019, soit une baisse de 10 % par rapport à 2018. La densification des espaces de travail, les niveaux de loyers élevés et le manque d'offres sont autant de facteurs pénalisant le volume d'activité locative. En l'absence de livraisons neuves significatives, l'offre de bureaux disponibles recule à nouveau. Le taux de vacance en Île-de-France s'établit ainsi à 4,9 % fin 2019 contre 5,1 % un an auparavant. Dans ce contexte, les loyers dans les quartiers centraux progressent encore mais restent accompagnés d'avantages commerciaux importants.

Dynamisé par les conditions de crédits bancaires et le retour des investisseurs sur le logement, le volume des ventes de logements anciens à Paris est reparti à la hausse en 2019 : +3 % sur un an. Le prix moyen du m² dans la capitale progresse à nouveau de 6,9 % sur un an et dépasse désormais la barre des 10 000 euros /m² à 10 170 euros /m². Au niveau locatif, l'encadrement des loyers à Paris a été réinstauré en juillet 2019 et viendra donc à nouveau contraindre le rythme d'évolution des loyers dans l'agglomération parisienne.

Gestion financière de Covéa

La performance financière du Groupe se maintient à un niveau élevé avec un taux de rendement moyen des placements à 2,7 %. Les plus-values latentes enregistrent une très forte progression de 32 % et s'élèvent à 14 milliards d'euros à fin 2019.

4.1.2 Marchés de l'assurance en France¹¹

Assurance vie et capitalisation¹²

En 2019, les cotisations ont progressé de 4 % pour s'établir à 144,6 milliards d'euros, sous l'effet d'une croissance soutenue de 27 % sur les contrats collectifs et d'une progression de 1 % sur les contrats individuels.

La collecte brute sur les contrats en unités de compte a augmenté de 2 %, à 39,6 milliards d'euros, soit 27 % des cotisations à fin 2019. Les versements sur les supports en euros enregistrent une hausse de 4 % pour atteindre 105 milliards d'euros.

La collecte nette de l'assurance vie s'établit à 25,9 milliards d'euros contre 22,4 milliards d'euros en 2018. Elle a été alimentée par une collecte nette positive sur les contrats en unités de compte de 19,8 milliards d'euros.

L'encours total des contrats vie et de capitalisation a progressé de 6 % et s'élève à 1 788 milliards d'euros à fin 2019.

Covéa sur le marché de l'épargne et de la retraite

Dans le contexte de taux obligataires historiquement bas, le Groupe poursuit sa politique prudente de collecte sur les contrats en euros. La collecte brute totale en France s'établit à 3,3 milliards d'euros, en baisse de 3,7 % par rapport à 2018, avec une part des contrats en unités de compte de 16 %.

Taux servis aux assurés

En 2019, les taux de rendement servis aux assurés sur les principaux contrats du Groupe ont légèrement diminué mais restent positionnés dans la moyenne haute du marché. Ils sont de 1,9 % pour GMF Vie, 1,75 % pour MAAF Vie et 1,47 % à 1,97 % pour MMA Vie.

Santé et Prévoyance

Les primes des assurances de dommages corporels enregistrent une hausse de 4,6 % pour atteindre 24,8 milliards d'euros à fin 2019. Les primes des garanties frais de soins et des garanties incapacité-invalidité, dépendance et décès accidentel augmentent respectivement de 4,5 % et de 4,7 %. Sur l'ensemble des garanties, la croissance est plus soutenue sur les contrats collectifs.

Le niveau des prestations a augmenté de 6,3 % en 2019 pour atteindre 16,5 milliards d'euros. Cette évolution résulte principalement des garanties frais de soins qui enregistrent une croissance soutenue de 7,1 %.

Covéa sur le marché de la santé et prévoyance

Avec 2,4 milliards d'euros de primes acquises, en progression de 5 %, le Groupe poursuit son développement sur les marchés de la santé et de la prévoyance. Les assurances collectives enregistrent une croissance soutenue à fin 2019, avec des primes acquises en hausse de 9 %, et représentent 36 % de l'activité du Groupe sur ce marché.

11. Source : Fédération Française de l'Assurance.

12. Contrats d'assurance en cas de vie, en cas de décès et de capitalisation.

Biens et responsabilité

Le marché des assurances de biens et de responsabilité a connu une croissance de 3,5 %, la plus vive de ces huit dernières années. Les assurances des professionnels affichent un croi- sance un peu plus soutenue de 3,7 %, portée par la construction et les flottes d'entreprises. Sur le marché des particuliers, les primes progressent de 3,4 %.

Comme les années précédentes, une évolution favorable a été enregistrée tant sur l'assurance multirisque habitation (+3,2 %) que sur le marché de l'assurance automobile (+3,2 %), ce dernier bénéficiant de la hausse des immatriculations.

En automobile, si les fréquences des sinistres sont globalement bien orientées, la sinistralité progresse sous l'effet de la hausse des coûts moyens. En assurance multirisque habitation, la sinistralité diminue de 2,6 %, sous l'effet de la baisse de la plupart des fréquences.

Sur le marché des biens et responsabilité, Covéa maintient ses positions concurrentielles de 1^{er} plan en France

- 1^{er} en assurance **automobile** avec une part de marché de 19,4 %¹³. Les primes acquises sur le marché des particuliers s'élèvent à 3,8 milliards d'euros à fin 2019, en progression de 1,2 %;
- 1^{er} en assurance multirisque **habitation** avec une part de marché de 17,2 %¹⁴. Les primes acquises progressent de 2,9 % et atteignent 1,95 milliard d'euros à fin 2019;
- 2^e ¹³ sur le marché des **professionnels et entreprises** avec des primes acquises de 3,3 milliards d'euros, en progression de 6,9 %;
- 1^{er} sur le marché de la **protection juridique** avec une part de marché de 17 %¹³.

4.2 Événements significatifs

Protection en réassurance collatéralisée par un mécanisme d'obligations catastrophes

Covéa a souscrit une protection en réassurance d'un montant de 120 millions d'euros auprès d'Hexagon II Reinsurance DAC, dite « Hexagon II Re », société de droit irlandais. Dans le cadre de cette opération, Hexagon II Re a émis une classe d'obligations catastrophes à échéance 2024. Cette émission est destinée à couvrir les sociétés d'assurance dommage françaises du Groupe contre les risques de tempête, ainsi que d'autres événements climatiques, frappant notamment la France métropolitaine à partir du 1^{er} janvier 2020.

Cette nouvelle émission permet au groupe Covéa de poursuivre la diversification de ses capacités de réassurance et de conforter son accès aux marchés de capitaux mondiaux, dans un cadre juridique et financier sécurisé.

Renouvellement du partenariat avec le groupe BPCE et Natixis

En mai 2019, Covéa a renouvelé son partenariat avec le groupe BPCE et Natixis dans l'assurance des risques professionnels des clients des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires. À compter du 1^{er} janvier 2020, Natixis Assurances reprendra les activités nouvelles d'assurance non-vie des clients particuliers des réseaux Banques Populaires en complément de ceux des Caisses d'Épargne. BPCE IARD, société codétenue par Natixis Assurances et le groupe Covéa, continuera à couvrir les risques professionnels des clients des deux réseaux. Le renouvellement de ce partenariat s'inscrit dans le plan stratégique de Covéa, Covéa@venir 2021, en contribuant à la dynamique de croissance du Groupe sur le marché des professionnels.

Notations financières

Le 27 mai 2019, l'agence **Moody's** a attribué à Covéa Coopérations la notation de solidité financière Aa3. La perspective associée à cette notation est stable.

Le 26 septembre 2019, **A.M. Best** a confirmé la notation de solidité financière de A (Excellent) et la notation de crédit émetteur à long terme de a+ de Covéa Coopérations. La perspective associée à ces notations est stable.

Le 21 janvier 2020, **S&P Global Ratings** a relevé la notation de solidité financière des sociétés notées du groupe Covéa de 'A+' à 'AA-'. La perspective associée à ces notations est stable.

Scor

En août 2018, Covéa Coopérations a, pour le groupe Covéa, proposé à Scor d'entrer en discussion afin d'envisager un rapprochement amical. Face aux réactions suscitées par cette proposition, le groupe Covéa a indiqué le 29 janvier 2019 qu'un rapprochement avec Scor ne faisait plus partie de ses options stratégiques. Scor a, dans la foulée, annoncé avoir engagé des actions judiciaires civiles et pénales contre le groupe Covéa (Covéa, Covéa Coopérations et leur président). Réunis le 30 janvier 2019, les conseils d'administration de Covéa et Covéa Coopérations en ont pris connaissance, ont rejeté les accusations infondées, et ont indiqué que le groupe Covéa ferait valoir tous ses droits en justice.

13. Source : Fédération Française de l'Assurance.

14. Source : Argus de l'Assurance.

À la date d'arrêté des comptes 2019, au regard de l'état d'avancement de ces procédures, et compte tenu de ce que le groupe Covéa conteste l'ensemble des allégations formulées à son

encontre par Scor, aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ce litige.

4.3 Résultats et situation financière

4.3.1 Activités et résultats du Groupe

Le résultat net (part du Groupe) s'établit à 858 millions d'euros contre 940 millions d'euros au 31 décembre 2018 :

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
Primes acquises	17 400	16 925
Résultat de l'exploitation courante économique des activités d'assurance	1 406	1 416
Dont assurance non-vie	975	1 055
Dont assurance vie	431	361
Résultat de l'exploitation courante économique des autres activités	27	55
Résultat des sociétés mises en équivalence	18	21
Impôts sur les résultats	-553	-529
Autres	-40	-23
Résultat net (part du Groupe)	858	940

Les primes acquises enregistrent une croissance de 2,8 % pour atteindre 17,4 milliards d'euros, les activités en France et à l'international contribuant à cette progression :

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
Assurances de biens et responsabilité	9 623	9 291
Assurances de personnes	5 616	5 629
Total assurance France	15 239	14 920
Total assurance International	2 161	2 006
Total activités d'assurance	17 400	16 925

En France, le Groupe poursuit son développement en assurances de biens et responsabilité avec des primes acquises en hausse de 3,6 %, portée principalement par une croissance toujours soutenue sur le marché des professionnels et entreprises. En assurances de personnes, la hausse des primes acquises en santé et prévoyance est entièrement compensée par la baisse de la collecte brute sur les contrats épargne-retraite, qui reflète la politique prudente mise en œuvre dans le contexte de taux bas persistant.

Les primes acquises **des filiales internationales** s'élèvent à 2,2 milliards d'euros, en progression de 7,7 %, et représentent 12,4 % de l'activité du Groupe. Les filiales en Italie et au Royaume-Uni, principales implantations de Covéa à l'international, sont à l'origine de cette croissance.

Le résultat de l'exploitation courante économique des activités d'assurance s'établit à 1,4 milliard d'euros, stable par rapport à 2018. Le ratio combiné reste maîtrisé et s'établit à 98,1 %. Dans un environnement de marché difficile, la performance financière se maintient à un niveau élevé avec un taux de rendement moyen des placements à 2,7 %.

Le résultat de l'exploitation courante économique des autres activités s'élève à 27 millions d'euros contre 55 millions d'euros en 2018, qui intégrait un produit net global de 27 millions d'euros lié à la cession de la société de courtage Swinton. Retraité de cet effet, le résultat de l'exploitation courante économique reste stable.

La charge d'impôts augmente par rapport à 2018, principalement en raison des révisions de taux introduites par les lois de Finances et la loi dite *GAFA*.

4.3.2 Activités et résultats en France

ACTIVITÉS

Primes acquises du Groupe

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
Automobile	3 802	3 757
Risques privés	1 954	1 900
Professionnels et entreprises	3 346	3 130
Protection juridique et assistance	292	283
Réassurance internationale	164	149
Autres	64	73
Total assurances de biens et responsabilité	9 623	9 291
Santé et Prévoyance	2 356	2 245
Épargne - Retraite	3 260	3 384
Total assurances de personnes	5 616	5 629
Total activités d'assurance	15 239	14 920

En assurances de biens et responsabilité, les principaux segments d'activité du Groupe contribuent à la croissance des primes acquises :

- Sur le **marché des particuliers**, les primes acquises du Groupe progressent de 1,8 % et atteignent 5,8 milliards d'euros. Les marchés de l'assurance automobile et des risques privés affichent respectivement une hausse de 1,2 % et de 2,9 %, sous l'effet principalement des mesures tarifaires.
- Le Groupe poursuit également son développement **sur le marché des professionnels et des entreprises**, et réalise en particulier une très bonne performance commerciale sur le marché affinitaire et partenariats avec des primes acquises en hausse de 13,2 %. Sur les autres segments de marché, les primes acquises progressent de 5,1 % et atteignent 2,6 milliards d'euros. Les portefeuilles Construction, I.C.S.P.L (Industries, Commerces, Services et Professions Libérales) et Flottes d'Entreprises expliquent l'essentiel de la croissance.
- Sur le marché de la **protection juridique**, les primes acquises s'élèvent à 247 millions d'euros et enregistrent une croissance soutenue de 3,7 %, portée par la hausse des volumes sur les contrats autonomes et sur les garanties optionnelles. L'activité **assistance** représente 45 millions d'euros de primes acquises, stables par rapport au 31 décembre 2018.
- Les primes acquises des **acceptations internationales** progressent de 10,8 %, essentiellement sur le segment dommages aux biens, sous l'effet de l'élargissement continu des relations commerciales et de l'augmentation des capacités déployées, ceci sur les marchés historiques et les marchés cibles.

En assurances de personnes, les primes acquises s'établissent à 5,6 milliards d'euros, stables par rapport à 2018 :

- En **santé et prévoyance**, le Groupe poursuit sa croissance en assurances collectives avec des primes en hausse de 9,1 %, tirée par le développement de l'activité de réassurance de Covéa Coopérations. Sur les contrats individuels, les primes augmentent de 2,8 %, portées par les marchés de la santé et de la prévoyance, dont des primes progressent respectivement de 1,7 % et de 4,9 %.
- En **épargne-retraite**, dans le contexte de taux bas persistant, le Groupe poursuit sa politique prudente sur les contrats en euros avec une collecte brute qui diminue de 1,8 % à 2,7 milliards d'euros. La collecte brute des contrats en unités de compte diminue également et représente 16 % de la collecte totale.

Primes acquises* des principales entités non-vie et mixtes en France

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
MMA IARD	4 944	4 805
MAAF Assurances SA	2 625	2 571
GMF Assurances	1 758	1 716
Fidélia Assistance	454	442
MAAF Santé	437	425
APGIS	476	510
COVÉA Protection Juridique	264	259
SMI	170	175

* comptes sociaux.

MMA IARD poursuit son développement sur le marché des professionnels et des entreprises, dont les primes acquises augmentent de 6 %, et réalise une très bonne performance commerciale sur le marché affinitaire et partenariats avec des primes acquises en hausse de 13,2 %. Sur le marché de la santé et de la prévoyance, les primes acquises enregistrent une croissance de 3,5 %, portée par les assurances collectives. Les primes acquises sur le marché des particuliers diminuent de 1 % en raison principalement de la décision d'arrêter certaines relations commerciales en courtage sur le marché automobile.

Les primes acquises de **MAAF Assurances SA** augmentent de 2,1 % au 31 décembre 2019. Cette croissance provient des marchés de l'assurance automobile et habitation qui progressent respectivement de 2,1 % et de 2,9 %. MAAF Assurances SA poursuit également son développement sur le marché de la prévoyance avec des primes en hausse de 8,4 %. Sur le marché des professionnels, les primes acquises diminuent de 2,6 %, cette baisse concerne le segment de la construction.

Les primes de **GMF Assurances** enregistrent une hausse de 2,4 %, l'ensemble des segments contribuant à cette croissance. Sur les marchés de l'assurance automobile et habitation, les primes progressent respectivement de 1,3 % et de 2,5 %. Dans la continuité des exercices précédents, GMF Assurances poursuit également son développement sur le marché de la santé et de la prévoyance, avec des primes en hausse de 7,1 %.

Les primes acquises de **Fidélia Assistance** affichent une progression de 2,8 % à fin 2019, principalement liée aux évolutions tarifaires des primes acceptées en provenance des marques du Groupe. Sur le périmètre des affaires directes, les primes restent stables à 34 millions d'euros.

Les primes acquises de **MAAF Santé** progressent de 2,7 % à fin 2019. Cette croissance est portée par la santé individuelle avec des primes acquises en hausse de 3,1 %, sous l'effet combiné de la progression du nombre de bénéficiaires et de la hausse des primes moyennes.

Les primes acquises de **APGIS** s'élèvent à 476 millions d'euros, en baisse de 6,6 % par rapport à 2018, exercice qui intégrait une entrée de portefeuille dans la branche de l'industrie pharmaceutique. Retraitées de cet effet, les primes affichent une légère diminution de 0,9 %, principalement portée par l'activité de prévoyance vie.

Covéa Protection Juridique poursuit son développement sur le marché de la protection juridique, son cœur de métier, avec des primes acquises en progression de 3,7 % sous l'effet principalement de l'évolution positive du portefeuille de contrats. Sur le marché des pertes pécuniaires, la baisse des primes se poursuit, conséquence du désengagement de la société.

SMI enregistre une diminution de ses primes acquises de 3,3 %, portée principalement par les marchés de la santé collective et individuelle.

Primes* des principales entités Vie France

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
MAAF Vie	780	855
GMF Vie	1 278	1 351
MMA Vie	1 391	1 359

* comptes sociaux.

L'activité de **MAAF Vie** se traduit par une baisse des primes de 8,8 % à fin 2019, principalement liée à la diminution des primes sur les contrats d'épargne retraite en euros reflétant la stratégie de maîtrise de la collecte dans le contexte de taux bas. La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale s'établit à 16 %, stable par rapport à 2018. MAAF Vie poursuit son développement sur le marché de la prévoyance avec des primes en hausse de 6,5 %.

De même, la baisse de la collecte brute sur les produits d'épargne en euros est à l'origine de la diminution de 5,4 % des primes **GMF Vie**. La part des contrats en unités de compte dans la collecte

brute totale s'établit à 6,6 %, en progression de 1,1 point par rapport à 2018. GMF Vie poursuit également son développement sur le marché de la prévoyance avec des primes en hausse de 3,3 %.

Les primes de **MMA Vie** progressent de 2,4 % sous l'effet de la collecte brute sur les contrats épargne retraite en euros qui enregistre une hausse de 10,9 %, la collecte nette restant négative à fin 2019. La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale s'établit à 24 % contre 30 % en 2018. MMA Vie enregistre une croissance de 6,3 % de ses primes en prévoyance, portée par les contrats collectifs et individuels.

Chiffres d'affaires* des autres activités en France

En millions d'euros	2019	2018
Covéa Finance	98	92
Autres	13	11
Total	111	103

* contribution des sociétés au chiffre d'affaires des autres activités.

Le chiffre d'affaires des autres activités provient principalement de l'activité de **Covéa Finance**, société de gestion de portefeuille des entités d'assurance françaises du Groupe. Elle réalise un chiffre d'affaires hors Groupe de 98 millions d'euros,

en hausse de 6 % par rapport à 2018. Cette évolution provient de la hausse des commissions de gestion perçues sur les OPC en raison de l'évolution positive des encours moyens gérés.

RÉSULTATS

Le résultat net (part du Groupe) des activités du Groupe en France s'établit à 856 millions d'euros en 2019 contre 899 millions d'euros en 2018.

Résultat des activités d'assurances

En millions d'euros	2019	2018
Primes acquises	15 239	14 920
Résultat de l'exploitation courante économique des activités d'assurance	1 378	1 381
Dont assurance non-vie	995	1 064
Dont assurance vie	383	317
Résultat des sociétés mises en équivalence	4	3
Impôts sur les résultats	-528	-503
Autres	-20	-3
Résultat net (part du Groupe)	834	878

Le résultat de l'exploitation courante économique des activités d'assurance s'établit à 1 378 millions d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2018 :

- **En assurance non-vie**, le résultat de l'exploitation courante économique atteint 995 millions d'euros contre 1 064 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le ratio combiné s'établit à 97,3 %

contre 98 % en 2018, soit une amélioration de 0,7 point. L'exercice 2019 se caractérise par une amélioration de la sinistralité sur le marché des particuliers et une baisse des frais généraux, liée en partie à la diminution du coût des engagements sociaux à long terme, compensée par une liquidation défavorable sur le marché des entreprises et un coût des événements climatiques toujours élevé. Dans un environnement de marché difficile, la

gestion financière a permis de réaliser un résultat financier de 771 millions d'euros, en diminution de 175 millions d'euros par rapport 2018. Cette évolution résulte d'un niveau de plus-values réalisées moins important qu'en 2018 dans une volonté de préserver la solidité du portefeuille de placements.

- **En assurance vie**, le résultat de l'exploitation courante économique s'élève à 383 millions d'euros, en progression de 66 millions d'euros, en lien principalement avec la hausse de la marge de souscription. Une moindre charge de provision pour garantie plancher, liée à la hausse des marchés financiers à fin 2019, et l'augmentation des prélèvements sur encours sont à l'origine de cette évolution. En 2019, les taux servis aux assurés ont légèrement diminué mais restent positionnés dans la

moyenne haute du marché. Le Groupe a par ailleurs continué de renforcer la provision pour participation aux bénéfices afin de préserver l'avenir dans le contexte de taux bas persistant.

Les sociétés mises en équivalence, principalement Carma et Protec BTP, contribuent au résultat à hauteur de 4 millions d'euros.

La charge d'impôts augmente de 25 millions d'euros par rapport à 2018, principalement en raison des révisions de taux introduites par les lois de Finances et la loi dite *GAFI*.

Le résultat net (part du Groupe) des activités d'assurances en France s'établit ainsi à 834 millions d'euros contre 878 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Résultat des autres activités

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
Covéa finance	22	18
Autres		3
Résultat net (part du Groupe)	22	21

Le résultat net (part du Groupe) des autres activités s'établit à 22 millions d'euros contre 21 millions d'euros en 2018, et résulte principalement de la contribution de Covéa Finance qui augmente de 4 millions d'euros. Cette évolution provient de la

hausse du résultat d'exploitation, liée à la progression du chiffre d'affaires, et d'un niveau de plus-values réalisées plus important par rapport à 2018.

4.3.3 Activités et résultats à l'international

ACTIVITÉS

Activités d'assurance

Les primes acquises du Groupe enregistrent une croissance de 7,7 % et atteignent 2 160 millions d'euros au 31 décembre 2019. L'Italie et le Royaume-Uni, les deux principales implantations du

Groupe à l'international, représentent respectivement 49 % et 42 % des primes totales.

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
Royaume-Uni	904	863
Italie	1 064	961
Autres pays	193	182
Total activités d'assurance	2 161	2 006

En Italie, l'activité du Groupe s'appuie sur les filiales Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni, dont les produits sont distribués par Banco BPM. En assurance vie, les primes de Bipiemme Vita enregistrent une progression de 11 %, portée par

la collecte sur les contrats en euros et en unités de compte. En assurance non-vie, les primes acquises de Bipiemme Assicurazioni progressent de 1,8 % à 31 millions d'euros.

Au Royaume-Uni, Covéa Insurance poursuit son développement avec des primes acquises en hausse de 4,8 %. Les marchés des professionnels et de la prévoyance, qui progressent respectivement de 5 % et de 19 % sous l'effet de la hausse des portefeuilles de contrats, sont à l'origine de cette croissance soutenue. L'évolution des primes acquises **des autres pays**, correspondant principalement à CSE, filiale du Groupe aux États-Unis, résulte intégralement d'un effet de change favorable, l'euro s'étant déprécié par rapport au dollar américain.

RÉSULTATS

Activités d'assurance

En millions d'euros

	2019	2018
Royaume-Uni	-8	10
Italie	23	17
Autres pays	-7	-10
Total activités d'assurance	8	17

Au Royaume-Uni, l'évolution de la contribution de Covéa Insurance provient de la baisse de la marge technique nette, sous l'effet, d'une part, de la hausse des coûts moyens sur le marché automobile et, d'autre part, de la progression des frais généraux liée à la restructuration informatique en cours au sein de la société.

En Italie, la contribution de Bipiemme Vita et de Bipiemme Assicurazioni s'établit à 23 millions d'euros. La progression résulte d'un montant de plus-values réalisées plus important sur le portefeuille actions. Hors effet des retraitements de consolidation, en particulier de l'amortissement des écarts d'acquisition et d'évaluation, le résultat des filiales italiennes s'élève à 33 millions d'euros contre 29 millions d'euros en 2018.

4.3.4 Bilan combiné

- **Fonds propres** : les fonds propres combinés du Groupe (après résultat) s'élèvent à 16 milliards d'euros contre 15,2 milliards d'euros en 2018.
- **Provisions techniques** : les provisions techniques s'élèvent à 90,4 milliards d'euros contre 88 milliards d'euros en 2018.

En millions d'euros

	2019	2018
Provisions techniques non-vie	26 976	26 022
Provisions techniques vie	63 472	62 011
Total des provisions techniques	90 447	88 033

- **Placements** : les placements (immobilier, valeurs mobilières, titres mis en équivalence), en valeur nette comptable, représentent 97,6 milliards d'euros contre 94,4 milliards d'euros en 2018.

Autres activités

À la suite de la cession de Swinton, société de courtage au Royaume-Uni, au 31 décembre 2018, le Groupe ne réalise plus de

chiffre d'affaires à l'international sur les autres activités. En 2018, la société Swinton contribuait au chiffre d'affaires à hauteur de 106 millions d'euros.

La contribution des **autres pays** correspond à l'activité de CSE, filiale du Groupe aux États-Unis, de Medical Insurance Company, filiale du Groupe en Irlande, et de la participation dans le groupe Caser en Espagne. Elle reste globalement stable par rapport au 31 décembre 2018.

Autres activités

La contribution **des autres activités** s'établit à -6 millions d'euros contre 24 millions d'euros en 2018. Un produit net global de 27 M€ lié à la cession de la société Swinton avait été constaté dans les comptes 2018.

- **Endettement** : les passifs subordonnés s'élèvent à 193 millions d'euros et représentent 1,2 % des fonds propres au 31 décembre 2019.

- **Plus-values latentes** : les plus-values latentes s'élèvent, au 31 décembre 2019, à 14 milliards d'euros contre 10,6 milliards d'euros pour 2018.

<i>En millions d'euros</i>	2019	2018
Immobilier	2 817	2 600
Actions & OPCVM Actions	3 789	2 142
Obligations & OPCVM Obligataires	7 383	5 879
Autres	4	5
Total	13 994	10 626

4.3.5 Autres informations

En qualité d'entité combinante, dans le cadre défini par l'article 173-6 de la loi sur la transition écologique et énergétique, Covéa établit un rapport autonome, sur la prise en compte de

critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses investissements, qui sera accessible sur son site internet.

4.4 Événements postérieurs à la clôture

COVID-19

Apparu en décembre 2019, le COVID-19 s'est rapidement propagé dès le premier trimestre 2020 dans de nombreux pays, entraînant les autorités gouvernementales à déclarer l'état d'urgence sanitaire. Cette crise sanitaire a ainsi conduit à une soudaine réduction de l'activité économique et de fortes incertitudes sur les perspectives de croissance, provoquant en conséquence une volatilité importante des marchés financiers. Le ralentissement de l'activité économique concerne tous les secteurs d'activité, y compris le secteur de l'assurance.

Dans ce contexte, le groupe Covéa a mis en place plusieurs cellules de crise quotidiennes chargées de déployer l'ensemble des mesures nécessaires pour protéger les collaborateurs et assurer la poursuite des opérations, afin de maintenir le service aux sociétaires et clients, dont nombre d'entre eux exercent des activités essentielles dans l'intérêt du pays.

Les actions mises en place par le Groupe incluent notamment un recours prioritaire au travail à distance. À la suite de la fermeture des agences et de très nombreux sites, des plans de continuité d'activité, de suivi et de communication ont été mis en place afin d'assurer le bon déroulement des activités. Si le travail à distance est le mode d'exercice prioritaire pour la quasi-totalité des collaborateurs, certains collaborateurs qui exercent des activités essentielles et critiques se rendent quotidiennement ou ponctuellement sur sites pour assurer une continuité de service dans l'intérêt des sociétaires, clients et partenaires (réseaux, fournisseurs...).

L'incertitude liée à l'évolution de la pandémie COVID-19 ne permet pas à ce stade d'évaluer précisément l'ampleur et la durée de la dégradation de l'environnement macro-économique et, par conséquent, les impacts potentiels sur les activités du Groupe et

les résultats pour 2020. Les principaux risques associés à cette crise portent notamment sur le développement des activités, les variations de valeur des investissements des entités d'assurance et les impacts sur les couvertures d'assurance (Dommages, Vie, Santé, Prévoyance). Toutefois, l'évaluation de ces risques fait l'objet d'un suivi permanent dans le cadre d'un dispositif exceptionnel de gestion des risques mis en place au sein du Groupe. À ce stade, aucun élément ayant un impact significatif sur la solidité financière du Groupe n'a été identifié.

La force et la solidité du groupe Covéa permettent de rester confiant quant à la poursuite des activités et la capacité à faire face à cette crise. Les collaborateurs du Groupe restent fortement engagés afin d'apporter leur soutien aux sociétaires, clients et partenaires.

Covéa a annoncé le projet d'acquisition de PartnerRe visant à former un groupe diversifié d'assurance et de réassurance de premier plan

Le 3 mars 2020, Covéa a annoncé avoir conclu un protocole d'accord avec Exor portant sur l'acquisition de 100 % des actions ordinaires composant le capital de PartnerRe, acteur majeur de la réassurance avec un portefeuille de taille mondiale. Le montant de la transaction s'éleverait à 9 milliards de dollars. Il serait entièrement réglé en numéraire et financé sur les ressources propres disponibles du Groupe.

Fondé en 1993, PartnerRe est un réassureur global bénéficiant d'une marque et d'expertises techniques reconnues. Avec 7,3 milliards de dollars de primes émises à fin 2019, il dispose d'une offre de produits diversifiée avec une forte présence sur les segments « dommages et responsabilité » et « spécialités » qui représentent globalement 80 % de son activité. Depuis quelques années,

PartnerRe met en œuvre une stratégie de diversification vers la réassurance vie et santé qui représente désormais 20 % de ses primes. Son portefeuille bénéficie également d'une bonne diversification géographique entre l'Amérique du Nord, l'Europe et le reste du monde. PartnerRe présente une solidité financière de premier plan et a démontré des performances techniques et financières robustes à travers les cycles de marché. PartnerRe emploie plus de 1 000 personnes, majoritairement localisées en Europe.

Cette opération est en pleine adéquation avec la stratégie de développement de Covéa. Le Groupe s'est construit en anticipant les évolutions à long terme de son environnement. Le projet d'acquisition d'un réassureur s'inscrit ainsi pleinement dans cette dynamique, en permettant le développement de positions fortes sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'assurance. Il permettrait également de consolider la diversification et l'internationalisation de Covéa, en constituant un groupe d'assurance et de réassurance européen de premier plan, appuyé, d'une part, sur une position de leader en assurances de dommages et responsabilité en France et, d'autre part, sur un grand réassureur global et diversifié. Covéa et PartnerRe partagent les mêmes exigences de discipline technique, de solidité financière et de création de valeur sur le

long terme. Cette opération contribuerait ainsi à construire l'avenir pour les sociétaires, les clients et les collaborateurs du nouvel ensemble.

La transaction envisagée a été soumise aux instances représentatives du personnel, afin de recueillir leur avis avant la signature du contrat d'acquisition. Ce recueil d'avis est prévu pour la mi-mai. La réalisation de l'opération est, par ailleurs, conditionnée à l'obtention préalable des autorisations des autorités réglementaires et de la concurrence compétentes.

À la suite de l'annonce du projet d'acquisition le 3 mars 2020, S&P Global Ratings a confirmé la notation de solidité financière attribuée aux entités notées du groupe Covéa à 'AA-'. La perspective associée à ces notations est stable.

Le 4 mars 2020, Moody's a confirmé la notation de solidité financière de Covéa Coopérations à Aa3 avec une perspective stable.

Le 5 mars 2020, AM Best a mis la notation de solidité financière de A (Excellent) de Covéa Coopérations « *Under Review with Developing Implications* ».

4.5 Perspectives

Au-delà des mesures spécifiques mises en place par le Groupe pour protéger les collaborateurs, accompagner les sociétaires et clients et suivre les risques dans le contexte de propagation de la pandémie COVID-19 (se référer à la partie Événements postérieurs à la clôture), le Groupe entend poursuivre le déploiement des axes stratégiques et opérationnels définis dans son plan Cové@venir 2021. Fondé sur l'engagement mutualiste de Covéa, son ambition est de créer davantage de valeur pour les clients

sociétaires, les collaborateurs et le Groupe. Ces orientations stratégiques s'appuient notamment sur une haute qualité de services à l'égard des clients sociétaires et sur la solidité financière du Groupe, reflétée par le niveau élevé de son ratio de solvabilité, lui permettant de mettre en œuvre un modèle économique de long terme. Le Groupe entend également se consacrer à la bonne finalisation du projet d'acquisition de PartnerRe.

États financiers



5.1	Comptes combinés et annexe	44
5.1.1	Bilan combiné	44
5.1.2	Engagements reçus et donnés	45
5.1.3	Compte de résultat combiné toutes activités	45
5.1.4	Annexe aux comptes combinés	46
5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	80

5.

5.1 Comptes combinés et annexe

5.1.1 Bilan combiné

(En milliers d'euros)

ACTIF	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 2019	Montant net 2018
Écarts d'acquisition	Note 8	693 087	-653 052	40 035	53 960
Actifs incorporels	Note 9	482 521	-202 637	279 884	277 572
Fonds de commerce d'assurance		149 801	-99 826	49 975	49 976
Autres		332 720	-102 811	229 909	227 596
Placements des entreprises d'assurance	Note 10.1	91 890 551	-1 152 660	90 737 891	88 374 780
Terrains et constructions		4 109 267	-621 370	3 487 897	3 502 321
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		1 096 332	-192 653	903 679	749 188
Autres placements		86 684 952	-338 637	86 346 315	84 123 271
Placements représentant les engagements en unité de compte	Note 10.4	6 415 886		6 415 886	5 582 117
Placements des autres entreprises	Note 10.5	216 626	-58 154	158 472	121 669
Titres mis en équivalence	Note 10.6	283 716		283 716	274 873
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	Note 18	2 780 788		2 780 788	2 486 005
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	Note 11	4 130 187	-119 165	4 011 022	3 789 798
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	Note 12	3 264 234		3 264 234	3 572 986
Autres créances	Note 13	1 286 780	-29 022	1 257 758	1 309 962
Autres actifs	Note 14	446 090	-284 623	161 467	178 216
Comptes de régularisation - Actif	Note 15	2 993 936		2 993 936	2 775 217
Frais d'acquisition reportés		1 021 687		1 021 687	966 398
Impôts différés actifs		915 074		915 074	789 189
Autres		1 057 175		1 057 175	1 019 630
Total de l'actif		114 884 402	-2 499 313	112 385 089	108 797 155

(En milliers d'euros)

PASSIF	Notes	2019	2018
Capitaux propres du Groupe	Note 16.1	15 968 048	15 196 458
Capital social ou fonds équivalents		1 129 698	1 124 386
Primes		6 358	6 358
Réserves		13 973 511	13 125 985
Résultat de l'exercice		858 481	939 729
Intérêts minoritaires	Note 16.2	90 737	82 672
Passifs subordonnés	Note 17	192 885	187 572
Provisions techniques brutes	Note 18	84 004 502	82 397 902
Provisions techniques vie		57 028 885	56 375 641
Provisions techniques non-vie		26 975 617	26 022 261
Provisions techniques des contrats en unités de compte	Note 18	6 442 705	5 635 226
Provisions pour risques et charges	Note 19	817 398	679 808
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	Note 20	1 208 430	1 174 470
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	Note 21	394 920	448 365
Autres dettes	Note 22	1 903 828	1 703 564
Comptes de régularisation - Passif	Note 23	1 361 636	1 291 118
Total du passif		112 385 089	108 797 155

5.1.2 Engagements reçus et donnés

(En milliers d'euros)

	2019	2018
Engagements reçus		
Entreprises d'assurance	383 811	340 601
Autres entreprises	964	855
Engagements donnés		
Entreprises d'assurance	961 288	752 118
Autres entreprises	762	108
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires	1 453 784	1 455 655
Encours d'instruments financiers à terme		

5.1.3 Compte de résultat combiné toutes activités

(En milliers d'euros)

	Notes	Activités assurance non-vie	Activités assurance vie	Autres activités	2019	2018
Primes émises		12 906 462	4 585 266		17 491 728	17 011 043
Variation des primes non acquises		-92 142			-92 142	-85 573
Primes acquises	Note 28.5	12 814 320	4 585 266		17 399 586	16 925 470
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				111 198	111 198	209 780
Autres produits d'exploitation		7 297	52 322	31 139	90 758	86 825
Produits financiers nets de charges	Note 26	803 850	2 377 736	3 325	3 184 911	2 373 164
Total des produits d'exploitation courante		13 625 467	7 015 324	145 662	20 786 453	19 595 239
Charges des prestations d'assurance		-9 324 684	-6 206 042		-15 530 726	-13 999 061
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		-54 816	-3 801		-58 617	-183 306
Charge des autres activités				-148 241	-148 241	-289 904
Charges de gestion		-3 231 976	-383 556		-3 615 532	-3 652 041
Total des charges d'exploitation courante		-12 611 476	-6 593 399	-148 241	-19 353 116	-18 124 312
Résultat de l'exploitation courante	Note 28	1 013 991	421 925	-2 579	1 433 337	1 470 927
Transferts intersectoriels		-38 683	8 785	29 898	0	0
Résultat de l'exploitation courante économique		975 308	430 710	27 319	1 433 337	1 470 927
Autres produits nets					-10 591	12 468
Résultat exceptionnel	Note 27				989	-1 107
Impôts sur les résultats	Note 24				-552 742	-529 657
Résultat net des entreprises intégrées					870 993	952 631
Quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises cédées						
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					17 910	21 184
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-14 156	-20 217
Résultat net de l'ensemble combiné					874 747	953 598
Intérêts minoritaires					-16 266	-13 869
Résultat net (part du Groupe)					858 481	939 729

5.1.4 Annexe aux comptes combinés

SOMMAIRE DES NOTES D'ANNEXE		PAGES
1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice		47
2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice		47
3. Informations sur les principes comptables retenus		48
Note n° 1	Référentiel comptable	48
Note n° 2	Modalités de la combinaison	48
Note n° 3	Méthodes et règles d'évaluation	49
Note n° 4	Méthodes préférentielles	55
Note n° 5	Retraitements d'homogénéisation	55
Note n° 6	Élimination des opérations intra-Groupe	55
Note n° 7	Périmètre de combinaison	56
4. Informations sur les postes du bilan		58
Note n° 8	Écarts d'acquisition	58
Note n° 9	Actifs incorporels	58
Note n° 10	Placements	59
Note n° 11	Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	63
Note n° 12	Créances sur les entreprises du secteur bancaire	63
Note n° 13	Autres créances	64
Note n° 14	Autres actifs	65
Note n° 15	Comptes de régularisation - Actif	65
Note n° 16	Capitaux propres	66
Note n° 17	Passifs subordonnés	67
Note n° 18	Provisions techniques	67
Note n° 19	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	68
Note n° 20	Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	69
Note n° 21	Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	69
Note n° 22	Autres dettes	70
Note n° 23	Comptes de régularisation - Passif	70
Note n° 24	Impôts sur les résultats	70
Note n° 25	Engagements reçus et donnés	72
5. Informations sur les postes du compte de résultat et informations sectorielles		73
Note n° 26	Produits financiers nets de charges	73
Note n° 27	Résultat exceptionnel	73
Note n° 28	Informations sectorielles	74
Note n° 29	Charges de personnel et effectif	78
Note n° 30	Rémunération des mandataires sociaux	79
Note n° 31	Honoraires des commissaires aux comptes	79

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

Engagements sociaux à long terme postérieurs à l'emploi

Dans un contexte de forte volatilité des taux, le groupe Covéa a opté pour l'application de la méthode du corridor prévue par la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2013-02 permettant de donner une information financière désensibilisée des variations instantanées des taux d'actualisation alors que les engagements sont de long terme. Le changement de méthode est traité selon les modalités d'application prospective prévues à l'article 122-3 du Plan Comptable Général, compte tenu de la complexité d'un calcul rétrospectif au regard des nombreuses hypothèses sous-jacentes. Il conduit, au 31 décembre 2019, à constater en hors bilan des écarts actuariels pour 53 millions d'euros avant impôts, représentant un montant de 37 millions d'euros après impôts.

En outre, afin de présenter au passif l'ensemble des engagements nés des services déjà rendus, le Groupe a adopté la méthode 2 de la recommandation ANC n°2013-02, conduisant à enregistrer immédiatement au bilan les coûts des services passés nés de l'introduction ou de la modification de régimes.

Cette nouvelle méthode comptable est appliquée rétrospectivement au 1^{er} janvier 2019. Les coûts des services passés non encore amortis enregistrés en hors bilan à la clôture précédente, ont été portés en diminution des fonds propres pour un montant de 118 millions d'euros, en contrepartie d'une provision pour engagements sociaux à long terme de 164 millions d'euros et d'impôts différés de 46 millions d'euros. À méthode comparable, le résultat de l'exercice 2018 aurait été supérieur d'environ 7 millions d'euros après impôts, correspondant à l'impact net d'un an d'amortissement.

Provisions mathématiques de rentes non-vie

Les états financiers tiennent compte de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 du règlement ANC n°2018-08 du 11 décembre 2018 modifiant les taux d'actualisation et de revalorisation des provisions mathématiques de rentes non-vie (cf. note 3.8 - Provisions techniques). L'impact de ces dispositions mesuré au 31 décembre 2019 sur les rentes en service est un produit de 35 millions d'euros après impôts, compensé par la baisse du TME qui génère une charge de 62 millions d'euros après impôts.

2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

COVID-19

Apparu en décembre 2019, le COVID-19 s'est rapidement propagé dès le premier trimestre 2020 dans de nombreux pays, entraînant les autorités gouvernementales à déclarer l'état d'urgence sanitaire. Cette crise sanitaire a ainsi conduit à une soudaine réduction de l'activité économique et de fortes incertitudes sur les perspectives de croissance, provoquant en conséquence une volatilité importante des marchés financiers. Le ralentissement de l'activité économique concerne tous les secteurs d'activité, y compris le secteur de l'assurance.

Dans ce contexte, le groupe Covéa a mis en place plusieurs cellules de crise quotidiennes chargées de déployer l'ensemble des mesures nécessaires pour protéger les collaborateurs et assurer la poursuite des opérations, afin de maintenir le service aux sociétaires et clients, dont nombre d'entre eux exercent des activités essentielles dans l'intérêt du pays.

Les actions mises en place par le Groupe incluent notamment un recours prioritaire au travail à distance. À la suite de la fermeture des agences et de très nombreux sites, des plans de continuité d'activité, de suivi et de communication ont été mis en place afin d'assurer le bon déroulement des activités. Si le travail à distance est le mode d'exercice prioritaire pour la quasi-totalité des collabo-

rateurs, certains collaborateurs qui exercent des activités essentielles et critiques se rendent quotidiennement ou ponctuellement sur sites pour assurer une continuité de service dans l'intérêt des sociétaires, clients et partenaires (réseaux, fournisseurs...).

L'incertitude liée à l'évolution de la pandémie COVID-19 ne permet pas à ce stade d'évaluer précisément l'ampleur et la durée de la dégradation de l'environnement macro-économique et, par conséquent, les impacts potentiels sur les activités du Groupe et les résultats pour 2020. Les principaux risques associés à cette crise portent notamment sur le développement des activités, les variations de valeur des investissements des entités d'assurance et les impacts sur les couvertures d'assurance (Dommages, Vie, Santé, Prévoyance). Toutefois, l'évaluation de ces risques fait l'objet d'un suivi permanent dans le cadre d'un dispositif exceptionnel de gestion des risques mis en place au sein du Groupe. À ce stade, aucun élément ayant un impact significatif sur la solidité financière du Groupe n'a été identifié.

La force et la solidité du groupe Covéa permet de rester confiant quant à la poursuite des activités et la capacité à faire face à cette crise. Les collaborateurs du Groupe restent fortement engagés afin d'apporter leur soutien aux sociétaires, clients et partenaires.

Projet d'acquisition de PartnerRe

Le 3 mars 2020, Covéa a annoncé avoir conclu un protocole d'accord avec Exor portant sur l'acquisition de 100 % des actions ordinaires composant le capital de PartnerRe, acteur majeur de la réassurance avec un portefeuille de taille mondiale. Le montant de la transaction s'élèverait à 9 milliards de dollars. Il serait entièrement réglé en numéraire et financé sur les ressources propres disponibles du Groupe.

La transaction envisagée a été soumise aux instances représentatives du personnel, afin de recueillir leur avis avant la signature du contrat d'acquisition. Ce recueil d'avis est prévu pour la mi-mai.

La réalisation de l'opération est, par ailleurs, conditionnée à l'obtention préalable des autorisations des autorités réglementaires et de la concurrence compétentes.

Cession de CASER

Covéa Coopérations a signé en date du 23 janvier 2020 un protocole ferme de cession de sa détention de 20 % dans le groupe espagnol CASER à Helvetia. Le dénouement de l'opération est notamment soumis à l'accord des autorités de contrôle et de surveillance compétentes, attendu au cours du premier semestre 2020.

3. Informations sur les principes comptables retenus

Note n°1 Référentiel comptable

Les comptes combinés du groupe Covéa sont établis conformément au règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances, y compris les modifications qui y ont été introduites ultérieurement par d'autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) ou de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de combinaison précitées :

- les comptes des entreprises françaises d'assurance du groupe Covéa sont établis conformément aux règles fixées par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance;
- les comptes des autres sociétés françaises du groupe Covéa sont établis conformément aux règles fixées par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général

Note n°2 Modalités de la combinaison

2.1 Méthodes de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les mutuelles, sociétés d'assurance mutuelles et institutions de prévoyance.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée.

Sont consolidées par intégration proportionnelle, les sociétés pour lesquelles existe un accord entre un nombre limité d'actionnaires au terme duquel ces derniers exercent un contrôle conjoint.

Sont mises en équivalence les sociétés dès lors que le Groupe y exerce une influence notable, présumée exister à partir d'une détention d'au moins 20 % des titres, et qu'elles ne répondent pas aux critères définis ci-dessus.

2.2 Écarts d'acquisition et actifs incorporels (portefeuilles de contrats)

2.2.1 ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart de première consolidation est constaté lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de combinaison. Il représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de la société mère dans les capitaux propres de cette société.

Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels et incorporels identifiables

Le solde non affecté est porté au poste "Écarts d'acquisition".

Selon les dispositions du règlement ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée, ou si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur dix ans. À l'inverse, les écarts d'acquisition dont

la durée d'utilisation est non limitée ne donnent pas lieu à amortissement.

Les écarts d'acquisition des entreprises dont les indicateurs sont défavorables font l'objet d'un test de dépréciation sur la base des perspectives d'activité. Lorsque la valeur actualisée est inférieure à la valeur nette consolidée, une dépréciation est constatée et le plan d'amortissement modifié en conséquence. Pour les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée, le test de dépréciation est réalisé à chaque exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Concernant les écarts d'acquisition inscrits au bilan combiné d'ouverture de l'exercice 2016, le Groupe a décidé de recourir aux mesures de première application prévues par le règlement ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 en poursuivant le plan d'amortissement existant sur la durée restant à courir.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les objectifs financiers lors de l'acquisition.

2.2.2 ACTIFS INCORPORELS

2.2.2.1 Fonds de commerce d'assurance non-vie

Les fonds de commerce d'assurance résultent des différents apports et acquisitions d'activités IARD. Ils correspondent à des valeurs de portefeuille constitutives d'actifs incorporels identifiables, enregistrés à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de l'absence de limite juridique ou contractuelle à l'utilisation de ces portefeuilles d'assurance par les sociétés acquéreur, de leur assimilation aux autres portefeuilles de ces sociétés, et de la capacité et de l'intention de ces dernières à poursuivre leur développement, ils sont considérés comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2015-06.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur, c'est-à-dire d'éléments significatifs intervenus sur les portefeuilles. Si la valeur brute comptable est supérieure à la valeur économique projetée sur 10 années, une dépréciation est enregistrée à hauteur de l'écart constaté entre ces deux valeurs.

2.2.2.2 Fonds de commerce d'assurance vie

Les fonds de commerce d'assurance résultent de l'acquisition des activités vie.

Enregistrés à leur coût d'acquisition, ils comprennent :

- d'une part, les valeurs des portefeuilles de contrats en cours à l'acquisition se rapportant aux affaires alors existantes. Celles-là sont d'une durée d'utilisation limitée et sont amortissables selon le rythme d'émergence des flux constitutifs de ces valeurs, sur la durée de vie des portefeuilles ;
- d'autre part, les valeurs des affaires nouvelles : en l'absence de limite prévisible à la durée de consommation des avantages économiques qui en sont attendus, elles sont considérées comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2015-06 ; elles ne font pas l'objet d'amortissement mais de test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur. Si la valeur brute comptable est supérieure à la valeur économique projetée sur 10 années, une dépréciation est enregistrée à hauteur de l'écart constaté entre ces deux valeurs.

2.3 Méthodes de conversion

Les comptes des filiales étrangères ne se situant pas dans la zone euro sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture, les éléments d'actif et de passif ainsi que les engagements reçus et donnés étant convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, les produits et les charges étant convertis au cours moyen de la période.

Aucune entreprise n'est située dans un pays à forte inflation.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres pour la part revenant au Groupe et dans les intérêts minoritaires pour la part des tiers.

2.4 Date de clôture

Toutes les entités combinées et consolidées établissent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Note n°3 Méthodes et règles d'évaluation

3.1 Placements

3.1.1 ACTIFS IMMOBILIERS

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont classés dans le poste « terrains et construc-

tions » et inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

Les frais d'acquisition sont portés en charges de l'exercice.

Conformément à la législation en vigueur au 1^{er} janvier 2005 relative à la méthode des composants (reprise dans le règlement ANC n° 2014-03), le groupe Covéa a ventilé le prix de revient global des immeubles (hors terrain) selon les quatre composants :

gros œuvre, clos et couverts, lots techniques et second œuvre. Les durées d'amortissement sont variables selon les types d'immeubles et les composants; elles correspondent à des durées de vie techniques des composants et non des durées effectives d'utilisation sans valeur résiduelle.

Dépréciation

Les actifs immobiliers font l'objet d'un test de dépréciation qui s'appuie sur la valeur de marché ou la valeur d'usage.

Concernant l'immobilier de placement, la valeur d'inventaire est basée sur la valeur vénale (ressortant généralement de l'expertise obligatoire) lorsque le bien doit être cédé à brève échéance. Pour les biens devant être conservés, la valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus.

La valeur d'usage des immeubles d'exploitation détenus à long terme est généralement égale à leur valeur comptable sauf lorsque le bien doit être cédé à brève échéance.

3.1.2 TITRES DE PARTICIPATION

Ils sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée si le coût historique est supérieur à la valeur de réalisation.

3.1.3 ACTIONS ET PARTS D'OPCVM – VALEURS À REVENUS VARIABLES

Les actions sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat, hors frais de négociation.

La valeur de réalisation est calculée conformément à l'article R.343-11 du Code des assurances, c'est-à-dire :

- pour les titres cotés, le dernier cours au jour de l'inventaire;
- pour les titres non cotés, à partir de la valeur d'utilité pour le Groupe.

Les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placements sont retenues pour le dernier prix de rachat publié.

Dépréciation

Pour les valeurs mobilières (titres à revenus variables, prêts,...) relevant des articles R.343-10 du Code des assurances, il est constitué, ligne à ligne, une provision pour dépréciation à caractère durable si leur valeur d'utilité ou leur valeur de rendement fait apparaître une décote significative par rapport à leur prix de revient.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n° 2015-11.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils.

Compte tenu de la volatilité des marchés observés au cours de l'exercice, le critère de dépréciation durable est de 20 % pour la clôture au 31 décembre 2019.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant, d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché au 31 décembre 2019;
- ou sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon envisagé.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

3.1.4 VALEURS À REVENUS FIXES

Les obligations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel ou linéaire selon les entités. Cet écart est inscrit au bilan dans le poste de placement. Leur valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale.

Conformément aux articles R.343-9 du Code des assurances et aux articles 123-1 et suivants du règlement ANC n° 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-10

du Code des assurances et conformément aux dispositions de l'article 123-7 du règlement ANC n° 2015-11, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :

- si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité seul le risque de contrepartie avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque;
 - si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.
- Conformément aux articles R.343-9 du Code des assurances et 121-9 du règlement ANC n° 2015-11, l'option d'une comptabilisation selon les modalités de l'article R.343-10 du Code des assurances est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

3.1.5 CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

3.1.6 AUTRES PLACEMENTS

Les prêts et autres créances font l'objet de dépréciations spécifiques en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

3.2 Instruments financiers à terme

Le groupe Covéa n'a pas recours aux stratégies de couverture par instruments financiers à terme.

3.3 Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des assurés ainsi que les primes acquises et non émises.

3.4 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du cours des changes de fin d'exercice.

Conformément à la réglementation en vigueur pour les entreprises d'assurance, les écarts de conversion relatifs à des opérations de structure sont comptabilisés au bilan et les écarts de conversion relatifs à des éléments opérationnels en résultat.

Au cours de l'exercice 2019, tous les écarts ont été comptabilisés en résultat.

3.5 Autres actifs

Les autres actifs se composent principalement des immobilisations corporelles d'exploitation.

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon des durées variant de 4 à 15 ans.

3.6 Comptes de régularisation à l'actif et au passif

Les postes de comptes de régularisation à l'actif et au passif se composent principalement des impôts différés actifs, des intérêts et loyers courus non échus, des frais d'acquisition reportés, des autres charges à répartir, des charges constatées d'avance, et des évaluations techniques de réassurance.

Frais d'acquisition reportés

Frais d'acquisition reportés non-vie

En assurance non-vie, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition est inscrite à l'actif du bilan et est amortie sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises.

Les entités françaises de Covéa appliquent les dispositions de l'article 151-1 du règlement ANC n°2015-11, en tenant compte des probabilités de résiliations résultant de la loi Hamon pour déterminer la période d'imputation des frais d'acquisition.

Frais d'acquisition reportés vie

En assurance vie, les frais d'acquisition reportables de l'ensemble des contrats d'assurance vie (hors temporaires décès) correspondant aux frais d'exploitation et commissions liés à la production nouvelle des contrats et directement rattachables à une génération de contrats, sont reportés selon le rythme d'émergence des marges bénéficiaires futures des contrats considérés et dans la limite de ces marges.

Ces marges futures sont déterminées par regroupement des produits présentant des caractéristiques homogènes.

Elles prennent en compte les frais de gestion des produits et la marge financière.

Les chargements commerciaux sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

La constatation de ces frais d'acquisition et chargements commerciaux reportés donne lieu à l'enregistrement d'impôts différés.

3.7 Réserve de capitalisation

L'article 19 du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 a mis fin au mécanisme de la réserve de capitalisation pour les entreprises françaises d'assurance non-vie.

Cette réserve désormais propre aux sociétés françaises d'assurance vie est classée dans les fonds propres combinés du Groupe. Les dotations et reprises à la réserve de capitalisation sont annulées par résultat dans les comptes consolidés. En cas de forte probabilité de moins-value de cession de titres passibles de cette réserve, ces retraitements donnent lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé associé.

3.8 Provisions techniques

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Pour les sociétés étrangères, il a été fait application des règles locales en vigueur pour la détermination des provisions techniques (utilisation des tables de risques et des taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats).

Provisions pour primes non acquises non-vie

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la cotisation ou à défaut le terme du contrat.

Provisions pour sinistres non-vie

Conformément à l'article R.343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes. Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face à des évolutions ou scénarios défavorables. Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Les provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution des sinistres connus sont estimées à l'ultime à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement. Les prévisions de recours sont estimées par référence aux cadences d'encaissement.

En matière de risques construction, la provision constituée est égale, au minimum, à la somme du coût total des sinistres restant à payer déclarés et tardifs et de l'estimation du coût

des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale.

Une provision de gestion est calculée, destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Autres provisions techniques non-vie

Provisions mathématiques de rentes (entités françaises - article R.343-7 § 1 du Code des assurances)

Conformément à l'article 143-2 du règlement ANC n°2015-11, la table utilisée pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 3° de l'article L310-1 du Code des assurances est la table de mortalité TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60 % du TME (taux moyen au cours des 24 derniers mois des emprunts de l'État français) majoré de 10 points de base à compter du 1^{er} janvier 2019 suite à la modification apportée par le règlement ANC n°2018-08 du 11 décembre 2018, soit un taux de 0,39 % à la clôture au 31 décembre 2019.

Pour les accidents survenus à partir du 1^{er} janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Ce transfert de charge du FGAO vers les assureurs induit la nécessité de provisionner dans les comptes les revalorisations futures. Le taux d'inflation retenu dans les comptes a été fixé à 2 % à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n°2018-08.

Conformément à l'article 143-12 du règlement ANC n°2015-11, les tables utilisées pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 2° de l'article L310-1 du Code des assurances sont des lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité et le taux d'actualisation est plafonné à 75 % du TME (taux moyen au cours des 24 derniers mois des emprunts de l'État français), soit un taux de 0,36 % à la clôture au 31 décembre 2019.

Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours représentent les pertes futures c'est-à-dire, la part des sinistres frais de gestion inclus qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs, complétée des produits financier sur primes encaissées. Le calcul est effectué par méthode statistique globalement pour chaque catégorie d'assurance.

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation, destinées à faire face aux fluctuations de la sinistralité afférentes aux risques tels que les événements naturels, risques atomiques, risques de pollution, étendus aux risques attentats depuis 2001, ont été constatées dans les comptes sociaux et sont éliminées si elles n'ont pas pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé.

Provisions d'assurance vie

Les provisions mathématiques sont calculées conformément aux réglementations françaises et étrangères en vigueur et représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par les assureurs et les assurés.

Pour les sociétés d'assurance vie françaises, les provisions mathématiques retenues en consolidation sont, le cas échéant, dézill-mérisées. Corrélativement, les frais d'acquisition reportés et la provision pour frais d'acquisition reportés liée sont annulés en consolidation (voir également la note n°3.6 sur la reconnaissance de frais d'acquisition reportés dans les comptes consolidés).

Le groupe Covéa a choisi de ne pas faire application de la méthode préférentielle prévue par les textes, selon laquelle les provisions d'assurance vie devraient être constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'écart entre les provisions techniques calculées selon les deux méthodes est non significatif.

Contrats libellés en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Rentes viagères

Les provisions mathématiques des rentes viagères sont calculées à partir des tables de mortalité instaurées par l'arrêté du 1^{er} août 2006 (tables TGH 05 et TGF 05 pour les rentes souscrites depuis le 01/01/2007 et avant le 20/12/2012; table TGF 05 pour les rentes viagères souscrites depuis le 20/12/2012).

Provisions pour participation aux bénéficiers

Ces provisions représentent les participations aux bénéficiers attribuées aux assurés mais non incorporées aux provisions mathématiques.

Elles respectent la dotation minimum prévue par le Code des assurances (90 % des bénéficiers techniques et 85 % des bénéficiers financiers devant être distribués sous 8 ans), ainsi que les clauses contractuelles et les revalorisations fixées par les Conseils d'Administration.

Dans les cas prévus par la réglementation, cette provision peut être complétée par une participation aux bénéficiers différée calculée sur les retraitements de consolidation.

Provision globale de gestion vie

Elle permet de faire face aux charges de gestion futures non couvertes par les chargements sur primes et par la marge financière en application des modalités de calcul précisées par l'article 142-6 du règlement ANC n°2015-11. Elle est déterminée par regroupement des contrats présentant des caractéristiques homogènes.

Provision pour aléas financiers

Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts garantis des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers est dotée en application de l'article 142-8 du règlement ANC n°2015-11.

Provisions pour risque d'exigibilité non-vie et vie

Destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values latentes des actifs mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité (PRE) est calculée selon les dispositions de l'article R.343-5 du Code des assurances.

Cette provision inscrite dans les comptes sociaux est, le cas échéant, éliminée en consolidation.

3.9 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Les provisions pour risques et charges sont déterminées par chaque entité combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables (voir note n° 19).

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les écarts d'acquisition passifs, les provisions pour engagements sociaux à long terme et les autres provisions pour risques et charges.

Provisions pour engagements sociaux à long terme

Avantages postérieurs à l'emploi :

Le Groupe applique la méthode préférentielle et constate des provisions pour l'ensemble de ses engagements postérieurs à l'emploi conformément aux dispositions de la méthode 2 et du corridor prévues par la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, objets des changements de méthodes opérés sur l'exercice 2019 (cf. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice).

À compter du 1^{er} janvier 2019, le coût des services passés nés de l'introduction ou de la modification de régimes est enregistré immédiatement au bilan et au compte de résultat. Il en est ainsi de l'impact de la Loi PACTE n° 2019-486 du 22 mai 2019, qui a amené le Groupe à geler au 31 décembre 2019 les droits conditionnels accumulés sur les régimes français de retraite à prestations définies.

La première application du corridor au 31 décembre 2019 conduit à retraiter les écarts actuariels de l'année de la variation de provision et à porter ce montant dans les engagements hors bilan. A partir du 1^{er} janvier 2020, une fraction de ces écarts

sera enregistrée en compte de résultat. Cette fraction correspond au montant des écarts actuariels cumulés non comptabilisés en début d'exercice excédant plus ou moins 10 % du passif actuariel, divisé par la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements, diminuée des écarts actuariels non encore comptabilisés, et déduction faite, le cas échéant, de la valeur des contrats d'assurance vie hors groupe souscrits en couverture.

L'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi relevant du statut commun repose sur les principales hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation : taux iBoxx € Corporates AA 10+ ;
- tables de mortalité : tables INSEE 2012 - 2014 ;
- taux de progression future des salaires (y compris inflation à long terme) : entre 2 % et 2,50 %.

Pour les abondements aux comptes épargne temps retraite, ils sont dus par l'employeur :

- en cas d'annonce anticipée du départ en retraite, en fonction de la durée de prévenance ;
- en cas de liquidation des comptes épargne temps retraite pour une cessation totale anticipée de l'activité, en fonction du stock de jours épargnés.

Autres avantages à long terme :

Les engagements à long terme donnant lieu à versement de prestations pendant la durée de vie active des salariés, comme les médailles du travail et les congés anniversaire, ne sont pas assimilés à des engagements postérieurs à l'emploi. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n°2003-R-01 du 1^{er} avril 2003, sur renvoi de la recommandation ANC n°2013-02, qui imposent la comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et du coût des services passés.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements.

Passifs éventuels

Le passif éventuel correspond à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une description dans les notes d'annexe (voir note n° 19).

3.10 Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés actifs et passifs figurent isolément

au bilan combiné, respectivement dans le poste « compte de régularisation — actif » et le poste « provisions pour risques et charges ».

Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, en utilisant les règles fiscales et les taux d'impôt en vigueur à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se réaliseront. Les principales différences temporaires proviennent des éléments suivants :

- décalages temporaires entre résultat comptable et résultat fiscal, notamment sur les valeurs liquidatives des OPCVM et certaines provisions techniques pour les entreprises d'assurance non-vie ;
- différences entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- déficits fiscaux reportables ;
- plus-values en sursis d'imposition ;
- retraitements de consolidation.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque l'entité anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires futurs suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

La SGAM Covéa a opté, à compter du 1^{er} janvier 2008, pour le régime de groupe fiscal prévu au 2^e alinéa de l'article 223 A du Code général des impôts.

3.11 Comptes sectoriels : produits nets des placements

La ventilation du résultat net combiné de la gestion des placements entre la part technique et la part non technique réalisée pour chaque entreprise est faite en proportion des provisions techniques consolidées et de la contribution aux fonds propres consolidés avant élimination des titres, sauf lorsqu'il existe des actifs cantonnés pour lesquels les produits financiers sont affectés aux fonds propres.

Note n°4 Méthodes préférentielles

Comme indiqué dans le règlement CRC n°2000-05, certaines méthodes sont considérées comme préférentielles dans les comptes combinés.

Le groupe Covéa a choisi d'appliquer ces méthodes pour :

- le coût des prestations de retraite (cf. note n° 3.9);

- les biens dont le Groupe dispose par contrat de crédit-bail qui sont, le cas échéant, traités comme des immobilisations financées à crédit.

Concernant les provisions d'assurance vie, la non-application de la méthode préférentielle n'a pas d'impact significatif (cf. note n° 3.8).

Note n°5 Retraitements d'homogénéisation des comptes liés aux principales différences entre les réglementations étrangères et non étrangères

Les comptes des filiales implantées à l'étranger sont homogénéisés dans le but de les rendre conformes à la réglementation française.

- En ce qui concerne les filiales britanniques, irlandaises et italiennes, la réglementation locale impose l'évaluation des placements en valeur de marché, la correction dégagée étant affectée au résultat.

Conformément aux règles comptables françaises, ces placements ont été retraités au coût historique et la correction nette d'impôts différés constatée par la filiale a été neutralisée

en consolidation. En outre, sur ces mêmes actions, a été calculée une provision pour dépréciation durable, conformément à la réglementation française et aux règles Groupe énoncées en note n° 3.1.3.

- En ce qui concerne la filiale espagnole mise en équivalence dans les comptes combinés, les règles de présentation de ses comptes en normes locales divergent des normes françaises notamment pour la valorisation et la dépréciation des actifs financiers. Ils font donc l'objet d'un retraitement d'homogénéisation avant intégration dans les comptes du groupe Covéa.

Note n°6 Élimination des opérations intra-Groupe

Sont éliminées, les opérations intra-Groupe suivantes :

- les comptes courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs;
- les dividendes versés par les filiales aux ententes mères ou par les filiales entre elles;
- les opérations de prêts intra-Groupe;

- les opérations de réassurance intra-Groupe;
- les plus et moins-values de cessions intra-Groupe (les actifs cédés sont ainsi maintenus à leur valeur historique);
- les provisions relatives à la dépréciation de titres de participation consolidés (sans impact d'impôts différés).

Note n°7 Périimètre de combinaison

Le groupe Covéa présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles doit établir et publier des comptes combinés.

La convention de combinaison désigne la SGAM Covéa comme entité combinante. Au 31 décembre 2019, elle lie entre elles les entreprises suivantes : SGAM Covéa, Apgis, Assurances Mutuelles de France, La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, Le Finistère, MAAF Assurances, MAAF Santé, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles et Mutuelle Interprofessionnelle SMI.

Ces entités présentent, dans de nombreux domaines, des liens étroits, notamment, selon le cas :

- direction commune;
- services opérationnels communs;
- filiales communes;
- accords de coassurance ou de réassurance.

Sont consolidées :

- les sociétés qu'une ou plusieurs entreprises signataires de la convention de combinaison contrôlent de manière exclusive ou conjointement;
- les sociétés dans lesquelles une ou plusieurs entreprises signataires de la convention de combinaison exercent une influence notable présumée exister à partir d'une détention directe ou indirecte de plus de 20 % des droits de vote;
- les sociétés *ad hoc* créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. Ces entités doivent être comprises dans le périmètre de combinaison dès lors qu'une ou des entreprises du Groupe en détiennent le contrôle et en sont actionnaires ou associées.

N'entrent pas dans le périmètre de combinaison :

- les participations considérées comme non significatives au niveau du Groupe, le caractère significatif étant apprécié au regard des capitaux propres, du résultat et du chiffre d'affaires du Groupe;
- les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation égale ou supérieure à 20 % mais se trouvant en état de liquidation et non significatives;
- les entreprises de placement collectif en valeurs mobilières, car elles sont détenues en vue de la représentation des engagements techniques assurance et sont donc exclues en application du règlement CRC n°2000-05;
- les Sociétés Civiles Immobilières qui ont un caractère de placement et dont le résultat de l'exercice est intégré dans les comptes de ses détentrices à la clôture du même exercice;
- les sociétés qui sont détenues temporairement ou dans lesquelles le Groupe n'a pas le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle;
- les groupements de moyens.

Les éléments corporels et incorporels des Groupements d'Intérêts Économiques constitués par des entreprises du Groupe pour la mise en commun et l'exploitation de leurs moyens informatiques (GIE MMA SI, GIE EUROPEX et GIE AGSI), la gestion de la relation client (GIE Atlas), la gestion de leurs sinistres (GIE Europac, GIE Européenne de Règlement et GIE Covéa AIS), la gestion immobilière interne d'exploitation (GIE CIBail) ainsi que les achats (GIE Logistic, GIE Covéa Agora) sont exclus du bilan combiné, les résultats étant enregistrés dans les comptes individuels des entreprises du Groupe.

Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes combinés.

Principales variations du périmètre de combinaison Covéa

- Aucune entrée ou sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2019.

Le tableau ci-contre indique pour chaque entité du périmètre, son activité, sa méthode d'intégration, le pays de localisation de son siège, ainsi que le segment d'activité dans lequel elle est incluse (informations sectorielles — note n° 28).

Nom	Activité exercée	Pays de localisation du siège	Méthode de consolidation	Segment d'activité	Contrôle %	Intérêt %
SGAM Covéa	Holding mutualiste	France	Cte	Autres		
Assurances Mutuelles de France	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
Le Finistère	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MAAF Assurances	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MAAF Santé	Complémentaire santé	France	C	Vie/Non-vie		
MMA IARD Assurances Mutuelles	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MMA Vie Assurances Mutuelles	Assurance vie	France	C	Vie		
Apgis	Assurance collective santé prévoyance	France	C	Non-vie		
SMI	Prévoyance	France	C	Vie/Non-vie		
Covéa Coopérations	Détention de participations et Réassurance	France	G	Vie/Non-vie	100,00	100,00
Covea PJ	Assurance protection juridique - Loyers impayés - Pertes pécuniaires	France	G	Non-vie	100,00	100,00
Fidélia Assistance	Assurance Assistance	France	G	Non-vie	99,99	99,99
GMF Assurances	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
La Sauvegarde	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	99,99	99,99
MAAF Assurances SA	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
MMA IARD SA	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
BPCE IARD	Bancassurance non-vie	France	G	Non-vie	49,98	49,98
CSE Insurance Company	Assurance non-vie	États-Unis	G (1)	Non-vie	100,00	100,00
Covea Insurance plc	Assurance non-vie	Grande-Bretagne	G	Non-vie	100,00	100,00
Bipiemme Assicurazioni	Assurance non-vie	Italie	G	Non-vie	100,00	81,00
GMF Vie	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
MMA Vie SA	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
MAAF Vie	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
Bipiemme Vita SpA	Assurance vie	Italie	G	Vie/non-vie	81,00	81,00
Covéa Lux	Réassurance	Luxembourg	G	Vie/non-vie	100,00	100,00
Medical Insurance Company	Assurance non-vie	Irlande	G	Non-vie	99,90	99,90
Covéa Finance	Gestion de portefeuilles de titres pour le compte de tiers	France	G	Autres	100,00	100,00
Midepp	Gestion de portefeuilles	France	G	Autres	100,00	100,00
Assurland	Comparateur d'assurances	France	G	Autres	100,00	100,00
G.M.F. Financial	Holding	États-Unis	G	Autres	100,00	100,00
MMA Holdings UK plc	Holding	Grande-Bretagne	G	Autres	100,00	100,00
SA Immobilière des MMA	Société immobilière	France	G	Vie	100,00	100,00
SCI Flèche Mizola	Société immobilière	France	G	Vie	100,00	100,00
SCI Boissy Royale	Société immobilière	France	G	Non-vie	100,00	100,00
SCI Sécurité Pierre	Société immobilière	France	G	Non-vie	100,00	100,00
Prifinan e	Société de defeasance	France	G (1)	Autres	62,00	62,00
Carma	Partenariat Carrefour - Assurance Dommages particuliers	France	ME		49,99	49,99
Carma Vie	Partenariat Carrefour - Assurance emprunteurs	France	ME		49,99	49,99
Protec BTP	Assurance non-vie	France	ME		35,00	35,00
CASER	Assurances vie et non-vie	Espagne	ME (1)		20,00	20,00

Cte = Combinante. C = Combinée. G = Intégration globale. ME = Intégration par mise en équivalence

(1) = Sociétés intégrées sur la base de leurs comptes consolidés

4. Informations sur les postes du bilan

Note n°8 Écarts d'acquisition

(En milliers d'euros)

	2019	2018
Valeurs brutes	693 087	692 671
Amortissements et dépréciations	-653 052	-638 711
Valeurs nettes	40 035	53 960

Les valeurs nettes se ventilent comme suit :

	2019	2018
MMA IARD SA	2 722	5 442
GMF Financial Services Corp.	3 069	3 683
Covéa Insurance	4 379	4 972
Bipiemme Vita SpA.	29 865	39 863
Total	40 035	53 960

Note n°9 Actifs incorporels

9.1 Ventilation par nature

(En milliers d'euros)

	2019			2018
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Fonds de commerce d'assurance	149 801	-99 826	49 975	49 976
Autres actifs incorporels	332 720	-102 811	229 909	227 596
Indemnités compensatrices d'agences et quote-part des droits d'exercice agents financiers par le Groupe	192 578	-4 899	187 679	187 726
Logiciels	86 221	-77 344	8 877	12 044
Droit au bail	12 715	-584	12 131	11 436
Autres	41 206	-19 984	21 222	16 390
Total	482 521	-202 637	279 884	277 572

9.2 Actifs incorporels des G.I.E.

(En milliers d'euros)

	2019			2018
	Brut	Amortissements	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels et frais de développement	774 223	-592 552	181 671	170 365

Note n°10 Placements

10.1 État recapitulatif des placements des entreprises d'assurance

(En milliers d'euros)

2019					
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/ moins-valeur latente
Placements immobiliers	4 109 267	-621 370	3 487 897	6 271 875	2 783 978
Actions et titres à revenus variables	3 809 280	-195 259	3 614 021	5 852 100	2 238 079
Parts d'OPCVM d'actions	4 863 345	-35 984	4 827 361	6 372 558	1 545 197
Obligations et autres titres à revenus fixes	67 360 560	-291 184	67 069 376	74 036 712	6 967 336
Parts d'OPCVM obligataires	8 848 340		8 848 340	9 262 476	414 136
Autres placements	2 899 759	-8 863	2 890 896	2 896 904	6 008
Total	91 890 551	-1 152 660	90 737 891	104 692 625	13 954 734
Total des placements cotés	84 281 329	-303 603	83 977 726	95 019 426	11 041 693
Total des placements non cotés	7 609 222	-849 057	6 760 165	9 673 199	2 913 041
Part des placements d'assurance non-vie	31 974 011	-847 135	31 126 876	36 286 347	5 159 473
Part des placements d'assurance vie	59 916 540	-305 525	59 611 015	68 406 278	8 795 261

(En milliers d'euros)

2018					
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/ moins-valeur latente
Placements immobiliers	4 098 383	-596 062	3 502 321	6 069 851	2 567 530
Actions et titres à revenus variables	5 215 187	-169 243	5 045 944	6 429 885	1 383 941
Parts d'OPCVM d'actions	4 186 416	-37 920	4 148 496	4 903 982	755 486
Obligations et autres titres à revenus fixes	67 200 089	-262 884	66 937 205	72 426 059	5 488 854
Parts d'OPCVM obligataires	7 065 520		7 065 520	7 453 534	388 014
Autres placements	1 682 115	-6 821	1 675 294	1 679 897	4 603
Total	89 447 710	-1 072 930	88 374 780	98 963 208	10 588 428
Total des placements cotés	83 100 120	-271 320	82 828 800	90 711 399	7 882 599
Total des placements non cotés	6 347 590	-801 610	5 545 980	8 251 809	2 705 829
Part des placements d'assurance non-vie	30 776 210	-766 329	30 009 881	34 224 395	4 214 514
Part des placements d'assurance vie	58 671 500	-306 601	58 364 899	64 738 813	6 373 914

N.B. : Pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices, la réalisation de plus-values latentes génère des droits en faveur des bénéficiaires.

10.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

(En milliers d'euros)

2019					
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/ moins-valeur latente
Placements des entreprises d'assurance	1 096 332	-192 653	903 679	1 250 446	346 767
Actions et titres à revenus variables	816 926	-192 653	624 273	968 410	344 137
Autres placements	279 406		279 406	282 036	2 630
Placements des autres entreprises (1)	84 511	-38 080	46 431	50 919	4 488
Actions et titres à revenus variables	84 407	-38 080	46 327	50 815	4 488
Autres placements	104		104	104	
Total	1 180 843	-230 733	950 110	1 301 365	351 255

(1) Inclus dans le poste "Placements des autres entreprises" figurant au bilan.

10.3 Titres non consolidés

Sont répertoriées ci-dessous les informations relatives aux titres pour lesquels l'investissement du Groupe est supérieur à 1 million d'euros.

10.3.1 TITRES DE PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Titres figurant à l'actif du bilan dans le poste Terrains et Constructions des entreprises d'assurance.

(En milliers d'euros)

Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage Participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres (2)	Résultat à 100% (2)	Valeur de réalisation (1)	Chiffre d'affaires (2)
			Brut	Provisions				
SCI Immobilière Générale Française	France	100,00 %	166 310		60 324	21 415	265 687	9 426
SAS SPI	France	88,52 %	163 551		184 435	7 458	325 508	13 208
SCI Marble Haussmann	France	50,00 %	141 808		-25 959	-28 572	447 300	3 120
SCI 6 Avenue Kléber	France	100,00 %	35 000		31 828	-3 172	204 827	1 908
SCI Prony Bureaux	France	100,00 %	143 857		145 225	6 284	362 000	12 223
SCI Séquana Rive Gauche	France	100,00 %	106 743		96 599	6 599	174 947	10 125
SC Breteuil Ségur	France	100,00 %	58 800		28 804	-1 196	166 608	
SCI Califimm	France	100,00 %	114 911		121 985	3 944	152 739	6 740
SCI Silverseine	France	100,00 %	30 984		16 205	6 205	115 227	10 252
SAS Prony Habitation	France	100,00 %	83 962		89 221	1 703	174 246	6 932
SCI Le Tropic	France	100,00 %	12 000		15 894	3 894	93 722	6 753
SARL MDM Kellermann	France	100,00 %	13 070		11 985	121	102 696	
SCI Foncière Opéra Gaillon	France	100,00 %	66 248	-9 748	41 248	-954	74 388	652
SCI Dalle 1	France	100,00 %	44 656		31 894	-3 060	93 712	924
SCI Dalle 2	France	50,00 %	53 650		73 306	4 771	109 801	10 311
SCI Londres Athènes	France	100,00 %	33 989		37 550	2 699	87 844	
SCI MGF Immobilier	France	100,00 %	26 225		9 942	337	26 542	1 094
SCI Espace Performance	France	100,00 %	23 581		23 952	649	24 003	1 187
SCI Cital Wacken	France	100,00 %	17 809	-1 505	12 987	1 791	16 564	3 398
SARL Boulogne Ailes MDM	France	100,00 %	8 897		9 004	536	17 285	1 156
SCI Placements DAS	France	100,00 %	8 661		8 679	19	11 735	191
SARL Lyon MDM	France	100,00 %	8 067		7 905	473	19 746	1 126
SCI 36 Bd St Marcel	France	100,00 %	6 582		763	762	14 250	985
SCI MDM Vie	France	100,00 %	5 641		6 317	676	11 916	937
SCI Maison des quatre	France	100,00 %	2 964		2 257	-304	5 269	291
SARL Le Mans 37 Chanzy	France	100,00 %	4 334	-361	3 963	10	3 974	
SCI Groupe MMA	France	100,00 %	3 681		-964	-759	4 190	4 201
SA Chauray Valeur	France	100,00 %	2 020		1 982	59	5 218	362
SCPI Foncia Pierre Rendement	France	0,43 %	1 502		304 355	18 394	1 502	23 209
SCI Core	France	100,00 %	17 951		39	-4	24 430	
SCI Core Long Terme	France	100,00 %	99 750				100 658	
Total			1 507 205	-11 614				

(1) Part Groupe

(2) Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires de l'exercice 2018

10.3.2 AUTRES TITRES DE PARTICIPATION

Titres figurant à l'actif du bilan dans le poste Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation des sociétés d'assurance.

(En milliers d'euros)

Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage Participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres (2)	Résultat à 100% (2)	Valeur de réalisation (1)	Chiffre d'affaires (2)
			Brut	Provisions				
Covivio	France	7,09 %	355 711				625 109	
GMF Recouvrement	France	100,00 %	136 008	-72 966	62 831	112	63 042	303
Lagune International	Luxembourg	25,25 %	58 278		228 519	1 096	62 340	118
3602214 Canada Inc.	Canada	29,77 %	26 082		78 717	6 209	35 776	
La Capitale Participations Inc.	Canada	20,00 %	23 642		257 940	20 309	60 216	
AME Life Lux	Luxembourg	100,00 %	25 910	-25 910	20 434	337	0	37 895
IENA Investissements Participations	France	100,00 %	47 965		7 867	-123	50 394	
MMA Participations	France	100,00 %	5 414		8 851	2 607	4 882	
Covéa Next	France	100,00 %	6 023	-1 883	20 826	-96	4 137	
Eurazur (3)	Luxembourg	100,00 %	5 916	-3 483	3 750	91	2 433	
CESVI France	France	90,00 %	5 501				5 853	
AZ Plus	France	100,00 %	5 268		4 621	17	4 641	
La Capitale Assurances Général	Canada	20,00 %	4 303	-61	277 805	20 309	4 243	421 977
Gespré Europe	France	80,00 %	3 808	-659			3 151	
Covéa Solutions Prévention	France	100,00 %	3 482	-2 884	749	-74	598	871
MMA Gestion	France	100,00 %	3 095				4 562	
SC Holding	France	50,00 %	2 908				4 780	
OCG	France	100,00 %	2 005		1 628	-263	2 039	1 162
RL Finance	France	18,36 %	1 453		9 600	351	1 956	
CAT SA	France	100,00 %	1 417		6 771	4 221	6 726	15 525
Darva	France	22,57 %	1 042				4 514	
Fidélia Services	France	100,00 %	1 011		1 225	48	1 224	879
Humensis	France	10,32 %	2 629	-314			2 314	
Autres			88 055	-84 493				
Total des titres de participation non consolidés enregistrés dans le compte "Actions et titres entreprises liées et Participations"			816 926	-192 653				

(1) Part Groupe

(2) Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires de l'exercice 2018

(3) Société en liquidation avec perte d'agrément en 2011 – Capitaux propres 2011

10.4 Placements représentatifs des engagements en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

(En milliers d'euros)

	2019	2018
Placements immobiliers	59 647	61 416
Actions et titres à revenus variables		
Parts d'OPCVM obligataires	1 436 465	954 249
Parts d'autres OPCVM	4 753 370	4 446 498
Obligations et autres titres à revenus fixes	166 404	119 954
Total	6 415 886	5 582 117

10.5 Placements des autres entreprises

(En milliers d'euros)

	2019				
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/ moins-valeur latente
Placements immobiliers	28 839	-14 246	14 593	47 622	33 029
Actions et titres à revenus variables	91 865	-38 133	53 732	59 874	6 142
Parts d'OPCVM d'actions					
Obligations et autres titres à revenus fixes	87 342	-800	86 542	88 146	1 604
Parts d'OPCVM obligataires					
Autres placements	8 580	-4 975	3 605	1 775	-1 830
Total	216 626	-58 154	158 472	197 417	38 945

(En milliers d'euros)

	2018				
	Valeur brute	Amortissements/ dépréciations Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/ moins-valeur latente
Placements immobiliers	28 439	-13 793	14 646	47 622	32 976
Actions et titres à revenus variables	62 957	-36 439	26 518	29 251	2 733
Parts d'OPCVM d'actions					
Obligations et autres titres à revenus fixes	77 560	-621	76 939	78 673	1 734
Parts d'OPCVM obligataires					
Autres placements	8 521	-4 955	3 566	3 566	
Total	177 477	-55 808	121 669	159 112	37 443

10.6 Titres mis en équivalence

(En milliers d'euros)

	Capital social	Capitaux propres	Dont résultat 2019 à 100 %	Valeur au bilan consolidé (1)	
				2019	2018
Sociétés d'assurance Non-vie					
Carma	23 270	75 999	6 728	58 796	55 265
Protec BTP	28 140	53 659	2 353	18 780	18 318
Sociétés d'assurance vie					
Carma Vie	6 100	9 828	620	4 913	4 771
Sociétés d'assurance Mixte					
Caser(2)	647 724	1 008 986	67 062	201 227	196 519
Total	705 234	1 148 472	76 762	283 716	274 873

(1) Pourcentages de détention présentés en note n°7 – Périmètre de combinaison

(2) Groupe présentant des comptes consolidés

Note n°11 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

11.1 Ventilation par nature

(En milliers d'euros)

	2019			2018
	Brut	Provisions	Net	
Primes acquises non émises	457 296		457 296	327 641
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 408 079	-114 681	3 293 398	3 229 986
Créances nées d'opérations de réassurance	264 812	-4 484	260 328	232 171
Total	4 130 187	-119 165	4 011 022	3 789 798

11.2 Ventilation par activité

(En milliers d'euros)

	2019			2018
	Vie	Non-vie	Total	
Primes acquises non émises	13 237	444 059	457 296	327 641
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	32 064	3 261 334	3 293 398	3 229 986
Créances nées d'opérations de réassurance	1 283	259 045	260 328	232 171
Total	46 584	3 964 438	4 011 022	3 789 798

11.3 Ventilation par échéance

(En milliers d'euros)

	2019			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Primes acquises non émises	457 296			457 296
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 272 523	20 791	84	3 293 398
Créances nées d'opérations de réassurance	258 470	1 858		260 328
Total	3 988 289	22 649	84	4 011 022

Note n°12 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

12.1 Ventilation par nature

(En milliers d'euros)

	2019			2018
	Brut	Provisions	Net	
Comptes courants et caisse	3 264 234		3 264 234	3 572 986
Total	3 264 234		3 264 234	3 572 986

12.2 Ventilation par activité

(En milliers d'euros)

	2019				2018
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Comptes courants et caisse	2 386 215	786 268	91 751	3 264 234	3 572 986
Total	2 386 215	786 268	91 751	3 264 234	3 572 986

12.3 Ventilation par échéance

(En milliers d'euros)

	2019				2018
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Comptes courants et caisse	3 264 234			3 264 234	3 572 986
Total	3 264 234			3 264 234	3 572 986

Note n°13 Autres créances

13.1 Ventilation par nature

(En milliers d'euros)

	2019			2018
	Brut	Provisions	Net	
Personnel et comptes rattachés	12 423		12 423	9 062
État, organismes sociaux	299 688		299 688	418 951
Autres créances	974 669	-29 022	945 647	881 949
Total	1 286 780	-29 022	1 257 758	1 309 962

13.2 Ventilation par activité

(En milliers d'euros)

	2019			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Personnel et comptes rattachés	11 711	551	161	12 423
État, organismes sociaux	114 295	181 806	3 587	299 688
Autres créances	705 283	226 008	14 356	945 647
Total	831 289	408 365	18 104	1 257 758

13.3 Ventilation par échéance

(En milliers d'euros)

	2019			
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel et comptes rattachés	12 245	178		12 423
État, organismes sociaux	289 149	10 539		299 688
Autres créances	915 823	27 826	1 998	945 647
Total	1 217 217	38 543	1 998	1 257 758

Note n°14 Autres actifs

14.1 Ventilation par nature

(En milliers d'euros)

	2019			2018
	Brut	Provisions	Net	
Dépôts et cautionnements	6 208		6 208	6 238
Stock et en-cours				
Autres immobilisations corporelles	439 882	-284 623	155 259	171 978
Total	446 090	-284 623	161 467	178 216

14.2 Ventilation par activité des autres actifs

(En milliers d'euros)

	2019			Total
	Non-vie	Vie	Autres	
Dépôts et cautionnements	5 501	707		6 208
Stocks et en-cours				
Autres immobilisations corporelles	147 457	5 440	2 362	155 259
Total	152 958	6 147	2 362	161 467

14.3 Actifs corporels des G.I.E.

(En milliers d'euros)

	2019			2018
	Brut	Amortissements	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique et autres matériels	303 911	-189 815	114 096	118 195

Note n°15 Comptes de régularisation - Actif

(En milliers d'euros)

	2019				2018
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Impôts différés actif	888 936	21 518	4 620	915 074	789 189
Intérêts et loyers courus et non échus	175 702	519 356		695 058	771 462
Frais d'acquisition reportés	625 516	396 171		1 021 687	966 398
Autres charges à répartir	987			987	921
Charges constatées d'avance	6 051	1 296	3 321	10 668	10 303
Évaluations techniques de réassurance actif	128 852			128 852	67 659
Autres comptes de régularisation - actif	217 065	4 545		221 610	169 285
Total	2 043 109	942 886	7 941	2 993 936	2 775 217

Note n°16 Capitaux propres

16.1 Capitaux propres du Groupe

(En milliers d'euros)

	Fonds d'établissement	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2017	1 120 794	6 358	12 308 259	817 782	14 253 193
Affectation du résultat 2017			817 782	-817 782	
Résultat de l'exercice 2018				939 729	939 729
Alimentation des fonds propres	3 592				3 592
Écart de conversion			-1 727		-1 727
Variations de périmètre					
Autres			1 671		1 671
Total mouvements	3 592		817 726	121 947	943 265
Fonds propres au 31.12.2018	1 124 386	6 358	13 125 985	939 729	15 196 458
Affectation du résultat 2018			939 729	-939 729	
Résultat de l'exercice 2019				858 481	858 481
Alimentation des fonds propres	5 312				5 312
Écart de conversion			24 939		24 939
Variations de périmètre					
Autres (1)			-117 142		-117 142
Total mouvements	5 312		847 526	-81 248	771 590
Fonds propres au 31.12.2019	1 129 698	6 358	13 973 511	858 481	15 968 048

(1) Dont impact au 1^{er} janvier 2019 du passage à la méthode 2 pour les engagements sociaux à long terme, tel que décrit au paragraphe Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice.

Les fonds propres au 31 décembre 2019 comprennent un montant de 1 129 698 milliers d'euros correspondant d'une part aux fonds d'établissement des entreprises affiliée et d'autre part au fonds d'établissement de la SGAM Covéa qui s'élève à 20 590 milliers d'euros.

16.2 Intérêts minoritaires

(En milliers d'euros)

	Réserves consolidées	Résultat	Total fonds propres
Situation au 31.12.2017	62 237	13 701	75 938
Affectation du résultat 2017	13 701	-13 701	
Résultat de l'exercice 2018		13 869	13 869
Écarts de conversion			
Distribution	-6 563		-6 563
Variations de périmètre	-569		-569
Autres	-3		-3
Total mouvements	6 566	168	6 734
Situation au 31.12.2018	68 803	13 869	82 672
Affectation du résultat 2018	13 869	-13 869	
Résultat de l'exercice 2019		16 266	16 266
Écarts de conversion			
Distribution	-7 367		-7 367
Variations de périmètre			
Autres	-834		-834
Total mouvements	5 668	2 397	8 065
Situation au 31.12.2019	74 471	16 266	90 737

Note n°17 Passifs subordonnés

(En milliers d'euros)

	Échéance			2019	2018
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Entreprise d'assurance					
Titres participatifs			158 835	158 835	153 522
Titres subordonnés remboursables		26 050	8 000	34 050	34 050
Total		26 050	166 835	192 885	187 572

Note n°18 Provisions techniques

18.1 Provisions techniques par nature

(En milliers d'euros)

	2019			2018
	Non-vie	Vie	Total	
Provisions brutes de cessions en réassurance				
Provisions pour primes non acquises	3 142 789		3 142 789	3 027 001
Provisions d'assurance vie		53 328 765	53 328 765	52 864 926
Provision pour sinistres à payer	20 312 792	523 244	20 836 036	20 036 325
Participations aux bénéficiaires	93 152	3 063 272	3 156 424	3 001 944
Provision pour égalisation	927 278	94 531	1 021 809	1 016 990
Provisions mathématiques de rentes	2 307 005		2 307 005	2 216 804
Autres provisions techniques	192 601	19 073	211 674	233 912
Sous-total provisions techniques brutes	26 975 617	57 028 885	84 004 502	82 397 902
Provisions techniques contrats en unités de compte		6 442 705	6 442 705	5 635 226
Total	26 975 617	63 471 590	90 447 207	88 033 128
Part des réassureurs dans les provisions techniques				
Provisions pour primes non acquises	26 580		26 580	23 620
Provisions d'assurance vie		228 847	228 847	219 851
Provision pour sinistres à payer	2 035 651	13 035	2 048 686	1 776 023
Participations aux bénéficiaires	733		733	397
Provision pour égalisation	2 151	80 807	82 958	82 667
Provisions mathématiques de rente	389 957		389 957	379 161
Autres provisions techniques	1 805	1 222	3 027	4 286
Total	2 456 877	323 911	2 780 788	2 486 005
Provisions techniques nettes			87 666 419	85 547 123

18.2 Ventilation de la provision (nette de cessions et rétrocessions) pour participation des bénéficiaires de contrats (hors contrats en unités de compte)

(En milliers d'euros)

	2019	2018
Provision exigible	2 987 199	2 837 560
Provision différée inconditionnelle		
Provision différée conditionnelle	168 492	163 987
Total	3 155 691	3 001 547

Note n°19 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

(En milliers d'euros)

	Clôture 2018	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	Clôture 2019
Provision pour impôts différés passifs	42 195			4 856		47 051
Provisions pour engagements sociaux à long terme (1) (2)	424 514		191	186 691	-69 755	541 641
Provision sur créances	1 627			3 972	-31	5 568
Provision pour contrôles fiscaux et impôts	140 607			4 169	-22 716	122 060
Provision engagement filiales, sociétés cédées	9 866				-841	9 025
Écart d'acquisition Passif						
Autres provisions	60 999		350	34 239	-3 535	92 053
Total	679 808		541	233 927	-96 878	817 398

(1) Provisions pour engagements sociaux à long terme :

Les provisions reflètent le montant non couvert par un contrat d'assurance vie hors groupe des engagements sociaux à long terme, y compris des GIE, déduction faite des écarts actuariels non encore comptabilisés et présentés en hors bilan. Ces engagements recouvrent les indemnités de fin de carrière, abondements aux comptes épargne temps retraite, autres prestations de retraite, médailles du travail et congés anniversaire.

(2) Dotation : dont impact au 1^{er} janvier 2019 du passage à la méthode 2 pour les engagements sociaux à long terme, tel que décrit au paragraphe Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice.

Passifs éventuels

Le Crédit Martiniquais

MMA Vie Assurances Mutuelles, en tant qu'ancien administrateur de la banque Le Crédit Martiniquais (aujourd'hui dénommée Financière du Forum) entre mars 1990 et décembre 1994, était concernée depuis mai 2000 par une procédure engagée par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) auprès des anciens dirigeants de droit et de fait, commissaires aux comptes et tous les administrateurs du Crédit Martiniquais.

Cette procédure visait à obtenir le remboursement auprès de l'ensemble des parties concernées d'une somme évaluée à 178,5 millions d'euros correspondant au solde entre les versements effectués par ledit fonds pour combler la situation de la banque et ceux qu'il avait pu récupérer.

Le 9 janvier 2019, la Cour de Cassation a rendu un arrêt favorable pour les défendeurs qui a clôturé définitivement cette procédure, libérant ainsi MMA Vie Assurances Mutuelles de toute poursuite. Aucune provision n'avait été enregistrée dans les comptes, au regard du degré d'incertitude que présentait le dossier pour MMA Vie Assurances Mutuelles.

Parallèlement, le 27 avril 2018, une nouvelle procédure en action

pour comblement de passif a été engagée devant le tribunal de commerce par FIDES, liquidateur de Financière du Forum, dans laquelle MMA Vie Assurances Mutuelles est concernée avec d'autres parties prenantes.

Cette procédure vise à obtenir le paiement par MMA Vie Assurances Mutuelles d'une somme maximale de 100 millions d'euros. Cependant au 31 décembre 2019, aucun élément objectif ne conduit à la constitution d'une provision au titre de ce litige.

Scor

Covéa Coopérations, SGAM Covéa et leur président font l'objet de procédures engagées en 2019 par Scor composées d'une citation directe (action pénale) et d'une assignation civile devant le Tribunal de commerce de Paris.

Ces procédures font suite aux événements décrits dans le Rapport de gestion.

À la date d'arrêté des comptes 2019, au regard de l'état d'avancement de ces procédures, et compte tenu de ce que le groupe Covéa conteste l'ensemble des allégations formulées à son encontre par Scor, aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ce litige.

Note n°20 Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

20.1 Ventilation par activité

(En milliers d'euros)

	2019			2018
	Non-vie	Vie	Total	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	779 303	66 442	845 745	851 852
Dettes nées d'opérations de réassurance	254 275	10 229	264 504	233 679
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	95 756	2 425	98 181	88 939
Total	1 129 334	79 096	1 208 430	1 174 470

20.2 Ventilation par échéance

(En milliers d'euros)

	2019			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	842 453	3 282	10	845 745
Dettes nées d'opérations de réassurance	264 049	455		264 504
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	98 181			98 181
Total	1 204 683	3 737	10	1 208 430

Note n°21 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

21.1 Ventilation par activité

(En milliers d'euros)

	2019				2018
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Dettes envers des établissements de crédit	327 762	66 989	169	394 920	448 365
Total	327 762	66 989	169	394 920	448 365

21.2 Ventilation par échéance

(En milliers d'euros)

	2019			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes envers des établissements de crédit	380 881	10 317	3 722	394 920
Total	380 881	10 317	3 722	394 920

Note n°22 Autres dettes

22.1 Ventilation par activité

(En milliers d'euros)

	2019				2018
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	82 857	6 457	41 869	131 183	135 220
Personnel et comptes rattachés	273 505	20 083	11 690	305 278	305 311
État et organismes sociaux	357 402	95 803	155 332	608 537	404 193
Autres dettes	644 886	162 279	51 665	858 830	858 840
Total	1 358 650	284 622	260 556	1 903 828	1 703 564

22.2 Ventilation par échéance

(En milliers d'euros)

	2019			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	81 291	44 439	5 453	131 183
Personnel et comptes rattachés	304 020	1 258		305 278
État et organismes sociaux	600 358	8 179		608 537
Autres dettes	845 249	13 520	61	858 830
Total	1 830 918	67 396	5 514	1 903 828

Note n°23 Comptes de régularisation - Passif

(En milliers d'euros)

	2019				2018
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Produits à répartir sur plusieurs exercices	51	133 615		133 666	141 767
Autres comptes de régularisation - passif	1 189 582	11 041	2 360	1 202 983	1 125 182
Produits constatés d'avance	23 946	75	966	24 987	24 169
Total	1 213 579	144 731	3 326	1 361 636	1 291 118

Note n°24 Impôts sur les résultats

24.1 Détail de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)

	2019				2018
	Non-vie	Vie	Autres	Total	
Charge d'impôt exigible	-479 619	-136 447	-12 329	-628 395	-384 656
Charge d'impôt différée	85 291	-11 834	2 196	75 653	-145 001
Total	-394 328	-148 281	-10 133	-552 742	-529 657

24.2 Impôts différés

(En milliers d'euros)

	2019	2018
Impôts différés issus des décalages temporaires	-884 218	-752 429
Impôts différés issus des retraitements de consolidation	16 195	5 435
Total impôts différés enregistrés au bilan	-868 023	-746 994
Dont :		
actif (comptes de régularisation actif)	-915 074	-789 189
passif (provisions pour risques et charges)	47 051	42 195

En moins sont positionnés les impôts différés actifs.

La variation des impôts différés enregistrés au bilan intègre en 2019 l'impact du passage à la méthode 2 pour les engagements sociaux à long terme, constaté en contrepartie des fonds propres, tel que décrit au paragraphe *Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice*.

La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 modifie la trajectoire de baisse d'impôt sur les sociétés applicable en France devant atteindre 25,83 % à horizon 2022, en fixant les

taux des exercices 2020 et 2021 respectivement à 32,02 % et 28,41 %, y compris la contribution sociale pour les bénéficiaires, pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les taux d'impôts différés actifs et passifs ont été revus en fonction des échéances de retournement des différences temporaires, afin de prendre en compte l'évolution des taux d'impôt figurant dans la Loi de Finances pour 2020.

24.3 Analyse de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)

	2019	2018
Résultat net de l'ensemble consolidé	874 747	953 598
Amortissements des écarts d'acquisition	-14 156	-20 217
Quote-part de résultat des M.E.E	17 910	21 184
Impôts sur les résultats	-552 742	-529 657
Résultat avant impôt	1 423 735	1 482 288
Taux courant d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	-490 192	-510 352
Impact des différentiels de taux	-56 554	-31 325
Impact des différences permanentes	-1 710	12 285
Incidence des corrections et autres éléments	-4 286	-265
Charge d'impôt du Groupe	-552 742	-529 657
Taux effectif d'impôt	38,82 %	35,73 %

L'effet des différentiels de taux sur la charge d'impôt théorique représente la différence entre l'impôt calculé au niveau de chaque entité au moyen du taux standard applicable localement et l'impôt calculé en utilisant le taux en vigueur en France.

Le taux d'impôt de droit commun exigible en France au titre de l'exercice 2019 est de 34,43 %, y compris la contribution sociale sur les bénéficiaires, pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros, en application de la Loi GAFA n° 2019-759 du 24 juillet 2019.

Note n°25 Engagements reçus et donnés

Engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance

(En milliers d'euros)

	2019	2018
Engagements reçus	383 811	340 601
Engagements donnés	961 288	752 118
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	203 452	276 052
Engagements sociaux à long terme	52 855	165 172
Engagements sur titres, actifs ou revenus	303 890	58 426
Autres engagements	401 091	252 468
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	1 453 784	1 455 655
Encours d'instruments financiers à terme		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des abondements aux comptes épargne temps retraite de des entités signataires du statut commun, y compris des GIE, sont

couverts par des actifs de couverture ou donnent lieu à la reconnaissance de provisions pour risques et charges et/ou d'engagements hors bilan au 31 décembre 2019, comme suit.

(En milliers d'euros)

	Indemnités de fin de carrière		Abondements aux comptes épargne de retraite		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Engagements	322 736	288 866	144 084	124 902	466 820	413 768
Actifs de couverture hors Groupe	2 139	1 922			2 139	1 922
Provisions pour risques et charges	292 617	229 545	130 324	18 528	422 941	248 073
Hors bilan						
Engagements donnés (*)	27 980	57 557	13 759	107 615	41 739	165 172
Engagements reçus (**)		158				158

(*) Au 31 décembre 2018, ces engagements correspondaient au coût des services passés non encore amorti selon les modalités de la méthode 1 de la recommandation ANC n° 2013-02. Au 31 décembre 2019, compte tenu de l'adoption de la méthode du corridor, ces engagements représentent les écarts actuariels non encore comptabilisés.

(**) Part des engagements non comptabilisée au bilan, déjà financée par des actifs de couverture hors Groupe.

Les pertes actuarielles non encore comptabilisées sur les autres régimes de retraite à prestations définies représentent un montant de 11 116 K€, présentés dans les engagements donnés.

5. Informations sur les postes du compte de résultat et informations sectorielles

Note n°26 Produits financiers nets de charges vie et non-vie

(En milliers d'euros)

	2019			2018
	Activité assurance non-vie	Activité assurance vie	Total	
Revenus des placements	612 524	1 429 325	2 041 849	2 195 488
Autres produits des placements	26 949	67 232	94 181	130 427
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-37 431	-65 636	-103 067	-173 839
Autres charges de placements	-156 415	-176 575	-332 990	-337 454
Revenus nets de placement	445 627	1 254 346	1 699 973	1 814 622
Produits provenant de la réalisation des placements	436 471	522 357	958 828	1 385 904
Pertes provenant de la réalisation des placements	-78 247	-151 069	-229 316	-461 098
Produits et pertes provenant de la réalisation des placements	358 223	371 288	729 511	924 806
Ajustements ACAV (plus-values)		785 827	785 827	47 143
Ajustements ACAV (moins-values)		-33 725	-33 725	-498 441
Ajustements ACAV		752 102	752 102	-451 298
Produits financiers nets de charges	803 850	2 377 736	3 181 586	2 288 130
Dont total des produits de placements	1 075 944	2 804 741	3 880 685	3 758 961
Dont total des charges de placements	-272 094	-427 005	-699 099	-1 470 831

Note n°27 Résultat exceptionnel

En 2019, les composantes principales du résultat exceptionnel sont les suivantes :

(En milliers d'euros)

	2019
Contentieux fiscaux et UR SAF	-1 959
Divers	2 948
Résultat exceptionnel	989

Note n°28 Informations sectorielles

28.1 Compte technique de l'assurance non-vie

(En milliers d'euros)

	2019					2018
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Inter-activités	Opérations nettes des éliminations inter-sectorielles	
Primes acquises	12 814 320	-973 958	11 840 362		11 840 362	11 410 280
Primes	12 906 462	-976 394	11 930 068		11 930 068	11 493 882
Variation des primes non acquises	-92 142	2 436	-89 706		-89 706	-83 602
Produits financiers nets de charges	544 967		544 967	5 382	550 349	686 133
Produits des placements alloués	544 967		544 967	5 382	550 349	686 133
Autres produits techniques	7 297		7 297		7 297	26 814
Charges des sinistres	-9 252 659	815 951	-8 436 708		-8 436 708	-8 145 023
Prestations et frais payés	-8 549 724	558 805	-7 990 919		-7 990 919	-7 773 486
Charges des provisions pour sinistres	-702 935	257 146	-445 789		-445 789	-371 537
Charges des autres provisions techniques	-60 000	-1 859	-61 859		-61 859	16 461
Participation aux résultats	-15 870	337	-15 533		-15 533	-36 625
Frais d'acquisition et d'administration	-2 867 148	103 716	-2 763 432		-2 763 432	-2 625 702
Frais d'acquisition	-1 689 356		-1 689 356		-1 689 356	-1 611 066
Frais d'administration	-1 177 792		-1 177 792		-1 177 792	-1 108 856
Commissions reçues des réassureurs		103 716	103 716		103 716	94 220
Autres charges techniques	-331 781		-331 781	24 520	-307 261	-477 538
Variation de la provision d'égalisation	3 846	998	4 844		4 844	46 823
Résultat technique non-vie	842 972	-54 815	788 157	29 902	818 059	901 623
Participation des salariés			-57 568		-57 568	-67 103
Produits nets des placements hors part du compte technique			244 719	8 781	253 500	275 644
Résultat de l'exploitation courante			975 308	38 683	1 013 991	1 110 164
Transferts intersectoriels				-38 683	-38 683	-54 769
Résultat de l'exploitation courante économique			975 308		975 308	1 055 395

28.2 Compte technique de l'assurance vie

(En milliers d'euros)

	2019					2018
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Inter-activités	Opérations nettes des éliminations inter-sectorielles	
Primes	4 585 266	-55 723	4 529 543		4 529 543	4 521 824
Produits des placements	2 019 013		2 019 013	-99	2 018 914	2 364 880
Ajustements ACAV (plus-values)	785 827		785 827		785 827	47 143
Autres produits techniques	72 842		72 842	-20 520	52 322	55 129
Charges des sinistres	-4 784 573	49 765	-4 734 808		-4 734 808	-4 468 169
Prestations et frais payés	-4 741 925	48 604	-4 693 321		-4 693 321	-4 431 277
Charges des provisions pour sinistres	-42 648	1 161	-41 487		-41 487	-36 892
Charges des provisions techniques	-270 898	-2 383	-273 281		-273 281	657 771
Provisions d'assurance vie	707 643	-2 679	704 964		704 964	648 152
Provisions sur contrats en unités de compte	-976 829		-976 829		-976 829	8 086
Autres provisions techniques	-1 712	296	-1 416		-1 416	1 533
Participation aux résultats	-1 150 570		-1 150 570		-1 150 570	-1 356 296
Frais d'acquisition et d'administration	-300 288	4 540	-295 748		-295 748	-296 558
Frais d'acquisition	-184 759		-184 759		-184 759	-176 871
Frais d'administration	-115 529		-115 529		-115 529	-121 525
Commissions reçues des réassureurs		4 540	4 540		4 540	1 838
Autres charges techniques	-83 116		-83 116	3 673	-79 443	-84 676
Charges des placements	-401 441		-401 441	8 161	-393 280	-587 229
Ajustements ACAV (moins-values)	-33 726		-33 726		-33 726	-498 441
Produits des placements transférés	-96 206		-96 206	-495	-96 701	-112 446
Résultat technique vie	342 130	-3 801	338 329	-9 280	329 049	242 932
Participation des salariés			-3 825		-3 825	-4 407
Produits nets des placements hors part du compte technique			96 206	495	96 701	112 446
Résultat de l'exploitation courante			430 710	-8 785	421 925	350 971
Élimination des opérations intersectorielles				8 785	8 785	9 621
Résultat de l'exploitation courante économique			430 710		430 710	360 592

28.3 Résultat des autres activités

(En milliers d'euros)

	2019			2018
	Net	Inter-activités autre	Opérations nettes des éliminations intersectorielles	
Chiffre d'affaires	164 642	-53 444	111 198	209 780
Autres produits d'exploitation	31 139		31 139	4 882
Charges d'exploitation	-171 787	23 546	-148 241	-289 904
Résultat d'exploitation	23 994	-29 898	-5 904	-75 242
Charges et produits financier	3 325		3 325	85 034
Résultat de l'exploitation courante	27 319	-29 898	-2 579	9 792
Élimination des opérations intersectorielles		29 898	29 898	45 148
Résultat de l'exploitation courante économique	27 319		27 319	54 940

28.4 Provisions techniques par catégorie

28.4.1 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES VIE PAR CATÉGORIE

(En milliers d'euros)

	Affaires directes							Affaires directes							Acceptations	Total
	Contrats de capitalisation PU / VL	Contrats de capitalisation CP	Assurance individuelle prévoyance	Assurance individuelle épargne PU / VL	Assurance individuelle épargne CP	Assurance collective prévoyance	Assurance collective épargne	Assurance en unités de compte PU / VL	Assurance en unités de compte CP	P.E.R.P.	Dommages corporels contrats individuels	Dommages corporels contrats collectifs	Pertes pécuniaires	Total affaires directes		
Provisions pour sinistres-vie	3 499		20 243	395 219	26 583	13 072	4 955	874	10	252	7 830	103		472 640	50 604	523 244
Provisions assurance vie	1 180 042		31 062	49 511 484	1 774 700	223 380	380 943	478		202 461	727			53 305 277	23 488	53 328 765
Provisions égalisation vie				107		82 820	11 604							94 531		94 531
Provisions techniques en unités de compte vie								6 091 758	287 544	63 403				6 442 705		6 442 705
Participation aux bénéfices	3 697		855	3 045 347	15 467	822	-4 971	-34	-27	2 095	0			3 063 251	21	3 063 272
Autres Provisions techniques vie	64		5 190	4 848	901		542			549	5 628			17 722	1 351	19 073
Total	1 187 302		57 350	52 957 005	1 817 651	320 094	393 073	6 093 076	287 527	268 760	14 185	103		63 396 126	75 464	63 471 590

28.4.2 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE PAR CATÉGORIE

(En milliers d'euros)

	Affaires directes									Affaires directes									Acceptations	Total
	Dommages corporels		Automobile		Dommages aux biens			Catastrophes naturelles	R.C. Générale	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Transport	Construction		Crédit caution	LPS	Total affaires directes		
	Contrats Individuels	Contrats Collectifs	R.C.	Dommages	Particuliers	Professionnels	Dommages							R.C.	Dommages					
Provisions pour P.N.A. non-vie	219 383	52 856	325 653	842 073	591 179	224 229	61 906	32 279	85 704	76 562	49 377	13 396		25 462		478 991	3 079 050	63 739	3 142 789	
Provisions pour sinistres non-vie	442 085	285 559	7 862 507	1 403 682	1 560 528	1 850 130	763 674	1 485 493	170 524	20 963	46 837	54 773	598 328	3 076 616	6 186	77 923	19 705 808	606 984	20 312 792	
Provisions d'égalisation non-vie		80 390		52 782	248 829	48 589	16 376	57				1 025					448 048	479 230	927 278	
Participations aux bénéfices		7 437		35 087		7 977			5 411	2 425	24 088					9 484	91 909	1 243	93 152	
Autres P.T. non-vie	96 993	437 448	1 686 199	7 408	67 087	57 196	58 283	86 177			58	455		61		150	2 497 515	2 091	2 499 606	
Total	758 461	863 690	9 874 359	2 341 032	2 467 623	2 188 121	900 239	1 604 006	261 639	99 950	120 360	69 649	598 328	3 102 139	6 186	566 548	25 822 330	1 153 287	26 975 617	

28.5 Ventilation chiffre d'affaires

Par zone géographique

(En millions d'euros)

Primes acquises	France	International	Dont Italie	Dont Royaume-Uni	Dont autres	Total
2018	14 919	2 006	961	863	182	16 925
2019	15 239	2 161	1 064	904	193	17 400

Par nature de garantie

(En millions d'euros)

Primes Acquisées	VIE											Accep-tations	Total général	
	Affaires directes										PERP			Total
	Contrat de capitalisation		Assurance individuelle			Assurance collective		Unités de compte		Total				
	PU/VL	CP	Prévo-yance	Épargne PU/VL	Épargne CP	Prévo-yance	Épargne	PU/VL	CP					
2018	103		133	3 296	120	67	21	774	13	22	4 549	30	4 579	
2019	130		141	3 283	127	66	16	725	12	34	4 534	51	4 585	
%Total général 2019	2,84		3,08	71,60	2,77	1,44	0,34	15,81	0,26	0,74		1,12	100,00	

Primes Acquisées	NON-VIE											Accep-tations	Total général				
	Affaires directes										R.C.			Transport	Cons-truction	Autres	Total
	Dommages corporels		Automobile		Dommages aux Biens		Parti-culiers	Profes-sionnels									
	Indivi-duels	Collec-tifs	R.C.	Dom-mages													
2018	1176	685	1400	3 457	1976	1210	313	57	454	1175	11 903	443	12 346				
2019	1264	794	1375	3 582	2 038	1 278	339	50	481	1 254	12 455	360	12 815				
%Total général 2019	9,87	6,19	10,73	27,95	15,90	9,97	2,65	0,39	3,75	9,79		2,81	100,00				

Note n°29 Charges de personnel et effectif

	2019	2018
Charges de personnel (En milliers d'euros)	1 335 554	1 403 046
Effectifs (en équivalent temps plein)	16 862	16 926
Employés	8 564	8 780
Cadres	8 298	8 146

Ces effectifs comprennent le personnel des entreprises combinées et consolidées globalement. La diminution des charges de personnel observée sur l'exercice s'explique par la sortie du périmètre de consolidation du groupe Swinton au 31 décembre 2018. Si les effectifs du groupe Swinton étaient sortis au 31 décembre 2018, ses charges de personnel étaient incluses dans les comptes du groupe Covéa jusqu'à cette date pour un montant de 62 millions d'euros.

Le personnel des entités non consolidées dédiées aux activités de gestion, dont les effectifs ne figurent pas dans les données définies ci-dessus, est de 6 155 collaborateurs.

Ces effectifs concernent :

- les GIE d'activité du pôle MAAF : 3 469 collaborateurs,
- les sociétés Téléassurances et MMA Gestion : 882 collaborateurs,
- la société Covea Insurance Services Limited : 1804 collaborateurs.

Note n°30 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de leurs mandats dans l'entité combinante, les entités affiliées et les filiales consolidées

représentent un montant global brut de 3 092 milliers d'euros en 2019 (incluant une rémunération variable brute d'un montant maximum au titre de 2019 de 64,5 milliers d'euros).

Note n°31 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau suivant présente, pour chaque commissaire aux comptes du Groupe, le montant des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les

honoraires correspondant, d'une part, à la certification des comptes, et d'autre part, aux autres services.

(En milliers d'euros)

	2019				Total
	PwC (*)		Mazars (*)		
	Commissaires aux comptes	Réseau	Commissaires aux comptes	Réseau	
Certification des comptes					
SGAM Covéa	218		218		436
Filiales intégrées globalement ou proportionnellement	2 259	792	949		4 000
Sous-total	2 477	792	1 167		4 436
Services autres que la certification des comptes					
SGAM Covéa	78		50		128
Filiales intégrées globalement ou proportionnellement	310	610	95		1 015
Sous-total	388	610	145		1 143
Total	2 865	1 402	1 312		5 579

(*) : commissaires aux comptes des comptes combinés de Covéa

Les services autres que la certification des comptes rendus à la SGAM Covéa, ainsi qu'à ses filiales et affiliées par les commissaires aux comptes du Groupe sont de nature suivante :

- consultation en lien avec les comptes et l'information financière,
- services autres que la certification des comptes requis des commissaires aux comptes par la loi,
- services autres que la certification des comptes requis des commissaires aux comptes par les autorités de contrôle françaises ou étrangères opérant dans les domaines de l'assurance, de la concurrence, du fiscal

- attestations,
- prestations relatives aux informations sociales et environnementales,
- revue dans le cadre de Solvabilité 2,
- revue de la conformité à la réglementation,
- revue et avis critique sur les méthodes et processus d'arrêté des comptes,
- établissement des déclarations fiscales en dehors de la France,
- constats à l'issue des procédures convenues.

5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale
COVEA SGAM
 86 - 90, rue Saint-Lazare
 75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par notre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société COVEA SGAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et des Risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable exposés dans le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes combinés concernant :

- L'application de la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels provenant du calcul des engagements long-terme vis-à-vis des salariés.
- L'adoption de la méthode 2 de la recommandation ANC n°2013-02 conduisant à enregistrer immédiatement au bilan les coûts des services passés nés de l'introduction ou de la modification des régimes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Point clé de l'audit n°1 : évaluation des provisions pour sinistres à payer non-vie

Risque identifié

Les sociétés d'assurance non-vie doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les provisions pour sinistres à payer non-vie figurent au bilan du groupe au 31 décembre 2019 pour un montant de 20 313 millions d'euros. Elles représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation implique un certain nombre d'hypothèses. Elles constituent donc un point clé de l'audit.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions dont les principales modalités sont précisées dans la Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés :

- L'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier au coût réel ou sur la base d'un forfait.
- Ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques et actuarielles nécessitant un degré élevé de jugement, et permettent de couvrir des scénarii défavorables de liquidation.
- Pour la branche construction, les sinistres non encore manifestés sont évalués selon les méthodes prévues par les textes en appliquant aux montants des primes ou des sinistres connus des coefficients définis par la réglementation.

Cette part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale et Construction). L'estimation des provisions pour sinistres comporte donc une part importante de jugement et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne lié à la gestion des sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés
- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et actuarielles et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par le Groupe, ainsi que la conformité des hypothèses et méthodes à celles prescrites par la réglementation.
- Vérifier la fiabilité des états produits par votre Groupe en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources.
- Apprécier la prise en compte des événements significatifs et des modalités de gestion susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice.
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches et en particulier celles à déroulement long.
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par le Groupe.
- Apprécier la permanence des méthodes permettant de calculer la suffisance des provisions pour sinistres comptabilisées.
- Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières dans l'annexe aux comptes combinés.

Point clé de l'audit n°2 : estimation des provisions d'assurance vie

Risque identifié

Le montant des provisions techniques vie s'élève à 59 771 M€ au 31 décembre 2019 dont 53 329 millions d'euros sur les contrats en Euros et 6 443 millions d'euros sur les contrats en unités de compte.

Ces provisions, principalement composées des provisions mathématiques, représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés. Les méthodes d'estimation et les hypothèses retenues pour la détermination des provisions mathématiques sont précisées dans la Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés.

Les provisions mathématiques constituées à partir des versements nets des retraits effectués par les assurés et des revalorisations versées par l'assureur (contrats en euros) ou des variations de valeur des supports (contrats en unités de compte) doivent, le cas échéant, être complétées par des provisions supplémentaires pour couvrir les autres engagements de l'assureur.

Le calcul de ces provisions supplémentaires, même s'il est encadré par la réglementation, nécessite l'utilisation d'hypothèses actuarielles et du jugement de la part de la direction (cf. Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés).

Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2019 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions supplémentaires, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère suffisant de l'estimation des provisions d'assurance vie, nous avons effectué les travaux suivants conjointement avec nos experts en actuariat :

- Mise à jour de nos connaissances et test du dispositif de contrôle autour des processus de gestion des souscriptions et des prestations.
- Analyse du respect des dispositions réglementaires relatives à la comptabilisation des opérations d'assurance vie des conditions contractuelles des différents contrats.
- Contrôle du versement des données de gestion dans la comptabilité.
- Appréciation de la permanence des méthodes et du respect des prescriptions de la réglementation applicable.
- Vérification de l'enroulement des provisions mathématiques et analyse des sources de marge (chargements, marge financière).
- Appréciation de la méthodologie et des hypothèses retenues pour l'estimation des provisions supplémentaires couvrant les engagements du Groupe.
- Recalcul des provisions mathématiques sur certains produits ou rentes.
- Contrôle du respect de la réglementation dans le calcul des provisions globales.

Point clé de l'audit n°3 : valorisation des placements financiers et immobiliers des entreprises d'assurance non cotés et des titres mis en équivalence

Risque identifié

Les valeurs nettes comptables à l'actif de votre bilan des placements financiers et immobiliers des entreprises d'assurance non cotés et des titres mis en équivalence s'élèvent respectivement à 6 760 M€ et à 284 M€ au 31 décembre 2019.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs ou de ces titres doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Ces actifs sont difficile à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

La Note 3.1 de l'annexe aux comptes combinés précise les modalités d'évaluation des actifs de placements et notamment les modalités et hypothèses retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés.

Le poids de ces actifs ou titres non cotés dans le bilan du Groupe et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Évaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation.
- Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés.
- Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché.
- Comparer avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières).
- Réaliser des contre-valorisations avec nos propres modèles.
- Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global.
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes

d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 6 avril 2020.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société COVEA SGAM par votre assemblée générale du 18 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars. Au 31 décembre 2019, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 17^e année de leur mission sans interruption, dont 2 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit et des Risques

Nous remettons au Comité d'Audit et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et des Risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 10 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit

Gérard Courrèges

MAZARS

Nicolas Dusson



La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l'accessibilité des contenus du Web, les WCAG 2.1, et certifié ISO 14289-1. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique. Enfin, il a été testé de manière exhaustive et validé par un expert non-voyant.

Version e-accessible par  ipedis



SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE

régie par le Code des assurances

RCS Paris 450 527 916

86-90, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

www.covea.eu

@groupecovea sur 